



Rapport aux actionnaires pour le deuxième trimestre de 2024

www.cibc.com/francais

Le 30 mai 2024

Message du président et chef de la direction

Vue d'ensemble des résultats

La Banque CIBC a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du deuxième trimestre clos le 30 avril 2024.

Points saillants du deuxième trimestre

| | T2 2024 | T2 2023 ¹ | T1 2024 | Variation d'un exercice à l'autre | Variation d'un trimestre à l'autre |
|--|-----------|----------------------|-----------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Produits | 6 164 M\$ | 5 704 M\$ | 6 221 M\$ | +8 % | -1 % |
| Résultat net comme présenté | 1 749 M\$ | 1 689 M\$ | 1 728 M\$ | +4 % | +1 % |
| Résultat net ajusté ² | 1 718 M\$ | 1 628 M\$ | 1 770 M\$ | +6 % | -3 % |
| Résultat avant impôt et provisions ajusté ² | 2 690 M\$ | 2 477 M\$ | 2 862 M\$ | +9 % | -6 % |
| Résultat dilué par action comme présenté | 1,79 \$ | 1,76 \$ | 1,77 \$ | +2 % | +1 % |
| Résultat dilué par action ajusté ² | 1,75 \$ | 1,70 \$ | 1,81 \$ | +3 % | -3 % |
| Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ³ | 13,7 % | 14,5 % | 13,5 % | | |
| RCP ajusté ² | 13,4 % | 13,9 % | 13,8 % | | |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4} | 1,46 % | 1,54 % | 1,43 % | | |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non dé tenu à des fins de négociation) ^{3,4} | 1,72 % | 1,65 % | 1,72 % | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁵ | 13,1 % | 11,9 % | 13,0 % | | |

Les résultats du deuxième trimestre de 2024 ont été touchés par les éléments d'importance suivants qui, regroupés, ont donné lieu à une incidence positive de 0,04 \$ par action :

- une charge de 13 M\$ (10 M\$ après impôt) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux institutions de dépôt des États-Unis, qui a eu une incidence sur CIBC Bank USA (Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis);
- un recouvrement d'impôt sur le résultat de 51 M\$ qui sera éliminé par la quasi-adoption d'une proposition fiscale du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques⁶ (produits et impôt sur le résultat sur une base d'imposition équivalente [BIE] de 71 M\$ dans Marchés des capitaux et Services financiers directs et montants compensatoires dans Siège social et autres; recouvrement d'impôt sur le résultat de 51 M\$ dans Marchés des capitaux et Services financiers directs);
- un montant de 14 M\$ (10 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁵ s'est établi à 13,1 % au 30 avril 2024, comparativement à 13,0 % à la fin du trimestre précédent. Au 30 avril 2024, le ratio de levier⁵ et le ratio de liquidité à court terme⁵ de la Banque CIBC étaient respectivement de 4,3 % et 129 %.

Au deuxième trimestre, la mise en œuvre soutenue de notre stratégie client dans l'ensemble de notre plateforme nord-américaine bien diversifiée nous a permis de continuer de générer des résultats solides et de créer de la valeur pour nos parties intéressées. Notre dynamisme est favorisé par la capacité de notre équipe à attirer des clients et à approfondir les relations avec eux à l'échelle de la banque, notamment dans des segments et des marchés en forte croissance. En association avec notre gestion rigoureuse des dépenses et des risques, notre situation de fonds propres solide et nos investissements stratégiques continus, nous demeurons en bonne position pour composer avec l'environnement opérationnel actuel et créer des conditions propices pour l'avenir de notre banque.

- 1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.
- 2) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions, y compris un rapprochement quantitatif des mesures conformes aux PCGR et des charges autres que d'intérêts ajustées et du résultat net ajusté, aux pages 10 à 14, et du résultat avant impôt et provisions ajusté, à la page 15.
- 3) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) Les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et le ratio de levier, conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, ces deux lignes directrices étant fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les réformes de Bâle III liées aux rajustements de l'évaluation du risque de marché et du crédit ont été mises en œuvre le 1^{er} novembre 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.
- 6) Cet élément d'importance présente l'incidence sur la charge d'impôt sur le résultat consolidé qui donnera lieu à un ajustement de nos résultats comme présentés au troisième trimestre de 2024 compte tenu de la quasi-adoption, le 28 mai 2024, d'une proposition fiscale du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques. L'incidence correspondante sur la BIE pour Marchés des capitaux et Services financiers directs et Siège social et autres est également prise en compte dans cet élément d'importance, de sorte qu'il n'y ait aucun effet sur l'élément d'importance consolidé.

Rendement de nos activités essentielles

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a enregistré un résultat net de 649 M\$ au deuxième trimestre, en hausse de 11 M\$, ou 2 %, par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, du fait surtout de l'accroissement des produits attribuable à la hausse de la marge d'intérêts nette et à la croissance des volumes ainsi qu'à l'incidence du jour supplémentaire que comptait le trimestre considéré, le tout contrebalancé en partie par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges. Le résultat avant impôt et provisions ajusté¹ s'est chiffré à 1 163 M\$, en hausse de 149 M\$ par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, la progression des produits ayant été contrebalancée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts ajustées¹ en lien principalement avec la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et l'accroissement des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a enregistré un résultat net de 456 M\$ au deuxième trimestre, en hausse de 4 M\$, ou 1 %, par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, essentiellement en raison de l'accroissement des produits et d'une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancés en partie par l'augmentation des charges. L'augmentation des produits est attribuable à la progression des produits tirés des honoraires sous l'effet de l'appréciation des marchés et à l'accroissement des produits tirés des commissions en lien avec l'intensification des activités des clients de Gestion des avoirs. Les produits de Groupe Entreprises ont reculé par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent du fait de la diminution des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par l'incidence du jour supplémentaire que comptait le trimestre considéré. La baisse des produits autres que d'intérêts dans Groupe Entreprises, qui découle de la réduction des émissions d'acceptations bancaires avant l'abandon prévu du taux offert en dollars canadiens (CDOR), a été neutralisée en grande partie par la hausse des produits nets d'intérêts en lien avec une augmentation correspondante des prêts. Les charges ont augmenté, principalement du fait de la hausse de la rémunération liée au rendement. Le résultat avant impôt et provisions ajusté¹ s'est chiffré à 664 M\$, en hausse de 1 M\$ par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, alors que la progression des produits de Gestion des avoirs a été contrebalancée en grande partie par la diminution des produits de Groupe Entreprises.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a enregistré un résultat net de 93 M\$ (69 M\$ US) au deuxième trimestre, en hausse de 38 M\$ (29 M\$ US, ou 73 %) par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, du fait surtout de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de la progression des produits, neutralisées en partie par l'augmentation des charges. Le résultat avant impôt et provisions ajusté¹ s'est chiffré à 291 M\$ (215 M\$ US), en baisse de 21 M\$ (14 M\$ US) par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, la hausse des produits ayant été plus que contrebalancée par l'accroissement des charges. L'augmentation des produits autres que d'intérêts est surtout liée à l'appréciation des marchés. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté du fait principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Marché des capitaux et Services financiers directs a enregistré un résultat net de 560 M\$ au deuxième trimestre, en hausse de 63 M\$, ou 13 %, par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, essentiellement en raison de l'accroissement des produits de nos secteurs Marchés CIBC, réseau mondial, services de Banque d'investissement et Services financiers directs, contrebalancé en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts. Les charges ont augmenté en lien avec la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel. Le résultat avant impôt et provisions ajusté¹ a augmenté de 13 M\$, ou 2 %, par rapport à celui du deuxième trimestre il y a un an, en raison de la progression des produits, contrebalancée en grande partie par l'accroissement des charges.

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

Apporter davantage à nos collectivités

À la Banque CIBC, nous croyons que chaque idée est une possibilité. Nous investissons temps et ressources pour éliminer les obstacles à l'atteinte des objectifs et nous faisons la preuve qu'en unissant nos forces nous créons des changements positifs qui contribuent à l'essor de nos collectivités. Au cours du trimestre considéré :

- la Banque CIBC et l'Université de Waterloo ont annoncé que la Banque CIBC s'est engagée à verser 500 000 \$ pour améliorer l'accès aux études des étudiants noirs de premier cycle. Le Prix d'inclusion pour les étudiants noirs CIBC est ouvert aux étudiants qui commencent leur première année d'études à temps plein dans un programme menant à un grade, de préférence un programme en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM);
- la Banque CIBC a investi 300 000 \$ pour continuer de commanditer fièrement Hackergal, à titre de partenaire principal en matière d'inclusion et de mobilisation communautaire, en appui à la mission de l'organisme qui est d'inciter les filles et les apprenantes de genres fluides du Canada à s'intéresser au codage, à créer et à devenir des chefs de file des technologies de demain en veillant à leur assurer l'éducation, le soutien de la collectivité et la confiance en elles qui leur permettront de réussir dans le domaine des STIM;
- la Fondation CIBC et AlloProf ont annoncé que la Fondation CIBC a fait un don de 100 000 \$ pour soutenir le développement et la diffusion des services professionnels et des ressources numériques de soutien scolaire de l'organisme afin de les rendre accessibles gratuitement à tous les élèves du Québec et à leurs parents.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

En 2012, le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) mis sur pied par le Financial Stability Board a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre Rapport annuel 2023, notre rapport aux actionnaires trimestriel ainsi que dans nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

| Sujets | Recommandations | Informations à fournir | Deuxième trimestre de 2024 | | | Rapport annuel 2023 |
|---|-----------------|---|----------------------------|-----------------------------|---|----------------------------|
| | | | Rapport de gestion | États financiers consolidés | Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires | |
| | | | | | Pages | |
| Généralités | 1 | Index des informations en matière de risque – présente page | | | | |
| | 2 | Terminologie et mesures en matière de risque | 55–59 | | 87–89 | 104–107 |
| | 3 | Principaux risques et nouveaux risques | 30–32 | | | 55–58 |
| | 4 | Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants | 27, 43–44 | 81 | 14, 22 | 37, 39–41, 79, 80, 171–172 |
| Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires | 5 | Structure de gestion du risque | | | | 48, 49 |
| | 6 | Culture de risque et intérêt à l'égard du risque | | | | 47, 50–52 |
| | 7 | Risques découlant des activités commerciales | 33 | | | 53, 58 |
| | 8 | Simulations de crise à l'échelle de la banque | 36 | | | 35–36, 54, 62, 68, 75, 77 |
| Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque | 9 | Fonds propres réglementaires minimums | 26 | 81 | | 35–37, 171–172 |
| | 10 | Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé | | | 13–16 | 40 |
| | 11 | Tableau des flux de fonds propres réglementaires | | | 17 | 41 |
| | 12 | Gestion et planification des fonds propres | | | | 43–45, 171–172 |
| | 13 | Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque | 33 | | 5 | 42–43, 58 |
| | 14 | Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres | | | 5 | 38, 42–43 |
| | 15 | Risque de crédit par portefeuille important | | | 35–49 | 60–66 |
| | 16 | Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque | | | 5, 9 | 42–43 |
| | 17 | Application d'essais à rebours aux modèles | | | 85, 86 | 54, 62, 73 |
| Liquidités | 18 | Actifs liquides | 42 | | | 78 |
| Financement | 19 | Actifs grevés | 43 | | | 78 |
| | 20 | Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan | 48–49 | | | 82 |
| | 21 | Stratégie et sources de financement | 46 | | | 81 |
| Risque de marché | 22 | Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé | 39 | | | 72 |
| | 23 | Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation | 39–40 | | | 72–76 |
| | 24 | Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles | | | | 72–76 |
| | 25 | Simulations de crise et analyses de scénarios | | | | 35, 75 |
| Risque de crédit | 26 | Analyse des expositions au risque de crédit | 34–38 | | 10–11, 81–84 | 63–70, 143–150, 190 |
| | 27 | Prêts douteux et politiques d'allègement | 34, 37 | | | 60, 68, 89, 123–124 |
| | 28 | Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances | 37 | 74 | | 68, 144 |
| | 29 | Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés | | | 52–54, 67–70, 84, 35 ¹ | 60, 64, 82, 159–161 |
| | 30 | Atténuation du risque de crédit | 34 | | 26, 69, 84 | 60, 160–161 |
| Autres risques | 31 | Autres risques | 49 | | | 83–87 |
| | 32 | Discussion sur des situations de risque connues | | 83 | | 83, 183 |

1) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 30 avril 2024 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date, comparativement aux périodes correspondantes. Le rapport de gestion doit être lu avec le Rapport annuel 2023 et les états financiers consolidés intermédiaires non audités compris dans le présent rapport. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens (\$ CA). Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Le rapport de gestion est en date du 29 mai 2024. D'autres renseignements concernant la CIBC peuvent être obtenus sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure aux pages 52 à 59.

Table des matières

| | | | |
|-----------|--|-----------|---|
| 2 | Points saillants financiers du deuxième trimestre | 25 | Situation financière |
| | | 25 | Revue du bilan consolidé résumé |
| 3 | Modifications à la présentation de l'information financière | 25 | Gestion des fonds propres |
| | | 29 | Arrangements hors bilan |
| 3 | Vue d'ensemble du rendement financier | 30 | Gestion du risque |
| 3 | Perspectives économiques | 30 | Vue d'ensemble |
| 4 | Événements importants | 30 | Principaux risques et nouveaux risques |
| 4 | Revue des résultats financiers | 34 | Risque de crédit |
| 7 | Revue de l'information financière trimestrielle | 39 | Risque de marché |
| | | 41 | Risque de liquidité |
| 8 | Mesures non conformes aux PCGR | 41 | Autres risques |
| | | 49 | |
| 15 | Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques | 49 | Questions relatives à la comptabilité et au contrôle |
| 16 | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 49 | Méthodes comptables critiques et estimations |
| 18 | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 50 | Faits nouveaux en matière de comptabilité |
| | | 50 | Autres faits nouveaux en matière de réglementation |
| 19 | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 51 | Contrôles et procédures |
| | | 51 | Transactions entre parties liées |
| 22 | Marchés des capitaux et Services financiers directs | | |
| 23 | Siège social et autres | 52 | Glossaire |

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives économiques », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Revue des résultats financiers », « Vue d'ensemble du rendement financier – Revue de l'information financière trimestrielle », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements en matière de durabilité (dont ceux visant l'atteinte de zéro émission nette et nos activités liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance [ESG]), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année civile 2024 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. Par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives économiques » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante du taux d'inflation élevé, de la hausse des taux d'intérêt, de l'évolution défavorable soutenue dans le secteur bancaire aux États-Unis exerçant des pressions sur les liquidités et les conditions de financement dans le secteur des services financiers, des effets des ententes de travail hybride et de la hausse des taux d'intérêt dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, de la possibilité d'une récession et de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est fortement associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit, la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et d'actes terroristes; les catastrophes naturelles, les perturbations occasionnelles aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité et l'exactitude de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique et commerciale générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et des risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques ESG, y compris notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité en interne et avec nos clients dans les délais attendus et notre capacité à accroître la portée de nos produits et services de finance durable; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Points saillants financiers du deuxième trimestre

| Non audité | Aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les | | | Aux dates indiquées ou pour les six mois clos les | |
|--|--|------------------|------------------------------|--|------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ |
| Résultats financiers (en millions de dollars) | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 3 281 \$ | 3 249 \$ | 3 187 \$ | 6 530 \$ | 6 392 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 2 883 | 2 972 | 2 517 | 5 855 | 5 241 |
| Total des produits | 6 164 | 6 221 | 5 704 | 12 385 | 11 633 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 514 | 585 | 438 | 1 099 | 733 |
| Charges autres que d'intérêts | 3 501 | 3 465 | 3 140 | 6 966 | 7 602 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 2 149 | 2 171 | 2 126 | 4 320 | 3 298 |
| Impôt sur le résultat | 400 | 443 | 437 | 843 | 1 176 |
| Résultat net | 1 749 \$ | 1 728 \$ | 1 689 \$ | 3 477 \$ | 2 122 \$ |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 10 \$ | 12 \$ | 11 \$ | 22 \$ | 20 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 61 | 67 | 67 | 128 | 139 |
| Porteurs d'actions ordinaires | 1 678 | 1 649 | 1 611 | 3 327 | 1 963 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 1 739 \$ | 1 716 \$ | 1 678 \$ | 3 455 \$ | 2 102 \$ |
| Mesures financières | | | | | |
| Coefficient d'efficacité comme présenté ² | 56,8 % | 55,7 % | 55,1 % | 56,2 % | 65,4 % |
| Levier d'exploitation comme présenté ² | (3,4) % | 27,3 % | 5,2 % | 14,8 % | (16,9) % |
| Coefficient de pertes sur créances ³ | 0,34 % | 0,36 % | 0,29 % | 0,35 % | 0,24 % |
| Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ² | 13,7 % | 13,5 % | 14,5 % | 13,6 % | 8,7 % |
| Marge d'intérêts nette ² | 1,35 % | 1,32 % | 1,40 % | 1,33 % | 1,37 % |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{2,4} | 1,46 % | 1,43 % | 1,54 % | 1,44 % | 1,52 % |
| Rendement de l'actif moyen ^{2,4} | 0,72 % | 0,70 % | 0,74 % | 0,71 % | 0,45 % |
| Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{2,4} | 0,78 % | 0,76 % | 0,82 % | 0,77 % | 0,50 % |
| Taux d'impôt effectif comme présenté | 18,6 % | 20,4 % | 20,5 % | 19,5 % | 35,6 % |
| Renseignements sur les actions ordinaires | | | | | |
| Par action (\$) | | | | | |
| – résultat de base | 1,79 \$ | 1,77 \$ | 1,77 \$ | 3,56 \$ | 2,16 \$ |
| – résultat dilué comme présenté | 1,79 | 1,77 | 1,76 | 3,55 | 2,16 |
| – dividendes | 0,900 | 0,900 | 0,850 | 1,800 | 1,700 |
| – valeur comptable ⁵ | 53,35 | 52,46 | 50,46 | 53,35 | 50,46 |
| Cours de clôture de l'action (\$) | 64,26 | 60,76 | 56,80 | 64,26 | 56,80 |
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | | | | | |
| – moyen pondéré de base | 937 849 | 931 775 | 912 297 | 934 779 | 909 488 |
| – moyen pondéré dilué | 939 813 | 932 330 | 913 219 | 935 980 | 910 444 |
| – à la fin de la période | 943 002 | 937 223 | 917 769 | 943 002 | 917 769 |
| Capitalisation boursière (en millions de dollars) | 60 597 \$ | 56 946 \$ | 52 129 \$ | 60 597 \$ | 52 129 \$ |
| Mesures de valeur | | | | | |
| Rendement total pour les actionnaires | 7,16 % | 25,98 % | (5,07) % | 35,01 % | (5,36) % |
| Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action) | 5,7 % | 5,9 % | 6,1 % | 5,6 % | 6,0 % |
| Ratio de versement de dividendes comme présenté ² | 50,3 % | 50,9 % | 48,1 % | 50,6 % | 78,7 % |
| Ratio cours/valeur comptable | 1,20 | 1,16 | 1,13 | 1,20 | 1,13 |
| Principales mesures financières – ajustées⁶ | | | | | |
| Coefficient d'efficacité ajusté ⁷ | 56,4 % | 54,0 % | 56,6 % | 55,2 % | 55,8 % |
| Levier d'exploitation ajusté ⁷ | 0,5 % | 2,1 % | (0,4) % | 1,3 % | (0,9) % |
| Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté | 13,4 % | 13,8 % | 13,9 % | 13,6 % | 14,7 % |
| Taux d'impôt effectif ajusté | 21,1 % | 22,3 % | 20,1 % | 21,7 % | 21,2 % |
| Résultat dilué par action ajusté | 1,75 \$ | 1,81 \$ | 1,70 \$ | 3,57 \$ | 3,64 \$ |
| Ratio de versement de dividendes ajusté | 51,3 % | 49,6 % | 50,0 % | 50,4 % | 46,7 % |
| Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars) | | | | | |
| Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières | 284 673 \$ | 274 757 \$ | 246 294 \$ | 284 673 \$ | 246 294 \$ |
| Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances | 543 897 | 539 295 | 538 273 | 543 897 | 538 273 |
| Total de l'actif | 1 001 758 | 971 667 | 935 215 | 1 001 758 | 935 215 |
| Dépôts | 731 952 | 724 545 | 705 917 | 731 952 | 705 917 |
| Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ² | 50 311 | 49 166 | 46 312 | 50 311 | 46 312 |
| Actif moyen ⁴ | 990 022 | 982 321 | 932 775 | 986 129 | 943 138 |
| Actif productif d'intérêts moyen ^{2,4} | 915 294 | 902 747 | 847 244 | 908 952 | 849 960 |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{2,4} | 49 809 | 48 588 | 45 597 | 49 192 | 45 333 |
| Biens administrés ^{2,8,9} | 3 280 627 | 3 143 839 | 2 995 583 | 3 280 627 | 2 995 583 |
| Biens sous gestion ^{2,9} | 349 158 | 325 713 | 310 637 | 349 158 | 310 637 |
| Mesures de qualité du bilan et mesures en matière de liquidité¹⁰ | | | | | |
| Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars) | 326 514 \$ | 316 333 \$ | 321 188 \$ | 326 514 \$ | 321 188 \$ |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 13,1 % | 13,0 % | 11,9 % | 13,1 % | 11,9 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 14,7 % | 14,6 % | 13,4 % | 14,7 % | 13,4 % |
| Ratio du total des fonds propres | 17,0 % | 17,0 % | 15,5 % | 17,0 % | 15,5 % |
| Ratio de levier | 4,3 % | 4,3 % | 4,2 % | 4,3 % | 4,2 % |
| Ratio de liquidité à court terme (LCR) | 129 | 137 | 124 | s. o. | s. o. |
| Ratio de liquidité à long terme (NSFR) | 115 % | 115 % | 117 % | 115 % | 117 % |
| Autres renseignements | | | | | |
| Équivalents temps plein | 47 774 | 48 047 | 48 673 | 47 774 | 48 673 |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

3) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

6) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, le cas échéant.

7) Depuis le premier trimestre de 2024, nous ne majorons plus les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins de l'application de ce coefficient à nos résultats consolidés. Les montants des périodes antérieures ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation au premier trimestre de 2024.

8) Comprend le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une contrepartie à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 572,4 G\$ (2 485,4 G\$ au 31 janvier 2024 et 2 370,5 G\$ au 30 avril 2023).

9) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

10) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio de liquidité à long terme (NSFR) conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les réformes de Bâle III liées aux ajustements de l'évaluation du risque de marché et du crédit ont pris effet le 1^{er} novembre 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

s. o. Sans objet.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications à la présentation de l'information financière qui suivent ont été apportées au premier trimestre de 2024. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17)

Nous avons adopté, à compter du 1^{er} novembre 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) qui a remplacé l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). En raison de l'adoption de l'IFRS 17, nous avons dû retraiter les montants de l'exercice comparatif clos le 31 octobre 2023. Les résultats liés aux assurances sont désormais présentés au poste Produits des activités d'assurance, montant net, dans les Produits autres que d'intérêt, poste qui remplace Produits tirés des assurances, nets des réclamations au compte de résultat. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions sur l'adoption de l'IFRS 17. Les montants liés à l'incidence des mesures sur les fonds propres réglementaires pour les périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Vue d'ensemble du rendement financier

Perspectives économiques

La politique monétaire stricte devrait continuer d'entraîner une croissance mondiale inférieure à la normale pour le reste de l'année 2024. Le Royaume-Uni et certains pays de la zone euro auront de la difficulté à se sortir de la récession qui s'est amorcée au cours de la deuxième moitié de 2023, lorsque la hausse des taux d'intérêt a fait sentir ses effets dans cette région déjà vulnérable en raison des retombées négatives de la guerre en Ukraine. L'économie de la Chine a bénéficié de la hausse des exportations, mais doit toujours composer avec une demande intérieure affaiblie. En 2024, le ralentissement mondial fera en sorte que le prix moyen de nombreuses marchandises sera inférieur aux niveaux maintenus au début de la présente phase d'expansion, bien que les risques géopolitiques influant sur l'approvisionnement pourraient exercer une pression à la hausse sur certaines marchandises. Malgré les perturbations du trafic sur le canal du Suez en raison des opérations militaires, les chaînes d'approvisionnement devraient continuer de profiter du rétablissement des stocks mondiaux faisant suite aux fermetures initiales liées à la pandémie de COVID-19 et de l'allègement des pressions de la demande mondiale.

Au Canada, la Banque du Canada devrait maintenir son taux de financement à un jour à 5 % jusqu'au milieu de l'année environ, en attendant que davantage de signes indiquent que la faible croissance devrait mener à une baisse plus marquée de l'inflation. Bien que la croissance se soit accélérée au début de 2024 par rapport au ralentissement observé depuis le milieu de l'année 2022, nous anticipons qu'elle devrait à nouveau s'essouffler au cours du printemps et de l'été, à l'heure où les taux d'intérêt élevés limitent les dépenses des ménages endettés. Le ralentissement économique en découlant pourrait toutefois faire en sorte que l'inflation se situera près du taux cible de 2 % à la fin de l'année en cours. Pour l'ensemble de l'année 2024, nous prévoyons une croissance d'environ 1 % et anticipons que le taux de chômage dépassera légèrement la barre des 6 %. Cependant, si à la fin de l'année les taux de financement à un jour ont diminué de 100 points de base comme nous l'anticipons, la croissance devrait s'intensifier au cours du dernier trimestre de 2024 et le taux de chômage devrait se mettre à reculer par rapport au sommet atteint.

Aux États-Unis, la résilience face à la hausse des taux d'intérêt a été bien plus grande jusqu'à présent, mais le niveau d'épargne moins élevé des ménages et la faiblesse de la demande de prêts aux entreprises laissent entrevoir un ralentissement de la croissance pour le reste de l'année 2024. Le taux de croissance pourrait toujours avoisiner 2,5 % pour l'ensemble de 2024, mais l'essoufflement de la croissance trimestrielle devrait faire en sorte que le taux de chômage augmente légèrement pour franchir le seuil de 4 % au cours de la seconde moitié de l'année, permettant ainsi de freiner l'inflation salariale. Des risques de révision à la baisse des perspectives de croissance aux États-Unis persistent, en raison de la faiblesse des activités de prêts aux entreprises. Toutefois, nous prévoyons que la baisse de l'inflation permettra à la Réserve fédérale de réduire son taux cible de 50 points de base au cours du deuxième semestre de l'année, ce qui lui donnera une marge de manœuvre pour l'abaisser plus substantiellement advenant des risques négatifs.

Un ralentissement de la croissance économique au Canada et les taux d'intérêt élevés au cours du premier semestre de l'année auront probablement de vastes répercussions sur nos unités d'exploitation stratégiques au cours du reste de l'année. L'augmentation du taux de chômage et les taux d'intérêt plus élevés ont entraîné un léger recul de la qualité du crédit des ménages et des entreprises. La détérioration de la qualité du crédit dans certains secteurs, dont celui du marché des immeubles de bureaux aux États-Unis, pourrait se poursuivre sous l'effet d'une détérioration de la conjoncture économique ou du marché. La croissance des dépôts sera lente, car les mesures de resserrement quantitatif feront en sorte que les obligations actuellement détenues par la banque centrale devront être financées sur les marchés publics, les taux d'intérêt élevés engendrant une croissance des dépôts à terme plus élevée que celle des dépôts à court terme. Bien que la hausse des taux d'intérêt semble s'être stabilisée dans un contexte laissant supposer des baisses, nous entrevoyons que son incidence sur la marge d'intérêts nette demeurera assez stable en 2024.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait demeurer anémique avant de s'intensifier plus tard au cours de l'année, en phase avec la faiblesse des volumes de ventes de logements et la variation limitée des prix moyens des logements en raison des taux d'intérêt élevés au premier semestre de 2024. Même si la hausse de la demande de crédit à la consommation autre qu'hypothécaire d'une année à l'autre devrait être favorisée par l'accroissement de la population, la baisse de l'inflation et la diminution des dépenses discrétionnaires devraient quant à elles entraîner un ralentissement de la croissance en valeurs monétaires.

La croissance des prêts dans les activités de Groupe Entreprises et Services financiers aux entreprises au Canada devrait continuer de diminuer jusqu'au milieu de 2024, en raison de l'affaiblissement de la croissance économique et du ralentissement de la construction d'immeubles résidentiels, avant de reprendre de la vigueur au deuxième semestre de l'année. Pour les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la croissance des prêts a fléchi, en phase avec les tendances sectorielles, mais devrait reprendre de la vigueur plus tard dans l'année dans le contexte de la diminution attendue des taux d'intérêt.

Les marchés financiers ont tiré parti des attentes quant à d'éventuelles diminutions des taux d'intérêt par les banques centrales plus tard cette année. Même si nous nous attendons à ce que la conjoncture économique déprimée ait une incidence sur les résultats des entreprises, le contexte devrait s'améliorer pour les sociétés de gestion de patrimoine au Canada et aux États-Unis à mesure que l'année 2024 progresse et que les marchés misent sur une croissance plus forte en 2025.

Les activités de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement devraient continuer de profiter de la reprise soutenue des activités de fusions et acquisitions par rapport au faible niveau observé au début de 2023, tandis que les émissions d'obligations de sociétés pourraient reprendre du rythme plus tard en 2024 étant donné que les taux à plus long terme ont reculé par rapport aux sommets atteints précédemment.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant aux répercussions économiques des taux d'intérêt élevés, à l'assouplissement des pressions inflationnistes, à l'incidence des événements récents dans le secteur bancaire aux États-Unis, ainsi qu'aux risques économiques mondiaux liés à la guerre en Ukraine, au conflit au Moyen-Orient et aux tensions commerciales entre la Chine et d'autres pays. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus. L'incidence des événements géopolitiques sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

Événements importants

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 31 octobre 2023, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint-Martin. La vente des actifs bancaires situés à Curaçao a été conclue le 24 mai 2024, les conditions de clôture ayant été satisfaites, et n'a pas eu de répercussions importantes. La transaction visant les actifs bancaires situés à Saint-Martin est assujettie au respect des conditions de clôture et devrait être finalisée au premier trimestre de 2025. Les répercussions de la clôture des transactions ne devraient pas être importantes.

Revue des résultats financiers

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1 749 M\$, en regard de 1 689 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 1 728 M\$ au trimestre précédent.

Le résultat net ajusté¹ pour le trimestre s'est établi à 1 718 M\$, comparativement à 1 628 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 1 770 M\$ au trimestre précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour le trimestre considéré s'est établi à 1,79 \$, en regard de 1,76 \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 1,77 \$ au trimestre précédent.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour le trimestre considéré s'est établi à 1,75 \$, en regard de 1,70 \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 1,81 \$ au trimestre précédent.

Au cours du trimestre considéré, les éléments d'importance suivants ont entraîné une diminution des charges autres que d'intérêts de 27 M\$, une diminution de l'impôt sur le résultat de 58 M\$ et une hausse du résultat net de 31 M\$:

- une charge de 13 M\$ (10 M\$ après impôt) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC aux institutions de dépôts des États-Unis, qui a eu une incidence sur CIBC Bank USA (Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis);
- un recouvrement d'impôt sur le résultat de 51 M\$ qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition fiscale du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques² (produits et impôt sur le résultat sur une base d'imposition équivalente [BIE] de 71 M\$ dans Marchés des capitaux et Services financiers directs, et montants compensatoires dans Siège social et autres; recouvrement d'impôt sur le résultat de 51 M\$ dans Marchés des capitaux et Services financiers directs);
- un montant de 14 M\$ (10 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (4 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et 6 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis).

Produits nets d'intérêts³

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|--|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Les produits nets d'intérêts comprennent les : | | | | | |
| Produits nets d'intérêts détenus à des fins autres que de négociation ³ | 3 443 \$ | 3 459 \$ | 3 161 \$ | 6 902 \$ | 6 426 \$ |
| Produits nets d'intérêts détenus à des fins de négociation ^{3, 4} | (162) | (210) | 26 | (372) | (34) |
| | 3 281 \$ | 3 249 \$ | 3 187 \$ | 6 530 \$ | 6 392 \$ |

Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 94 M\$, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette dans nos activités autres que de négociation, de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités et de l'incidence du jour supplémentaire que comptait le trimestre considéré, contrebalancées en partie par la diminution des produits nets d'intérêts issus de la négociation.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 32 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, du fait surtout de l'accroissement des produits nets d'intérêts issus de la négociation et de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, neutralisés en partie par l'incidence des jours en moins que comptait le trimestre considéré et la baisse de la marge d'intérêts nette dans nos activités autres que de négociation.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les produits nets d'intérêts ont augmenté de 138 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette dans nos activités autres que de négociation et de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, neutralisées en partie par la diminution des produits nets d'intérêts issus de la négociation.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.
- 2) Cet élément d'importance présente l'incidence sur la charge d'impôt sur le résultat consolidé qui donnera lieu à un ajustement de nos résultats comme présentés au troisième trimestre de 2024 compte tenu de la quasi-adoption, le 28 mai 2024, d'une proposition fiscale du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques. L'incidence correspondante sur la BIE pour Marchés des capitaux et Services financiers directs et Siège social et autres est également prise en compte dans cet élément d'importance, de sorte qu'il n'y ait aucun effet sur l'élément d'importance consolidé.
- 3) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF. À compter du premier trimestre de 2024, la mise en œuvre d'une définition révisée du risque qui régit la négociation a entraîné un changement dans le classement de certaines activités de financement à revenu fixe qui étaient auparavant considérées comme des activités à des fins autres que de négociation et qui sont maintenant classées comme des activités à des fins de négociation, lesquelles comprennent les activités de financement à revenu fixe qui étaient déjà prises en compte dans les activités à des fins de négociation depuis le premier trimestre de 2023. La définition révisée a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre des règles du Fundamental Review of the Trading Book (FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché, règles qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2023. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 4) Ne tient pas compte d'un ajustement sur une BIE de 71 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (68 M\$ au 31 janvier 2024 et 64 M\$ au 30 avril 2023) et de 139 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (126 M\$ au 30 avril 2023).

Produits autres que d'intérêts¹

Les produits autres que d'intérêts ont grimpé de 366 M\$, ou 15 %, en regard de ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de l'accroissement des produits autres que d'intérêts issus de la négociation, de la progression de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, de la hausse des produits tirés des honoraires, de l'augmentation des profits tirés des opérations de change autres que de négociation et de l'accroissement des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 89 M\$, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre précédent, en raison surtout la diminution des produits autres que d'intérêts issus de la négociation et de la baisse des commissions sur crédit, compensées en partie par la hausse des honoraires de gestion de placements et de garde, la progression de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, et l'accroissement des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 614 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, du fait surtout de l'accroissement des produits autres que d'intérêts issus de la négociation, de la progression de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, de la hausse des honoraires de gestion de placements et de garde, et de l'augmentation des commissions sur crédit.

1) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF. À compter du premier trimestre de 2024, la mise en œuvre d'une définition révisée du risque qui régit la négociation a entraîné un changement dans le classement de certaines activités de financement à revenu fixe qui étaient auparavant considérées comme des activités à des fins autres que de négociation et qui sont maintenant classées comme des activités à des fins de négociation, lesquelles comprennent les activités de financement à revenu fixe qui étaient déjà prises en compte dans les activités à des fins de négociation depuis le premier trimestre de 2023. La définition révisée a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre des règles du Fundamental Review of the Trading Book (FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché, règles qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2023. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts douteux | | | | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 270 \$ | 285 \$ | 231 \$ | 555 \$ | 419 \$ |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 5 | 16 | 33 | 21 | 59 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 161 | 189 | 100 | 350 | 141 |
| Marchés des capitaux et Services financiers directs | 6 | 6 | 4 | 12 | (7) |
| Siège social et autres | 5 | (4) | 11 | 1 | 26 |
| | 447 | 492 | 379 | 939 | 638 |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts productifs | | | | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | - | 44 | (108) | 44 | (138) |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 32 | 4 | 13 | 36 | 33 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 25 | 55 | 148 | 80 | 205 |
| Marchés des capitaux et Services financiers directs | 10 | 2 | 15 | 12 | 16 |
| Siège social et autres | - | (12) | (9) | (12) | (21) |
| | 67 | 93 | 59 | 160 | 95 |
| | 514 \$ | 585 \$ | 438 \$ | 1 099 \$ | 733 \$ |

La dotation à la provision pour pertes sur créances a été de 514 M\$, en hausse de 76 M\$ comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison surtout de la reprise de provision dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, au trimestre correspondant de l'exercice précédent, compensée en partie par une diminution de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, au trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, fait attribuable surtout à la hausse de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, en partie neutralisée par la baisse de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a fléchi de 71 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, compte tenu surtout d'une diminution de la dotation à la provision dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, neutralisée en partie par une augmentation de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et dans Marchés des capitaux et Services financiers directs. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, du fait de la baisse des dépréciations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est accrue de 366 M\$ en regard de celle de la période correspondante de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, compte tenu surtout d'une reprise de provision dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, compensée en partie par une diminution de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis au cours de la période considérée. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue, ce qui reflète la hausse des dépréciations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 361 M\$, ou 11 %, par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui découle essentiellement de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel, de la hausse des charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau, et d'une baisse des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 36 M\$, ou 1 %, comparativement à celles du trimestre précédent, en raison surtout de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel, de la hausse des charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau, et de la progression des honoraires, compensées en partie par une charge plus élevée en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC au trimestre précédent, présentée à titre d'élément d'importance.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les charges autres que d'intérêts ont chuté de 636 M\$, ou 8 %, en regard de celles de la période correspondante de 2023, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions pour procédures judiciaires au premier trimestre de 2023, présentée à titre d'élément d'importance, neutralisée en partie par la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel, la hausse des charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau, et une charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC au cours de la période considérée, comme il a été mentionné précédemment.

Impôt sur le résultat et taxes

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 37 M\$, ou 8 %, en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en dépit de la hausse du résultat, en raison des variations dans la composition des bénéfices.

La charge d'impôt sur le résultat a baissé de 43 M\$, ou 10 %, par rapport à celle du trimestre précédent, en raison d'une baisse du résultat et de la composition des bénéfices.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 333 M\$, ou 28 %, par rapport à celle de la période correspondante de 2023, étant donné qu'au premier trimestre de 2023, une charge d'impôt sur le résultat avait été inscrite pour comptabiliser le dividende pour la relance au Canada (DRC) et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition, présentée à titre d'élément d'importance.

Le 28 novembre 2023, le gouvernement fédéral a déposé au Parlement le projet de loi C-59, qui comprend certaines mesures fiscales tirées de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et du budget fédéral de 2023. Le projet de loi C-59 prévoit le refus de la déduction pour dividendes reçus sur des actions canadiennes reçues à titre de biens évalués à la valeur du marché, ainsi qu'un impôt de 2 % sur certains rachats d'actions. La date d'application de ces mesures a été fixée au 1^{er} janvier 2024. Les propositions contenues dans le projet de loi C-59 n'avaient pas encore été quasi adoptées au 30 avril 2024 et, par conséquent, ne sont pas prises en compte dans la charge d'impôt sur le résultat présentée au trimestre et au semestre clos le 30 avril 2024.

Le 28 mai 2024, le Parlement a achevé sa troisième lecture du projet de loi C-59. Par conséquent, la proposition qui prévoit le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques a été quasi adoptée à cette date et son incidence sera prise en compte dans la charge d'impôt sur le résultat qui sera présentée au troisième trimestre dont la date de clôture est le 31 juillet 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement fédéral canadien a déposé le projet de loi C-69 en vue d'une première lecture au Parlement. Le projet de loi C-69 contient certaines dispositions du budget fédéral canadien déposé le 16 avril 2024, de même qu'une version révisée de la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM), quelque peu modifiée par rapport à celle publiée par le gouvernement fédéral canadien le 4 août 2023. La LIMM prévoit la mise en œuvre au Canada d'un impôt minimum mondial de 15 % conformément à l'engagement du pays d'adopter le régime du Pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Plus de 135 pays membres de l'OCDE ont convenu de l'adopter. Les règles du Pilier 2 en sont à différentes étapes de leur adoption à l'échelle mondiale. Certains pays dans lesquels la CIBC mène ses activités ont adopté des dispositions législatives pour la mise en œuvre des lois Pilier 2, lesquelles ne sont toutefois pas encore en vigueur. Le Canada devrait adopter la LIMM en 2024 et les règles prévues par celle-ci s'appliqueraient à compter de l'exercice 2025 de la CIBC. La CIBC étudie la version préliminaire la plus récente de la LIMM contenue dans le projet de loi C-69 et évalue l'incidence qu'elle aura sur ses activités à l'échelle mondiale, incidence dont l'importance ne peut être raisonnablement estimée à l'heure actuelle.

L'IASB a publié un document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12), qui prévoit une exception temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2. La CIBC a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé rattaché à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. D'autres modifications à l'IAS 12 exigent la présentation d'informations supplémentaires à l'égard des périodes au cours desquelles les règles du Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées, mais sans être encore en vigueur.

Change

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion du dollar américain (\$ US) sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé intermédiaire qui découle de fluctuations de taux de change moyens.

| En millions de dollars, sauf les montants par action | Pour les trois mois clos les | | Pour les six mois clos les |
|---|--|---|--|
| | 30 avr. 2024 par rapport au 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 par rapport au 31 janv. 2024 | 30 avr. 2024 par rapport au 30 avr. 2023 |
| Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants : | | | |
| Total des produits | 7 \$ | 25 \$ | 5 \$ |
| Dotations à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 1 | 3 | 1 |
| Charges autres que d'intérêts | 3 | 11 | 3 |
| Impôt sur le résultat | 1 | 3 | - |
| Résultat net (perte nette) | 2 | 8 | 1 |
| Incidence sur le résultat par action : | | | |
| De base | - \$ | 0,01 \$ | - \$ |
| Dilué | - | 0,01 | - |
| Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA | 0,4 % | 1,5 % | 0,2 % |

Revue de l'information financière trimestrielle

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trimestres clos les

| | 2024 | | | | 2023 ¹ | | 2022 | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. |
| Produits | | | | | | | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 2 476 \$ | 2 497 \$ | 2 458 \$ | 2 414 \$ | 2 282 \$ | 2 262 \$ | 2 262 \$ | 2 321 \$ |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 1 384 | 1 374 | 1 366 | 1 350 | 1 336 | 1 351 | 1 316 | 1 338 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 666 | 681 | 672 | 666 | 648 | 706 | 653 | 604 |
| Marchés des capitaux et Services financiers directs ² | 1 488 | 1 561 | 1 290 | 1 355 | 1 362 | 1 481 | 1 182 | 1 199 |
| Siège social et autres ² | 150 | 108 | 61 | 67 | 76 | 129 | (25) | 109 |
| Total des produits | 6 164 \$ | 6 221 \$ | 5 847 \$ | 5 852 \$ | 5 704 \$ | 5 929 \$ | 5 388 \$ | 5 571 \$ |
| Produits nets d'intérêts | 3 281 \$ | 3 249 \$ | 3 197 \$ | 3 236 \$ | 3 187 \$ | 3 205 \$ | 3 185 \$ | 3 236 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 2 883 | 2 972 | 2 650 | 2 616 | 2 517 | 2 724 | 2 203 | 2 335 |
| Total des produits | 6 164 | 6 221 | 5 847 | 5 852 | 5 704 | 5 929 | 5 388 | 5 571 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 514 | 585 | 541 | 736 | 438 | 295 | 436 | 243 |
| Charges autres que d'intérêts | 3 501 | 3 465 | 3 440 | 3 307 | 3 140 | 4 462 | 3 483 | 3 183 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 2 149 | 2 171 | 1 866 | 1 809 | 2 126 | 1 172 | 1 469 | 2 145 |
| Impôt sur le résultat | 400 | 443 | 381 | 377 | 437 | 739 | 284 | 479 |
| Résultat net | 1 749 \$ | 1 728 \$ | 1 485 \$ | 1 432 \$ | 1 689 \$ | 433 \$ | 1 185 \$ | 1 666 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 10 \$ | 12 \$ | 8 \$ | 10 \$ | 11 \$ | 9 \$ | 7 \$ | 6 \$ |
| Actionnaires | 1 739 | 1 716 | 1 477 | 1 422 | 1 678 | 424 | 1 178 | 1 660 |
| Résultat par action – de base | 1,79 \$ | 1,77 \$ | 1,53 \$ | 1,48 \$ | 1,77 \$ | 0,39 \$ | 1,26 \$ | 1,79 \$ |
| – dilué | 1,79 | 1,77 | 1,53 | 1,47 | 1,76 | 0,39 | 1,26 | 1,78 |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et sur les marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients, sur les activités de prise ferme ainsi que sur les activités de services consultatifs.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a profité de l'accroissement des prêts et des dépôts au cours des périodes susmentionnées, porté par la croissance interne liée aux clients et l'approfondissement des liens avec sa clientèle. Le contexte de hausse des taux d'intérêt a fait ralentir la croissance des prêts et des dépôts et a amélioré la marge d'intérêts nette, reflet de la progression des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par une compression des marges sur les prêts.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises, contrebalancée par l'incidence des difficultés qu'a connues le marché sur nos activités de gestion des avoirs. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits a été soutenue par la forte demande des clients qui s'est atténuée au cours des derniers trimestres et par la hausse des taux d'intérêt. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens administrés et des biens sous gestion ainsi que les produits d'honoraires connexes ont été touchés par la volatilité des marchés boursiers et l'incidence des facteurs macroenvironnementaux, qui ont présenté des signes de reprise au premier et au deuxième trimestres de 2024.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, continue de profiter de l'acquisition de clients en interne. Une diminution des soldes de dépôts au deuxième et au troisième trimestres de 2023 a été accompagnée d'un changement dans la composition des dépôts en lien avec le contexte des taux d'intérêt, mais les soldes moyens se sont accrus au cours des trois derniers trimestres. Nous avons assisté à une diminution des prêts au quatrième trimestre de 2023 et au premier trimestre de 2024 alors que le recours à des facilités de crédit renouvelables et la demande demeuraient faible, et à leur remontée au deuxième trimestre de 2024. Pour Gestion des avoirs, les biens administrés et les biens sous gestion ont subi les contrecoups du marché et fait face à sa volatilité au cours du premier semestre de 2023, et la croissance récente été favorisée par l'appréciation du marché.

Marchés des capitaux et Services financiers directs a présenté une baisse des produits de négociation au troisième et au quatrième trimestres de 2022 et de 2023. Une hausse des produits de négociation, portée par une conjoncture des marchés robuste et l'intensification des activités des clients, a été observée au premier trimestre de 2023 et de 2024.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence de l'accroissement des marges d'intérêts nettes de Services bancaires internationaux dans le contexte de hausse des taux d'intérêt. À partir du deuxième trimestre de 2023, les coûts de financement se sont accrus en raison de la volatilité des taux d'intérêt, ce qui a eu une incidence défavorable sur Siège social et autres. Cette incidence défavorable s'est atténuée à mesure que les coûts de financement plus élevés ont été transférés aux unités d'exploitation stratégiques.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit, de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain en raison des préoccupations liées aux taux d'intérêt et d'inflation plus élevés, aux événements géopolitiques et au ralentissement de la croissance économique. L'estimation des pertes sur créances attendues dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

Le relèvement des taux d'intérêt à un rythme plus rapide que prévu conjugué à la hausse de l'inflation, aux perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement et aux préoccupations géopolitiques croissantes à l'échelle mondiale s'est répercuté sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023 et aux quatrième trimestres de 2022 et aux troisième et quatrième trimestres de 2023. Une migration du crédit désavantageuse a également pesé sur notre dotation à la provision pour pertes sur créances au cours de tous les trimestres de 2023 et des premier et deuxième trimestres de 2024. Une évolution défavorable de nos perspectives dans les secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis a contribué à une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023 et au premier trimestre de 2024.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision sur les prêts douteux a continué d'être plus élevée que prévu, reflet du cadre macroéconomique défavorable pour les portefeuilles de détail et des radiations découlant d'une meilleure connaissance du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante a été comptabilisée pour l'exercice 2023 et le premier trimestre de 2024.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du quatrième trimestre de 2022, de tous les trimestres de 2023 et des premier et deuxième trimestres de 2024 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante. La hausse de la dotation à la provision aux troisième et quatrième trimestres de 2023 et aux premier et deuxième trimestres de 2024 était essentiellement attribuable aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Pour Marchés des capitaux et Services financiers directs, les pertes sur prêts douteux sont demeurées faibles.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans Services bancaires internationaux est demeurée relativement stable. Des reprises de provision ont été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023 et au premier trimestre de 2024.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Au premier et au deuxième trimestres de 2024, une charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance, a été inscrite. Au quatrième trimestre de 2022 et au premier trimestre de 2023, une augmentation des provisions pour procédures judiciaires a été comptabilisée, par rapport à une baisse des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres au deuxième trimestre de 2023, le tout présenté à titre d'éléments d'importance. Au quatrième trimestre de 2022, des charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier du fait de notre emménagement dans le nouveau siège social mondial ont été comptabilisées et présentées à titre d'éléments d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du revenu imposable dans les territoires desquels le résultat provient. Les résultats du premier trimestre de 2023 tenaient compte d'une charge d'impôt sur le résultat inscrite afin de comptabiliser le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition, présentés à titre d'éléments d'importance.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performance sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Depuis le début du premier trimestre de 2024, nous ne majorons plus les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins de l'application de ce coefficient à nos résultats consolidés. Les montants des périodes antérieures ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation au premier trimestre de 2024.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Depuis le début du premier trimestre de 2024, nous ne majorons plus les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins de l'application de ce coefficient à nos résultats consolidés. Les montants des périodes antérieures ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation au premier trimestre de 2024.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Au premier trimestre de 2024, nous avons accru les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre nos unités d'exploitation stratégiques pour les faire passer à 12 % des exigences de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de chacune d'elles, soit une hausse par rapport à 11 % en 2023. Dans le cadre de l'adoption des réformes de Bâle III, une approche révisée pour répartir l'APR reflétant le risque opérationnel entre chacune des unités d'exploitation stratégiques a pris effet le 30 avril 2023. Les nouvelles répartitions sont établies selon les contributions de chaque unité d'exploitation stratégique au total des produits sur trois ans et au total des pertes opérationnelles sur dix ans. Ce changement de méthode a eu une incidence sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis à partir du troisième trimestre de 2023. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période. Au premier trimestre de 2024, nous avons accru le montant des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre nos unités d'exploitation stratégiques, comme il a été mentionné précédemment.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|---|--|---|--|---|------------------------|------------------|---|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos le 30 avril 2024 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 2 476 \$ | 1 384 \$ | 666 \$ | 1 488 \$ | 150 \$ | 6 164 \$ | 489 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 270 | 37 | 186 | 16 | 5 | 514 | 136 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 319 | 720 | 396 | 706 | 360 | 3 501 | 290 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 887 | 627 | 84 | 766 | (215) | 2 149 | 63 |
| Impôt sur le résultat | 238 | 171 | (9) | 206 | (206) | 400 | (6) |
| Résultat net (perte nette) | 649 | 456 | 93 | 560 | (9) | 1 749 | 69 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 10 | 10 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 649 | 456 | 93 | 560 | (19) | 1 739 | 69 |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 1,79 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques ² | - \$ | - \$ | - \$ | (71) \$ | 71 \$ | - \$ | - \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur les produits | - | - | - | (71) | 71 | - | - |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (6) | - | (8) | - | - | (14) | (6) |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | (13) | - | - | (13) | (10) |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (6) | - | (21) | - | - | (27) | (16) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 6 | - | 21 | (71) | 71 | 27 | 16 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 | - | 2 | - | - | 4 | 2 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques ² | - | - | - | (20) | 71 | 51 | - |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | 3 | - | - | 3 | 2 |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 2 | - | 5 | (20) | 71 | 58 | 4 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 4 \$ | - \$ | 16 \$ | (51) \$ | - \$ | (31) \$ | 12 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)³ | | | | | | (0,04) \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés⁴ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁵ | 2 476 \$ | 1 384 \$ | 666 \$ | 1 417 \$ | 221 \$ | 6 164 \$ | 489 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée | 270 | 37 | 186 | 16 | 5 | 514 | 136 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 1 313 | 720 | 375 | 706 | 360 | 3 474 | 274 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 893 | 627 | 105 | 695 | (144) | 2 176 | 79 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 240 | 171 | (4) | 186 | (135) | 458 | (2) |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 653 | 456 | 109 | 509 | (9) | 1 718 | 81 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 10 | 10 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 653 | 456 | 109 | 509 | (19) | 1 708 | 81 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 1,75 \$ | |

1) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

2) Cet élément d'importance présente l'incidence sur la charge d'impôt sur le résultat consolidé qui donnera lieu à un ajustement de nos résultats comme présentés au troisième trimestre de 2024 compte tenu de la quasi-adoption, le 28 mai 2024, d'une proposition fiscale du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques. L'incidence correspondante sur la BIE pour Marchés des capitaux et Services financiers directs et Siège social et autres est également prise en compte dans cet élément d'importance, de sorte qu'il n'y ait aucun effet sur l'élément d'importance consolidé.

3) Tient compte de l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement entre le résultat dilué par action et le résultat dilué par action ajusté.

4) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

5) Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement sur une BIE de 71 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (68 M\$ au 31 janvier 2024 et 64 M\$ au 30 avril 2023) et de 139 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (126 M\$ au 30 avril 2023).

6) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

7) Comprend les provisions nettes pour procédures judiciaires comptabilisées au premier et au deuxième trimestres de 2023.

8) La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du dividende pour la relance au Canada (DRC) établi à 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|---|--|--|---|---|------------------------|----------------|--|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos le 31 janvier 2024 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 2 497 \$ | 1 374 \$ | 681 \$ | 1 561 \$ | 108 \$ | 6 221 \$ | 507 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 | 182 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 280 | 669 | 478 | 712 | 326 | 3 465 | 356 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 888 | 685 | (41) | 841 | (202) | 2 171 | (31) |
| Impôt sur le résultat | 238 | 187 | (32) | 229 | (179) | 443 | (24) |
| Résultat net (perte nette) | 650 | 498 | (9) | 612 | (23) | 1 728 | (7) |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 12 | 12 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 650 | 498 | (9) | 612 | (35) | 1 716 | (7) |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 1,77 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques ² | - \$ | - \$ | - \$ | (52) \$ | 52 \$ | - \$ | - \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur les produits | - | - | - | (52) | 52 | - | - |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (7) | - | (8) | - | - | (15) | (6) |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | (91) | - | - | (91) | (67) |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (7) | - | (99) | - | - | (106) | (73) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 7 | - | 99 | (52) | 52 | 106 | 73 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 | - | 2 | - | - | 4 | 1 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques ² | - | - | - | (15) | 52 | 37 | - |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | 23 | - | - | 23 | 17 |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 2 | - | 25 | (15) | 52 | 64 | 18 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 5 \$ | - \$ | 74 \$ | (37) \$ | - \$ | 42 \$ | 55 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)³ | | | | | | 0,04 \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés⁴ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁵ | 2 497 \$ | 1 374 \$ | 681 \$ | 1 509 \$ | 160 \$ | 6 221 \$ | 507 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 | 182 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 1 273 | 669 | 379 | 712 | 326 | 3 359 | 283 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 895 | 685 | 58 | 789 | (150) | 2 277 | 42 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 240 | 187 | (7) | 214 | (127) | 507 | (6) |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 655 | 498 | 65 | 575 | (23) | 1 770 | 48 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 12 | 12 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 655 | 498 | 65 | 575 | (35) | 1 758 | 48 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 1,81 \$ | |

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada ⁶ | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|--|---|--|---|---|------------------------|------------|--|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos le 30 avril 2023 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 2 282 \$ | 1 336 \$ | 648 \$ | 1 362 \$ | 76 \$ | 5 704 \$ | 477 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 123 | 46 | 248 | 19 | 2 | 438 | 183 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 274 | 673 | 354 | 664 | 175 | 3 140 | 261 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 885 | 617 | 46 | 679 | (101) | 2 126 | 33 |
| Impôt sur le résultat | 247 | 165 | (9) | 182 | (148) | 437 | (7) |
| Résultat net | 638 | 452 | 55 | 497 | 47 | 1 689 | 40 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 11 | 11 | - |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 638 | 452 | 55 | 497 | 36 | 1 678 | 40 |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 1,76 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (6) \$ | - \$ | (18) \$ | - \$ | (3) \$ | (27) \$ | (13) \$ |
| Diminution des provisions pour procédures judiciaires | - | - | - | - | 114 | 114 | - |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (6) | - | (18) | - | 111 | 87 | (13) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 6 | - | 18 | - | (111) | (87) | 13 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | - | - | 5 | - | 1 | 6 | 3 |
| Diminution des provisions pour procédures judiciaires | - | - | - | - | (32) | (32) | - |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | - | - | 5 | - | (31) | (26) | 3 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 6 \$ | - \$ | 13 \$ | - \$ | (80) \$ | (61) \$ | 10 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)³ | | | | | | (0,06) \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés⁴ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁵ | 2 282 \$ | 1 336 \$ | 648 \$ | 1 362 \$ | 76 \$ | 5 704 \$ | 477 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée | 123 | 46 | 248 | 19 | 2 | 438 | 183 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 1 268 | 673 | 336 | 664 | 286 | 3 227 | 248 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 891 | 617 | 64 | 679 | (212) | 2 039 | 46 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 247 | 165 | (4) | 182 | (179) | 411 | (4) |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 644 | 452 | 68 | 497 | (33) | 1 628 | 50 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 11 | 11 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 644 | 452 | 68 | 497 | (44) | 1 617 | 50 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 1,70 \$ | |

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|---|--|--|---|---|------------------------|----------------|--|
| En millions de dollars, pour les six mois clos le 30 avril 2024 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 4 973 \$ | 2 758 \$ | 1 347 \$ | 3 049 \$ | 258 \$ | 12 385 \$ | 996 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 599 | 57 | 430 | 24 | (11) | 1 099 | 318 |
| Charges autres que d'intérêts | 2 599 | 1 389 | 874 | 1 418 | 686 | 6 966 | 646 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 1 775 | 1 312 | 43 | 1 607 | (417) | 4 320 | 32 |
| Impôt sur le résultat | 476 | 358 | (41) | 435 | (385) | 843 | (30) |
| Résultat net (perte nette) | 1 299 | 954 | 84 | 1 172 | (32) | 3 477 | 62 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 22 | 22 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 1 299 | 954 | 84 | 1 172 | (54) | 3 455 | 62 |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 3,55 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques ² | - \$ | - \$ | - \$ | (123) \$ | 123 \$ | - \$ | - \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur les produits | - | - | - | (123) | 123 | - | - |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (13) | - | (16) | - | - | (29) | (12) |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | (104) | - | - | (104) | (77) |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (13) | - | (120) | - | - | (133) | (89) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 13 | - | 120 | (123) | 123 | 133 | 89 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 4 | - | 4 | - | - | 8 | 3 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui sera éliminé compte tenu de la quasi-adoption d'une proposition du gouvernement fédéral prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques ² | - | - | - | (35) | 123 | 88 | - |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | 26 | - | - | 26 | 19 |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 4 | - | 30 | (35) | 123 | 122 | 22 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 9 \$ | - \$ | 90 \$ | (88) \$ | - \$ | 11 \$ | 67 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)³ | | | | | | 0,02 \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés⁴ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁵ | 4 973 \$ | 2 758 \$ | 1 347 \$ | 2 926 \$ | 381 \$ | 12 385 \$ | 996 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée | 599 | 57 | 430 | 24 | (11) | 1 099 | 318 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 2 586 | 1 389 | 754 | 1 418 | 686 | 6 833 | 557 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 1 788 | 1 312 | 163 | 1 484 | (294) | 4 453 | 121 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 480 | 358 | (11) | 400 | (262) | 965 | (8) |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 1 308 | 954 | 174 | 1 084 | (32) | 3 488 | 129 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 22 | 22 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 1 308 | 954 | 174 | 1 084 | (54) | 3 466 | 129 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 3,57 \$ | |

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada ⁶ | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|--|---|--|---|---|------------------------|-----------------|--|
| En millions de dollars, pour les six mois clos le 30 avril 2023 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 4 544 \$ | 2 687 \$ | 1 354 \$ | 2 843 \$ | 205 \$ | 11 633 \$ | 1 003 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 281 | 92 | 346 | 9 | 5 | 733 | 256 |
| Charges autres que d'intérêts | 2 564 | 1 338 | 734 | 1 314 | 1 652 | 7 602 | 544 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 1 699 | 1 257 | 274 | 1 520 | (1 452) | 3 298 | 203 |
| Impôt sur le résultat | 471 | 336 | 18 | 411 | (60) | 1 176 | 13 |
| Résultat net (perte nette) | 1 228 | 921 | 256 | 1 109 | (1 392) | 2 122 | 190 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 20 | 20 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 1 228 | 921 | 256 | 1 109 | (1 412) | 2 102 | 190 |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 2,16 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (13) \$ | - \$ | (34) \$ | - \$ | (6) \$ | (53) \$ | (25) \$ |
| Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ⁷ | - | - | - | - | (1 055) | (1 055) | - |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (13) | - | (34) | - | (1 061) | (1 108) | (25) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 13 | - | 34 | - | 1 061 | 1 108 | 25 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 | - | 9 | - | 1 | 12 | 6 |
| Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ⁷ | - | - | - | - | 293 | 293 | - |
| Charge d'impôt sur le résultat en lien avec le budget fédéral canadien 2022 ⁸ | - | - | - | - | (545) | (545) | - |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 2 | - | 9 | - | (251) | (240) | 6 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 11 \$ | - \$ | 25 \$ | - \$ | 1 312 \$ | 1 348 \$ | 19 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)³ | | | | | | 1,48 \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés⁴ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁵ | 4 544 \$ | 2 687 \$ | 1 354 \$ | 2 843 \$ | 205 \$ | 11 633 \$ | 1 003 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée | 281 | 92 | 346 | 9 | 5 | 733 | 256 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 2 551 | 1 338 | 700 | 1 314 | 591 | 6 494 | 519 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 1 712 | 1 257 | 308 | 1 520 | (391) | 4 406 | 228 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 473 | 336 | 27 | 411 | (311) | 936 | 19 |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 1 239 | 921 | 281 | 1 109 | (80) | 3 470 | 209 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 20 | 20 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 1 239 | 921 | 281 | 1 109 | (100) | 3 450 | 209 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 3,64 \$ | |

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

| | | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|--|--|--|--|---|---|------------------------|-----------------|--|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos les | | | | | | | | |
| 30 avr. 2024 | Résultat net (perte nette) | 649 \$ | 456 \$ | 93 \$ | 560 \$ | (9) \$ | 1 749 \$ | 69 \$ |
| | Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances | 270 | 37 | 186 | 16 | 5 | 514 | 136 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 238 | 171 | (9) | 206 | (206) | 400 | (6) |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)¹ | 1 157 | 664 | 270 | 782 | (210) | 2 663 | 199 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance² | 6 | - | 21 | (71) | 71 | 27 | 16 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)³ | 1 163 \$ | 664 \$ | 291 \$ | 711 \$ | (139) \$ | 2 690 \$ | 215 \$ |
| 31 janv. 2024 | Résultat net (perte nette) | 650 \$ | 498 \$ | (9) \$ | 612 \$ | (23) \$ | 1 728 \$ | (7) \$ |
| | Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 | 182 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 238 | 187 | (32) | 229 | (179) | 443 | (24) |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹ | 1 217 | 705 | 203 | 849 | (218) | 2 756 | 151 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance ² | 7 | - | 99 | (52) | 52 | 106 | 73 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³ | 1 224 \$ | 705 \$ | 302 \$ | 797 \$ | (166) \$ | 2 862 \$ | 224 \$ |
| 30 avr. 2023 ⁴ | Résultat net | 638 \$ | 452 \$ | 55 \$ | 497 \$ | 47 \$ | 1 689 \$ | 40 \$ |
| | Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances | 123 | 46 | 248 | 19 | 2 | 438 | 183 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 247 | 165 | (9) | 182 | (148) | 437 | (7) |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹ | 1 008 | 663 | 294 | 698 | (99) | 2 564 | 216 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance ² | 6 | - | 18 | - | (111) | (87) | 13 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³ | 1 014 \$ | 663 \$ | 312 \$ | 698 \$ | (210) \$ | 2 477 \$ | 229 \$ |
| En millions de dollars, pour les six mois clos les | | | | | | | | |
| 30 avr. 2024 | Résultat net (perte nette) | 1 299 \$ | 954 \$ | 84 \$ | 1 172 \$ | (32) \$ | 3 477 \$ | 62 \$ |
| | Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 599 | 57 | 430 | 24 | (11) | 1 099 | 318 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 476 | 358 | (41) | 435 | (385) | 843 | (30) |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)¹ | 2 374 | 1 369 | 473 | 1 631 | (428) | 5 419 | 350 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance² | 13 | - | 120 | (123) | 123 | 133 | 89 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)³ | 2 387 \$ | 1 369 \$ | 593 \$ | 1 508 \$ | (305) \$ | 5 552 \$ | 439 \$ |
| 30 avr. 2023 ⁴ | Résultat net (perte nette) | 1 228 \$ | 921 \$ | 256 \$ | 1 109 \$ | (1 392) \$ | 2 122 \$ | 190 \$ |
| | Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances | 281 | 92 | 346 | 9 | 5 | 733 | 256 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 471 | 336 | 18 | 411 | (60) | 1 176 | 13 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹ | 1 980 | 1 349 | 620 | 1 529 | (1 447) | 4 031 | 459 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance ² | 13 | - | 34 | - | 1 061 | 1 108 | 25 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³ | 1 993 \$ | 1 349 \$ | 654 \$ | 1 529 \$ | (386) \$ | 5 139 \$ | 484 \$ |

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. Les principales méthodes et hypothèses utilisées dans la présentation des résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques sont présentées à la page 21 de notre Rapport annuel 2023.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Résultats¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 ² | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ² |
| Produits | 2 476 \$ | 2 497 \$ | 2 282 \$ | 4 973 \$ | 4 544 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 270 | 285 | 231 | 555 | 419 |
| Prêts productifs | - | 44 | (108) | 44 | (138) |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances | 270 | 329 | 123 | 599 | 281 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 319 | 1 280 | 1 274 | 2 599 | 2 564 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 887 | 888 | 885 | 1 775 | 1 699 |
| Impôt sur le résultat | 238 | 238 | 247 | 476 | 471 |
| Résultat net | 649 \$ | 650 \$ | 638 \$ | 1 299 \$ | 1 228 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | | | |
| Actionnaires | 649 \$ | 650 \$ | 638 \$ | 1 299 \$ | 1 228 \$ |
| Total des produits | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 1 899 \$ | 1 927 \$ | 1 732 \$ | 3 826 \$ | 3 441 \$ |
| Produits autres que d'intérêts ³ | 577 | 570 | 550 | 1 147 | 1 103 |
| | 2 476 \$ | 2 497 \$ | 2 282 \$ | 4 973 \$ | 4 544 \$ |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{4,5} | 2,43 % | 2,41 % | 2,27 % | 2,42 % | 2,22 % |
| Coefficient d'efficacité | 53,3 % | 51,2 % | 55,8 % | 52,3 % | 56,4 % |
| Levier d'exploitation | 4,9 % | 11,2 % | 0,0 % | 8,1 % | (4,2) % |
| Rendement des capitaux propres ⁶ | 23,0 % | 23,6 % | 28,4 % | 23,3 % | 27,4 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶ | 11 450 \$ | 10 963 \$ | 9 228 \$ | 11 204 \$ | 9 042 \$ |
| Équivalents temps plein | 13 634 | 13 474 | 13 072 | 13 634 | 13 072 |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

3) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est établi à 649 M\$, en hausse de 11 M\$, en regard de celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à une augmentation des produits, neutralisée en partie par une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'accroissement des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net a diminué de 1 M\$ par rapport à celui du trimestre précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts et à la baisse des produits, neutralisées en partie par une dotation à la provision pour pertes sur créances moins élevée.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, le résultat net s'est élevé à 1 299 M\$, en hausse de 71 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, du fait surtout d'une hausse des produits, contrebalancée en partie par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'accroissement des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 194 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 167 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette, de l'accroissement des volumes et l'incidence du jour supplémentaire que comptait le trimestre considéré. Les produits autres que d'intérêts ont grimpé de 27 M\$, ou 5 %, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des honoraires.

Les produits ont diminué de 21 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. Les produits nets d'intérêts ont diminué de 28 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, du fait surtout de l'incidence des jours en moins que comptait le trimestre considéré, contrebalancée en partie par une croissance des volumes plus importante et l'accroissement de la marge d'intérêts nette. Les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 7 M\$, ou 1 %, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des honoraires.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les produits ont augmenté de 429 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2023. Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 385 M\$, ou 11 %, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui découle essentiellement de l'accroissement de la marge d'intérêts nette, de la croissance des volumes et de l'incidence du jour supplémentaire que comptait la période considérée. Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 44 M\$, ou 4 %, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des honoraires.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 16 points de base comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts et d'une composition des actifs avantageuse, neutralisés en partie par la diminution des marges sur les prêts.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 2 points de base comparativement à celle du trimestre précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la croissance relative des produits à marge élevée.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 20 points de base comparativement à celle de la période correspondante de 2023, du fait surtout de la hausse des marges sur les dépôts et d'une composition des actifs avantageuse, contrebalancées en partie par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a progressé de 147 M\$ comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs n'a été comptabilisée au trimestre considéré, comparativement à une reprise de provision liée à une évolution favorable de nos perspectives économiques au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été plus élevée, du fait surtout de l'accroissement des radiations au titre des cartes de crédit et du portefeuille des prêts personnels.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 59 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent. Au trimestre considéré, aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs n'a été comptabilisée, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances au trimestre précédent, attribuable à une migration du crédit désavantageuse, neutralisée en partie par une évolution favorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a fléchi en raison de la diminution de la dotation à la provision à l'égard des prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts aux PME douteux, contrebalancée en partie par un accroissement des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels au trimestre considéré.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est accrue de 318 M\$ en regard de celle de la période correspondante de 2023. Au cours de la période considérée, une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à une migration du crédit désavantageuse a été inscrite, compensée en partie par une évolution favorable de nos perspectives économiques, par rapport à une reprise de provision attribuable à une évolution favorable de nos perspectives économiques au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, neutralisée en partie par une migration du crédit désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait d'un accroissement des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 45 M\$, ou 4 %, par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 39 M\$, ou 3 %, par rapport à celles du trimestre précédent, ce qui découle essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des salaires du personnel.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 35 M\$, ou 1 %, en regard de celles de la période correspondante de 2023, en raison essentiellement de la hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a baissé de 9 M\$ par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la composition des bénéfices.

L'impôt sur le résultat a été comparable à celui du trimestre précédent.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, l'impôt sur le résultat a augmenté de 5 M\$ comparativement à celui de la période correspondante de 2023, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse du résultat et à la composition des bénéfices.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Résultats¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Produits | | | | | |
| Groupe Entreprises | 589 \$ | 621 \$ | 620 \$ | 1 210 \$ | 1 241 \$ |
| Gestion des avoirs | 795 | 753 | 716 | 1 548 | 1 446 |
| Total des produits | 1 384 | 1 374 | 1 336 | 2 758 | 2 687 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 5 | 16 | 33 | 21 | 59 |
| Prêts productifs | 32 | 4 | 13 | 36 | 33 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances | 37 | 20 | 46 | 57 | 92 |
| Charges autres que d'intérêts | 720 | 669 | 673 | 1 389 | 1 338 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 627 | 685 | 617 | 1 312 | 1 257 |
| Impôt sur le résultat | 171 | 187 | 165 | 358 | 336 |
| Résultat net | 456 \$ | 498 \$ | 452 \$ | 954 \$ | 921 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | | | |
| Actionnaires | 456 \$ | 498 \$ | 452 \$ | 954 \$ | 921 \$ |
| Total des produits | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 442 \$ | 449 \$ | 453 \$ | 891 \$ | 917 \$ |
| Produits autres que d'intérêts ² | 942 | 925 | 883 | 1 867 | 1 770 |
| | 1 384 \$ | 1 374 \$ | 1 336 \$ | 2 758 \$ | 2 687 \$ |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4} | 2,91 % | 3,31 % | 3,49 % | 3,10 % | 3,49 % |
| Coefficient d'efficacité | 52,0 % | 48,7 % | 50,4 % | 50,4 % | 49,8 % |
| Levier d'exploitation | (3,2) % | 1,1 % | (0,3) % | (1,1) % | 2,6 % |
| Rendement des capitaux propres ⁵ | 19,9 % | 21,3 % | 22,1 % | 20,6 % | 21,8 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵ | 9 344 \$ | 9 289 \$ | 8 379 \$ | 9 316 \$ | 8 533 \$ |
| Équivalents temps plein | 5 410 | 5 355 | 5 312 | 5 410 | 5 312 |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est établi à 456 M\$, en hausse de 4 M\$ en regard de celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement des produits et à une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancés en partie par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net a fléchi de 42 M\$ en regard de celui du trimestre précédent, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des charges autres que d'intérêts et à la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, neutralisées en partie par l'accroissement des produits.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, le résultat net s'est établi à 954 M\$, en hausse de 33 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, ce qui découle surtout de l'accroissement des produits et d'une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, compensés en partie par une hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 48 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Groupe Entreprises ont reculé de 31 M\$, reflet surtout de la baisse des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par l'incidence du jour supplémentaire que comptait le trimestre considéré. La baisse des produits autres que d'intérêts, qui découle de la réduction des émissions de prêts fondés sur des acceptations bancaires avant l'abandon prévu du taux offert en dollars canadiens (CDOR), a été contrebalancée en grande partie par l'accroissement des produits nets d'intérêts lié à une augmentation correspondante des prêts.

Les produits de Gestion des avoirs se sont accrus de 79 M\$, en raison principalement de la progression des produits tirés des honoraires sous l'effet de l'appréciation des marchés et de la hausse des produits tirés des commissions liée à l'intensification des activités des clients.

Les produits ont progressé de 10 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux du trimestre précédent.

Les produits de Groupe Entreprises ont reculé de 32 M\$, reflet surtout de la baisse des marges sur les dépôts et de l'incidence des jours en moins que comptait le trimestre considéré, compensées en partie par la croissance des volumes. La baisse des produits autres que d'intérêts, qui découle de la réduction des émissions de prêts fondés sur des acceptations bancaires, a été contrebalancée en grande partie par l'accroissement des produits nets d'intérêts.

Les produits de Gestion des avoirs se sont accrus de 42 M\$, du fait surtout de la hausse des produits tirés des commissions liée à l'intensification des activités des clients et de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet de l'appréciation des marchés.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les produits ont augmenté de 71 M\$, ou 3 %, en regard de ceux de la période correspondante de 2023.

Les produits de Groupe Entreprises ont reculé de 31 M\$, ce qui s'explique principalement par la baisse des marges sur les dépôts, neutralisée en partie par l'incidence du jour supplémentaire que comptait la période considérée. La baisse des produits autres que d'intérêts, qui découle de la réduction des émissions de prêts fondés sur des acceptations bancaires, a été contrebalancée en grande partie par l'accroissement des produits nets d'intérêts.

Les produits de Gestion des avoirs ont progressé de 102 M\$, reflet surtout de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet de l'appréciation des marchés et de la hausse des produits tirés des commissions liée à l'intensification des activités des clients.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 58 points de base par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est surtout attribuable à la baisse des marges sur les dépôts.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 40 points de base par rapport à celle du trimestre précédent, en lien essentiellement avec la baisse des marges sur les dépôts.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 39 points de base comparativement à celle de la période correspondante de 2023, du fait surtout de la baisse des marges sur les dépôts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 9 M\$ comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté en raison d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques, neutralisée en partie par une migration du crédit avantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a reculé sous l'effet de la diminution de la dotation à la provision dans le secteur du commerce de détail et de gros, et dans ceux de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 17 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté sous l'effet d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques, compensée en partie par une migration du crédit avantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, compte tenu de la baisse de la dotation à la provision dans le secteur du commerce de détail et de gros.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 35 M\$ par rapport à celle de la période correspondante de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comparable à celle inscrite à la période correspondante de l'exercice précédent, compte tenu de l'évolution défavorable de nos perspectives économiques au cours de la période considérée, neutralisée en partie par une migration du crédit avantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en raison de la baisse de la dotation à la provision dans le secteur du commerce de détail et de gros, et dans ceux de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou 7 %, par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 51 M\$, ou 8 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 51 M\$, ou 4 %, en regard de celles de la période correspondante de 2023, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 6 M\$ par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, compte tenu surtout de la hausse du résultat et de la composition des bénéfices.

L'impôt sur le résultat a diminué de 16 M\$ en regard de celui du trimestre précédent, en lien surtout avec la baisse du résultat.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, l'impôt sur le résultat a augmenté de 22 M\$, comparativement à celui de la période correspondante de 2023, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse du résultat et à la composition des bénéfices.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans six marchés américains.

Résultats en dollars canadiens¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Produits | | | | | |
| Groupe Entreprises | 462 \$ | 467 \$ | 430 \$ | 929 \$ | 872 \$ |
| Gestion des avoirs | 204 | 214 | 218 | 418 | 482 |
| Total des produits | 666 | 681 | 648 | 1 347 | 1 354 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 161 | 189 | 100 | 350 | 141 |
| Prêts productifs | 25 | 55 | 148 | 80 | 205 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances | 186 | 244 | 248 | 430 | 346 |
| Charges autres que d'intérêts | 396 | 478 | 354 | 874 | 734 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 84 | (41) | 46 | 43 | 274 |
| Impôt sur le résultat | (9) | (32) | (9) | (41) | 18 |
| Résultat net (perte nette) | 93 \$ | (9) \$ | 55 \$ | 84 \$ | 256 \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | |
| Actionnaires | 93 \$ | (9) \$ | 55 \$ | 84 \$ | 256 \$ |
| Total des produits | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 458 \$ | 465 \$ | 460 \$ | 923 \$ | 936 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 208 | 216 | 188 | 424 | 418 |
| | 666 \$ | 681 \$ | 648 \$ | 1 347 \$ | 1 354 \$ |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ² | 10 728 \$ | 11 618 \$ | 11 472 \$ | 11 178 \$ | 11 466 \$ |
| Équivalents temps plein | 2 811 | 2 790 | 2 595 | 2 811 | 2 595 |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Résultats en dollars canadiens¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Produits | | | | | |
| Groupe Entreprises | 462 \$ | 467 \$ | 430 \$ | 929 \$ | 872 \$ |
| Gestion des avoirs | 204 | 214 | 218 | 418 | 482 |
| Total des produits | 666 | 681 | 648 | 1 347 | 1 354 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 161 | 189 | 100 | 350 | 141 |
| Prêts productifs | 25 | 55 | 148 | 80 | 205 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances | 186 | 244 | 248 | 430 | 346 |
| Charges autres que d'intérêts | 396 | 478 | 354 | 874 | 734 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 84 | (41) | 46 | 43 | 274 |
| Impôt sur le résultat | (9) | (32) | (9) | (41) | 18 |
| Résultat net (perte nette) | 93 \$ | (9) \$ | 55 \$ | 84 \$ | 256 \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | |
| Actionnaires | 93 \$ | (9) \$ | 55 \$ | 84 \$ | 256 \$ |
| Total des produits | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 458 \$ | 465 \$ | 460 \$ | 923 \$ | 936 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 208 | 216 | 188 | 424 | 418 |
| | 666 \$ | 681 \$ | 648 \$ | 1 347 \$ | 1 354 \$ |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ² | 10 728 \$ | 11 618 \$ | 11 472 \$ | 11 178 \$ | 11 466 \$ |
| Équivalents temps plein | 2 811 | 2 790 | 2 595 | 2 811 | 2 595 |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Résultats en dollars américains¹

| En millions de dollars américains | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Produits | | | | | |
| Groupe Entreprises | 339 \$ | 348 \$ | 317 \$ | 687 \$ | 646 \$ |
| Gestion des avoirs | 150 | 159 | 160 | 309 | 357 |
| Total des produits | 489 | 507 | 477 | 996 | 1 003 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 118 | 141 | 73 | 259 | 104 |
| Prêts productifs | 18 | 41 | 110 | 59 | 152 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances | 136 | 182 | 183 | 318 | 256 |
| Charges autres que d'intérêts | 290 | 356 | 261 | 646 | 544 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 63 | (31) | 33 | 32 | 203 |
| Impôt sur le résultat | (6) | (24) | (7) | (30) | 13 |
| Résultat net (perte nette) | 69 \$ | (7) \$ | 40 \$ | 62 \$ | 190 \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | |
| Actionnaires | 69 \$ | (7) \$ | 40 \$ | 62 \$ | 190 \$ |
| Total des produits | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 336 \$ | 346 \$ | 338 \$ | 682 \$ | 693 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 153 | 161 | 139 | 314 | 310 |
| | 489 \$ | 507 \$ | 477 \$ | 996 \$ | 1 003 \$ |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{2,3} | 3,43 % | 3,49 % | 3,41 % | 3,46 % | 3,47 % |
| Coefficient d'efficacité | 59,5 % | 70,1 % | 54,7 % | 64,9 % | 54,2 % |
| Levier d'exploitation | (9,1) % | (29,3) % | (1,0) % | (19,6) % | (2,0) % |
| Rendement des capitaux propres ⁴ | 3,5 % | (0,3) % | 2,0 % | 1,5 % | 4,5 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁴ | 7 872 \$ | 8 658 \$ | 8 456 \$ | 8 269 \$ | 8 496 \$ |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

4) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 93 M\$ (69 M\$ US), en hausse de 38 M\$ (29 M\$ US) par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à la hausse des produits, en partie compensées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris une charge de 13 M\$ (10 M\$ US) liée à la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance.

Le résultat net a progressé de 102 M\$ (76 M\$ US) en regard de celui du trimestre précédent, ce qui découle essentiellement d'une baisse des charges autres que d'intérêts et de la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, neutralisées en partie par le recul des produits. Au trimestre considéré, une charge de 13 M\$ (10 M\$ US) liée à la cotisation spéciale imposée par la FDIC a été comptabilisée comme il a été mentionné précédemment, comparativement à une charge de 91 M\$ (67 M\$ US) au trimestre précédent.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, le résultat net s'est établi à 84 M\$ (62 M\$ US), en baisse de 172 M\$ (128 M\$ US) par rapport à celui de la période correspondante de 2023, ce qui découle surtout de la hausse des charges autres que d'intérêts, y compris une charge de 104 M\$ (77 M\$ US) liée à la cotisation spéciale imposée par la FDIC comme il a été mentionné précédemment, et de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits se sont accrus de 12 M\$ US, ou 3 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Groupe Entreprises ont progressé de 22 M\$ US, en raison surtout de l'augmentation des marges sur les prêts, de l'incidence du jour supplémentaire que comptait le trimestre considéré et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur les dépôts.

Les produits de Gestion des avoirs ont baissé de 10 M\$ US, en raison principalement de la baisse des marges sur les dépôts, compensée en partie par la hausse des frais de gestion d'actifs en raison de l'incidence de l'appréciation des marchés sur les soldes moyens des biens sous gestion.

Les produits ont diminué de 18 M\$ US, ou 4 %, par rapport à ceux du trimestre précédent.

Les produits de Groupe Entreprises ont diminué de 9 M\$ US, en raison surtout de l'incidence des jours en moins que comptait le trimestre considéré et de la diminution des marges sur les dépôts et les prêts.

Les produits de Gestion des avoirs ont reculé de 9 M\$ US, sous l'effet surtout des produits tirés des fonds communs de placement soumis à des honoraires fondés sur le rendement annuel qui ont été comptabilisés au trimestre précédent, et à la diminution des marges sur les dépôts, en partie neutralisés par la hausse des volumes de dépôts.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les produits ont diminué de 7 M\$ US, ou 1 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2023.

Les produits de Groupe Entreprises ont progressé de 41 M\$ US, ce qui s'explique surtout par l'augmentation des marges sur les prêts et la progression des honoraires, compensées en partie par la diminution des marges sur les dépôts.

Les produits de Gestion des avoirs ont fléchi de 48 M\$ US, en raison essentiellement de la diminution des marges sur les dépôts et des volumes de dépôts.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 2 points de base par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation des marges sur les prêts et à la composition du financement, compensées en partie par la diminution des marges sur les dépôts.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 6 points de base par rapport à celle du trimestre précédent, ce qui est surtout attribuable à la diminution des marges sur les prêts et sur les dépôts.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 1 point de base comparativement à celle de la période correspondante de 2023, du fait surtout de la diminution des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par l'augmentation des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 47 M\$ US comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, compte tenu de l'évolution favorable de nos perspectives économiques au trimestre considéré par rapport à l'évolution défavorable de nos perspectives et à une migration du crédit désavantageuse au trimestre correspondant de l'exercice précédent, neutralisée en partie par une mise à jour des paramètres des modèles au trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue, en raison de l'augmentation de la dotation à la provision dans divers secteurs.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 46 M\$ US par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, compte tenu de l'évolution favorable de nos perspectives économiques au trimestre considéré comparativement à une évolution défavorable au trimestre précédent, neutralisée en partie par une mise à jour des paramètres des modèles au trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en lien avec la baisse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, contrebalancée en partie par l'augmentation de la dotation à la provision dans divers autres secteurs.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 62 M\$ US par rapport à celle de la période correspondante de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué compte tenu de l'évolution favorable de nos perspectives économiques et d'une migration du crédit avantageuse à la période considérée par rapport à l'évolution défavorable de nos perspectives à la période correspondante de l'exercice précédent, compensées en partie par une mise à jour des paramètres des modèles au cours de la période considérée. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, fait attribuable à la hausse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction et divers autres secteurs, neutralisée en partie par la diminution de la dotation à la provision dans le secteur du matériel informatique et des logiciels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 29 M\$ US, ou 11 %, par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une charge de 10 M\$ US en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance, de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et d'une hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 66 M\$ US, ou 19 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison essentiellement d'une charge de 10 M\$ US en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, comme il a été mentionné précédemment, par rapport à une charge de 67 M\$ US inscrite au trimestre précédent, et de la baisse de la rémunération liée au rendement.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 102 M\$, ou 19 %, en regard de celles de la période correspondante de 2023, en raison essentiellement d'une charge de 77 M\$ US en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, comme il a été mentionné précédemment, et de la progression des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a été comparable à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, malgré la hausse du résultat découlant des variations dans la composition des bénéfices.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat a diminué de 18 M\$ US par rapport à celui du trimestre précédent, ce qui s'explique principalement par la hausse du résultat.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024, l'impôt sur le résultat a diminué de 43 M\$ US comparativement à celui de la période correspondante de 2023, ce qui est attribuable à la baisse du résultat et à la composition des bénéfices.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placement directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Résultats¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Produits | | | | | |
| Marchés CIBC, réseau mondial | 730 \$ | 797 \$ | 669 \$ | 1 527 \$ | 1 455 \$ |
| Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement | 444 | 443 | 395 | 887 | 784 |
| Services financiers directs | 314 | 321 | 298 | 635 | 604 |
| Total des produits ² | 1 488 | 1 561 | 1 362 | 3 049 | 2 843 |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 6 | 6 | 4 | 12 | (7) |
| Prêts productifs | 10 | 2 | 15 | 12 | 16 |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 16 | 8 | 19 | 24 | 9 |
| Charges autres que d'intérêts | 706 | 712 | 664 | 1 418 | 1 314 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 766 | 841 | 679 | 1 607 | 1 520 |
| Impôt sur le résultat ² | 206 | 229 | 182 | 435 | 411 |
| Résultat net | 560 \$ | 612 \$ | 497 \$ | 1 172 \$ | 1 109 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | | | |
| Actionnaires | 560 \$ | 612 \$ | 497 \$ | 1 172 \$ | 1 109 \$ |
| Coefficient d'efficacité | 47,4 % | 45,6 % | 48,8 % | 46,5 % | 46,2 % |
| Levier d'exploitation | 3,0 % | (4,1) % | (8,8) % | (0,7) % | (2,1) % |
| Rendement des capitaux propres ³ | 24,2 % | 26,4 % | 22,8 % | 25,3 % | 24,4 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³ | 9 385 \$ | 9 216 \$ | 8 919 \$ | 9 300 \$ | 9 153 \$ |
| Équivalents temps plein | 2 366 | 2 388 | 2 339 | 2 366 | 2 339 |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement sur une BIE de 71 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (68 M\$ au 31 janvier 2024 et 64 M\$ au 30 avril 2023) et de 139 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (126 M\$ au 30 avril 2023). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre a augmenté de 63 M\$ comparativement à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'accroissement des produits, en partie neutralisé par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net a diminué de 52 M\$ par rapport à celui du trimestre précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la baisse des produits et à une dotation à la provision pour pertes sur créances plus élevée, le tout en partie neutralisé par la diminution des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net pour le semestre clos le 30 avril 2024 s'est chiffré à 1 172 M\$, en hausse de 63 M\$ en regard de celui de la période correspondante de 2023, du fait surtout de l'accroissement des produits, contrebalancé en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et une dotation à la provision pour pertes sur créances plus élevée.

Produits

Les produits ont augmenté de 126 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont progressé de 61 M\$, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions et de titres à revenu fixe ainsi qu'à l'augmentation des produits tirés des activités de financement, le tout en partie neutralisé par le recul des produits tirés de la négociation de dérivés sur marchandises et des activités liées aux opérations de change.

Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 49 M\$, ce qui reflète surtout l'intensification des activités de prise ferme de titres de créance et de titres de participation.

Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 16 M\$, principalement en raison de la hausse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct et de la progression des produits tirés de la Financière Simplii.

Les produits ont baissé de 73 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux du trimestre précédent.

Les produits de Marchés CIBC, Marché mondial, ont reculé de 67 M\$, fait attribuable surtout à la baisse des produits tirés des activités liées aux opérations de change ainsi que de la négociation de dérivés sur marchandises et de titres à revenu fixe, le tout en partie neutralisé par la hausse des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions et la progression des produits tirés des activités de financement.

Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 1 M\$, en raison essentiellement de l'intensification des activités de prise ferme de titres de créance et de titres de participation, ainsi que des pertes moins importantes dans nos portefeuilles de titres de placement au trimestre considéré, le tout contrebalancé en partie par la diminution des produits tirés des activités des services consultatifs et des services financiers aux entreprises.

Les produits de Services financiers directs ont diminué de 7 M\$, en raison de la baisse des produits tirés de la Financière Simplii et de nos activités d'opérations de change et de paiements, en partie compensée par la hausse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Les produits pour le semestre clos le 30 avril 2024 ont augmenté de 206 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2023.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont progressé de 72 M\$, en raison surtout de la hausse des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions et des activités de financement, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur marchandises ainsi que la baisse des activités de négociation des titres de participation.

Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 103 M\$, en raison essentiellement de l'augmentation des produits tirés des services consultatifs et de l'intensification des activités de prise ferme de titres de créance et de titres de participation, en partie contrebalancées par le recul des produits tirés des services financiers aux entreprises.

Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 31 M\$, en raison de l'accroissement des produits tirés de la Financière Simplii, de l'intensification des activités d'opérations de change et de paiements ainsi que de la hausse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 3 M\$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, en lien principalement avec une migration du crédit moins désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 8 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et d'une migration du crédit désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances pour le semestre clos le 30 avril 2024 a augmenté de 15 M\$, par rapport à celle de la période correspondante de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a baissé en raison d'une migration du crédit moins désavantageuse. Les résultats de la période considérée comportaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux principalement liée à la Financière Simplii, alors que ceux de la période correspondante de l'exercice précédent comportaient une reprise de provision attribuable au secteur des services publics, en partie neutralisée par une dotation à la provision dans la Financière Simplii.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 42 M\$, ou 6 %, par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Les charges autres que d'intérêts ont reculé de 6 M\$, ou 1 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison essentiellement de la baisse de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts du semestre clos le 30 avril 2024 ont augmenté de 104 M\$, ou 8 %, en regard de celles de la période correspondante de 2023, en raison essentiellement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 24 M\$ par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en lien surtout avec la hausse du résultat.

L'impôt sur le résultat a baissé de 23 M\$ en regard de celui du trimestre précédent, en raison essentiellement de la diminution du résultat.

L'impôt sur le résultat pour le semestre clos le 30 avril 2024 a augmenté de 24 M\$ comparativement à celui de la période correspondante de 2023, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse du résultat.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Produits | | | | | |
| Services bancaires internationaux | 248 \$ | 239 \$ | 238 \$ | 487 \$ | 477 \$ |
| Divers | (98) | (131) | (162) | (229) | (272) |
| Total des produits ² | 150 | 108 | 76 | 258 | 205 |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Prêts douteux | 5 | (4) | 11 | 1 | 26 |
| Prêts productifs | - | (12) | (9) | (12) | (21) |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 5 | (16) | 2 | (11) | 5 |
| Charges autres que d'intérêts | 360 | 326 | 175 | 686 | 1 652 |
| Perte avant impôt sur le résultat | (215) | (202) | (101) | (417) | (1 452) |
| Impôt sur le résultat ² | (206) | (179) | (148) | (385) | (60) |
| Résultat net (perte nette) | (9) \$ | (23) \$ | 47 \$ | (32) \$ | (1 392) \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 10 \$ | 12 \$ | 11 \$ | 22 \$ | 20 \$ |
| Actionnaires | (19) | (35) | 36 | (54) | (1 412) |
| Équivalents temps plein ³ | 23 553 | 24 040 | 25 355 | 23 553 | 25 355 |

1) Se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement sur une BIE de 71 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (68 M\$ au 31 janvier 2024 et 64 M\$ au 30 avril 2023) et de 139 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (126 M\$ au 30 avril 2023).

3) Comprend les équivalents temps plein pour lesquels les charges sont réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des équivalents temps plein en ce qui a trait aux coûts fonctionnels et de soutien de CIBC Bank USA sont pris en compte dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Aperçu financier

La perte nette pour le trimestre considéré a été de 9 M\$, comparativement à un résultat net de 47 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts et à une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par une augmentation des produits. Au trimestre correspondant de l'exercice précédent, une diminution des provisions pour procédures judiciaires avait été comptabilisée et présentée à titre d'élément d'importance.

La perte nette pour le trimestre s'est chiffrée à 9 M\$ par rapport à une perte nette de 23 M\$ au trimestre précédent, ce qui reflète surtout l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par une hausse des charges autres que d'intérêts et la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances au trimestre considéré, comparativement à une reprise de provision comptabilisée au trimestre précédent.

La perte nette pour le semestre clos le 30 avril 2024 a été de 32 M\$, comparativement à une perte nette de 1 392 M\$ à la période correspondante de 2023, en raison surtout de la baisse des charges autres que d'intérêts, de la hausse des produits et de la prise en compte d'une reprise de provision pour la période considérée, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour la période correspondante de l'exercice précédent. À la période correspondante de l'exercice précédent, une hausse des provisions pour procédures judiciaires avait été comptabilisée et présentée à titre d'élément d'importance.

Produits

Les produits ont augmenté de 74 M\$, ou 97 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Services bancaires internationaux ont progressé de 10 M\$, en lien surtout avec la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur titres de créance, l'accroissement de la marge d'intérêts nette, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et la hausse des honoraires, le tout en partie contrebalancé par un profit à la vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits Divers ont augmenté de 64 M\$, en raison principalement d'une progression des produits de trésorerie découlant de la baisse des coûts de financement assumés par l'unité Trésorerie, en partie contrebalancée par la diminution des produits liés aux investissements stratégiques.

Les produits ont progressé de 42 M\$, ou 39 %, par rapport à ceux du trimestre précédent.

Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté de 9 M\$, du fait surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, de la hausse des honoraires, de l'accroissement du volume et de la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur titres de créance, le tout en partie neutralisé par l'incidence des jours en moins que comptait le trimestre considéré.

Les produits Divers ont augmenté de 33 M\$, en raison principalement d'une progression des produits de trésorerie et d'une hausse des produits liés aux investissements stratégiques.

Les produits pour le semestre clos le 30 avril 2024 ont augmenté de 53 M\$, ou 26 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2023.

Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté de 10 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'accroissement de la marge d'intérêts nette, à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur titres de créance, le tout en partie contrebalancé par un profit à la vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits Divers ont augmenté de 43 M\$, en raison principalement d'une progression des produits de trésorerie découlant de la baisse des coûts de financement assumés par l'unité Trésorerie, en partie contrebalancée par la diminution des produits liés aux investissements stratégiques.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 3 M\$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, une diminution de la reprise de provision pour pertes sur prêts productifs ayant été en partie contrebalancée par une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 21 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été de néant au trimestre considéré, comparativement à une reprise de provision comptabilisée au trimestre précédent en raison d'une évolution favorable de nos perspectives économiques. Au trimestre considéré, une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux attribuable à Services bancaires internationaux a été comptabilisée, comparativement à une reprise de provision au trimestre précédent.

Une reprise de provision pour pertes sur créances de 11 M\$ a été comptabilisée au semestre clos le 30 avril 2024, par rapport à une dotation à la provision pour pertes sur créances de 5 M\$ à la période correspondante de 2023. La reprise de provision pour pertes sur prêts productifs a reculé en lien avec l'évolution moins favorable de nos perspectives économiques. La baisse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux est attribuable à Services bancaires internationaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 185 M\$, ou 106 %, par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout d'une baisse des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ainsi que d'une hausse des coûts imputables au siège social et d'une augmentation des dépenses dans Services bancaires internationaux en lien avec la vente en cours de certains actifs bancaires dans les Caraïbes.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 34 M\$, ou 10 %, par rapport à celles du trimestre précédent, du fait principalement d'une augmentation des dépenses dans Services bancaires internationaux en lien avec la vente en cours de certains actifs bancaires dans les Caraïbes.

Les charges autres que d'intérêts pour le semestre clos le 30 avril 2024 ont reculé de 966 M\$, ou 58 %, en regard de celles de la période correspondante de 2023, en raison essentiellement de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance au premier trimestre de 2023, ce qui a été en partie neutralisé par la hausse des coûts imputables au siège social et des charges liées à l'impartition de certaines activités d'exploitation, ainsi que par l'augmentation des dépenses dans Services bancaires internationaux en lien avec la vente en cours de certains actifs bancaires dans les Caraïbes.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt sur le résultat pour le semestre clos le 30 avril 2024 a augmenté de 325 M\$ par rapport à celle de la période correspondante de 2023, étant donné qu'au premier trimestre de 2023, une charge d'impôt sur le résultat avait été inscrite afin de comptabiliser le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition, présentée à titre d'élément d'importance.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 ¹ |
|---|---------------------|------------------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 49 143 \$ | 55 718 \$ |
| Valeurs mobilières | 235 530 | 211 348 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | 99 797 | 94 835 |
| Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances | 543 897 | 540 153 |
| Dérivés | 31 410 | 33 243 |
| Autres actifs | 41 981 | 40 393 |
| | 1 001 758 \$ | 975 690 \$ |
| Passif et capitaux propres | | |
| Dépôts | 731 952 \$ | 723 376 \$ |
| Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres | 133 087 | 113 865 |
| Dérivés | 38 812 | 41 290 |
| Autres passifs | 34 456 | 37 513 |
| Titres secondaires | 7 795 | 6 483 |
| Capitaux propres | 55 656 | 53 163 |
| | 1 001 758 \$ | 975 690 \$ |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17 au cours du premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

Actif

Au 30 avril 2024, le total de l'actif avait augmenté de 26,1 G\$, ou 3 %, en comparaison de celui au 31 octobre 2023, net d'une baisse d'environ 3 G\$ découlant de la dépréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 6,6 G\$, ou 12 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

L'augmentation de 24,2 G\$, ou 11 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à des hausses touchant les titres de participation détenus à des fins de négociation, les portefeuilles de titres de créance liés aux activités de négociation et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 5,0 G\$, ou 5 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, ont augmenté de 3,7 G\$, ou 1 %, du fait essentiellement de l'augmentation des prêts aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et du portefeuille de cartes de crédit. Les engagements de clients en vertu d'acceptations ont reculé de 4,7 G\$, en prévision de la transition du taux CDOR en juin 2024.

Les dérivés ont diminué de 1,8 G\$, ou 6 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de change et des dérivés de taux d'intérêt, contrebalancée en partie par la hausse des évaluations des dérivés sur actions.

Les autres actifs ont augmenté de 1,6 G\$, ou 4 %, en raison surtout d'une hausse des biens donnés en garantie sur dérivés, des intérêts courus à recevoir, des montants à recevoir des courtiers et des débiteurs.

Passif

Au 30 avril 2024, le total du passif avait augmenté de 23,6 G\$, ou 3 %, en comparaison de celui au 31 octobre 2023, net d'une baisse d'environ 2 G\$ découlant de la dépréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 8,6 G\$, ou 1 %, en raison surtout de l'accroissement des volumes dans les dépôts de détail, contrebalancé en partie par une diminution des dépôts d'entreprises et de gouvernements. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et en vertu de mises en pension de titres, ont augmenté de 19,2 G\$, ou 17 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont diminué de 2,5 G\$, ou 6 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et des dérivés de change, contrebalancée en partie par la hausse des évaluations des dérivés sur marchandises et des dérivés sur actions.

Les autres passifs ont baissé de 3,1 G\$, ou 8 %, en raison surtout de la diminution des acceptations, en partie contrebalancée par une hausse des intérêts courus à payer. Les acceptations ont reculé de 4,7 G\$, en prévision de la transition du taux CDOR en juin 2024.

Les titres secondaires ont augmenté de 1,3 G\$, ou 20 %, en raison de l'émission de titres secondaires au cours du premier trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 30 avril 2024, les capitaux propres avaient augmenté de 2,5 G\$, ou 5 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2023, ce qui s'explique surtout par une hausse nette des résultats non distribués, attribuable au résultat net, qui était en excédent des dividendes et des distributions, et à l'ajustement des résultats non distribués négatifs lié à l'adoption de l'IFRS 17, et par l'émission d'actions ordinaires essentiellement aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, net d'une diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

Gestion des fonds propres

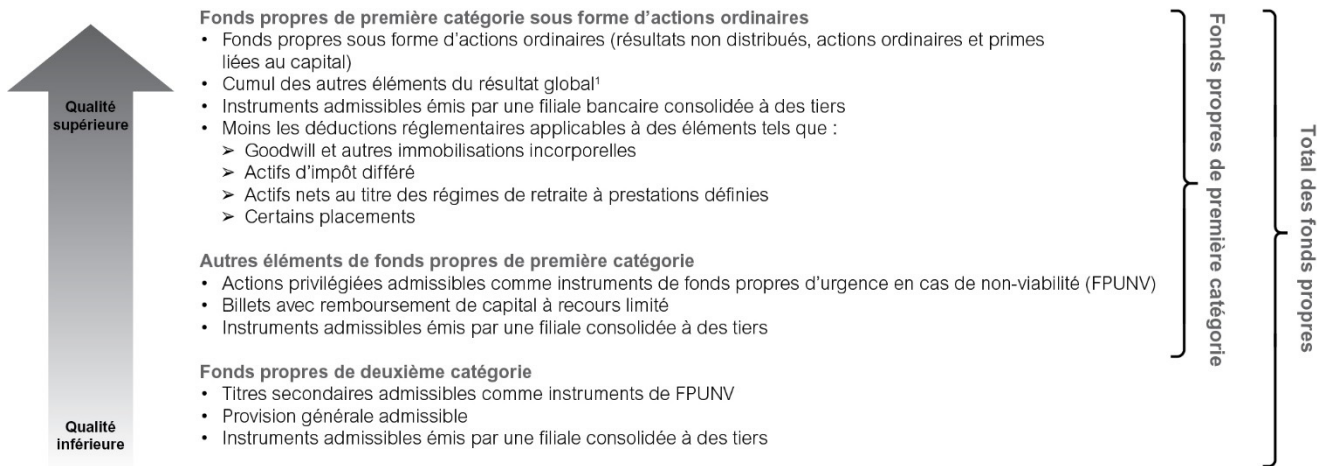
Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces. Se reporter aux pages 35 à 45 de notre Rapport annuel 2023 pour plus de précisions sur la gestion des fonds propres.

Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 3,5 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 4,0 % de l'APR. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé.

En outre, les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier. L'exposition aux fins du ratio de levier est décrite dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur opérations de financement par titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Aux termes de la ligne directrice sur la CTAP du BSIF, les BISN sont tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours. La CTAP vise à faire en sorte que les BISN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BISN tout en réduisant au maximum les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables.

Les ratios cibles actuels des fonds propres réglementaires et de la CTAP du BSIF sont résumés ci-après. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Nous nous conformons à toutes les exigences actuelles en matière de ratios de fonds propres, de levier et de CTAP du BSIF.

| Au 30 avril 2024 | Minimum | Réserve de conservation des fonds propres | Réserve applicable aux BISN | Cibles du premier pilier ¹ | Réserve pour stabilité intérieure ² | Cibles, y compris toutes les réserves |
|---|---------|---|-----------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 4,5 % | 2,5 % | 1,0 % | 8,0 % | 3,5 % | 11,5 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 6,0 % | 2,5 % | 1,0 % | 9,5 % | 3,5 % | 13,0 % |
| Ratio du total des fonds propres | 8,0 % | 2,5 % | 1,0 % | 11,5 % | 3,5 % | 15,0 % |
| Ratio de levier | 3,0 % | s. o. | 0,5 % | 3,5 % | s. o. | 3,5 % |
| Ratio de CTAP | 18,0 % | 2,5 % | 1,0 % | 21,5 % | 3,5 % | 25,0 % |
| Ratio de levier CTAP | 6,75 % | s. o. | 0,5 % | 7,25 % | s. o. | 7,25 % |

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 30 avril 2024.

2) La RSI est actuellement établie à 3,5 %, mais elle peut être de l'ordre de 0,0 % à 4,0 % de l'APR.
s. o. Sans objet.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée aux états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP

Nos situations de fonds propres et de CTAP dépassent les exigences réglementaires du BSIF. Nos ratios de fonds propres, de levier et de CTAP sont présentés dans le tableau ci-après :

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 42 728 \$ | 40 327 \$ |
| Fonds propres de première catégorie | 47 845 | 45 270 |
| Total des fonds propres | 55 478 | 52 119 |
| L'APR se compose de ce qui suit : | | |
| Risque de crédit | 268 681 \$ | 274 714 \$ |
| Risque de marché | 12 787 | 8 004 |
| Risque opérationnel | 45 046 | 43 402 |
| Total de l'APR | 326 514 \$ | 326 120 \$ |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 13,1 % | 12,4 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 14,7 % | 13,9 % |
| Ratio du total des fonds propres | 17,0 % | 16,0 % |
| Exposition aux fins du ratio de levier | 1 112 411 \$ | 1 079 103 \$ |
| Ratio de levier | 4,3 % | 4,2 % |
| CTAP disponible | 95 890 \$ | 100 176 \$ |
| Ratio de CTAP | 29,4 % | 30,7 % |
| Ratio de levier CTAP | 8,6 % | 9,3 % |

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 30 avril 2024, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, porté par l'incidence d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, en partie contrebalancée par une hausse de l'APR.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est surtout le fait du capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les distributions), de la hausse du nombre d'actions ordinaires essentiellement liée au régime d'investissement à l'intention des actionnaires et de l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global liée aux titres de créance évalués à la JVAERG, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'adoption de l'IFRS 17.

La hausse de l'APR s'explique par une augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel et le risque de marché, neutralisée en partie par une diminution de l'APR reflétant le risque de crédit. La diminution de l'APR reflétant le risque de crédit découle surtout de la conversion selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) de la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée, de changements réglementaires ayant une incidence sur les rajustements de l'évaluation du crédit (REC) et de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie neutralisé par la migration du crédit au sein des portefeuilles, les changements réglementaires en lien avec certains prêts hypothécaires à l'habitation en amortissement négatif et la croissance interne. L'augmentation de l'APR reflétant le risque de marché est en grande partie attribuable à la mise en œuvre des réformes de Bâle III liées au risque de marché et à un accroissement des niveaux de risque. L'augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel s'explique par un accroissement des niveaux de risque.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 30 avril 2024, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ainsi que de l'émission des actions de série 57, en partie contrebalancée par le rachat des actions de série 49, au cours du trimestre considéré dans les deux cas. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 30 avril 2024, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 1,0 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, fait surtout attribuable à l'émission au premier trimestre de débentures subordonnées d'un montant de 1,25 G\$ qui sont incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie et aux facteurs susmentionnés ayant eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie, le tout en partie neutralisé par une diminution des provisions admissibles incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres pour plus de précisions.

Ratio de levier

Au 30 avril 2024, le ratio de levier avait augmenté de 0,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, en lien principalement avec une augmentation des fonds propres de première catégorie susmentionnée, en partie compensée par l'incidence de la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. La hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier a été principalement attribuable à la hausse des expositions au bilan et sur opérations de financement par titres.

Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP

Au 30 avril 2024, le ratio de CTAP avait baissé de 1,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, en raison d'une baisse du total des instruments de CTAP et d'une hausse de l'APR. La baisse des instruments de CTAP découle essentiellement d'un niveau moins important de passifs admissibles à la recapitalisation interne, ce qui a été en partie contrebalancé par une hausse du total des fonds propres attribuable aux facteurs susmentionnés.

Au 30 avril 2024, le ratio de levier CTAP avait diminué de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, ce qui découle essentiellement de la baisse susmentionnée des instruments de CTAP et de l'augmentation susmentionnée de l'exposition aux fins du ratio de levier.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP

Les paragraphes ci-après présentent une mise à jour au sujet des réformes de Bâle III et des exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ainsi que des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2023.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

En 2023, nous avons adopté les versions révisées de la ligne directrice NFP et de la ligne directrice Normes de liquidité qui sont entrées en vigueur au deuxième trimestre de 2023 dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III par le BSIF, et nous avons mis en œuvre les exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées connexes, entrées en vigueur aux deuxième et quatrième trimestres de 2023. Au cours du premier trimestre de 2024, nous avons mis en œuvre les réformes de Bâle III liées aux cadres révisés pour le risque de marché et les REC qui sont entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2023. Les exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées connexes pour le risque de marché et les REC seront mises en œuvre au quatrième trimestre de 2024. L'incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires des réformes de Bâle III a été décrite précédemment dans la section Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP.

Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères

La version finale de la ligne directrice Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de BISN est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2023. Le ratio de TLAC par établissement s'appuie sur le ratio de CTAP fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice NFP. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour mesurer la suffisance de la capacité d'absorption des pertes par établissement (entité juridique distincte) à la disposition immédiate d'une banque mère.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre en 2024 :

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 786 615 actions ordinaires pour une contrepartie de 51 M\$ au pour le trimestre considéré et 1 457 807 actions ordinaires pour une contrepartie de 90 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 4 693 884 actions ordinaires pour une contrepartie de 299 M\$ pour le trimestre considéré et 9 811 613 actions ordinaires pour une contrepartie de 607 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024.

Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil d'administration de la CIBC. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023.

Actions privilégiées

Le 30 avril 2024, nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 49, pour un coût de rachat total de 325 M\$.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 57 (FPUNV) (actions de série 57)

Le 12 mars 2024, nous avons émis 500 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 57 (FPUNV) (actions de série 57) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 500 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 12 avril 2029, les actions de série 57 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 12^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,337 %. Le premier dividende, s'il est déclaré, sera payable le 12 octobre 2024. Le 12 avril 2029 et le 12 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,90 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 57 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 12 mars 2029 au 12 avril 2029 inclusivement et au cours de la période du 12 mars au 12 avril inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Titres secondaires

Le 16 janvier 2024, nous avons émis des débetures à 5,30 % d'un montant en capital de 1,25 G\$ échéant le 16 janvier 2034. Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 5,30 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 16 janvier 2029 et par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 2,02 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 16 janvier 2034. Les débetures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Après la clôture du trimestre, le 14 mai 2024, nous avons annoncé le rachat de nos débetures à 2,95 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 19 juin 2029. Le prix de rachat des débetures sera équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités. Les débetures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Instruments convertibles

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos instruments de FPUNV en circulation :

| En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 30 avril 2024 | Actions en circulation | | Prix minimal de conversion par action ordinaire | Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion |
|---|------------------------|------------------|---|---|
| | Nombre d'actions | Valeur nominale | | |
| Actions privilégiées^{1, 2} | | | | |
| Série 39 (FPUNV) | 16 000 000 | 400 \$ | 2,50 \$ | 160 000 000 |
| Série 41 (FPUNV) | 12 000 000 | 300 | 2,50 | 120 000 000 |
| Série 43 (FPUNV) | 12 000 000 | 300 | 2,50 | 120 000 000 |
| Série 47 (FPUNV) | 18 000 000 | 450 | 2,50 | 180 000 000 |
| Série 51 (FPUNV) | 10 000 000 | 250 | 2,50 | 100 000 000 |
| Série 56 (FPUNV) | 600 000 | 600 | 2,50 | 240 000 000 |
| Série 57 (FPUNV) | 500 000 | 500 | 2,50 | 200 000 000 |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité^{2, 3} | | | | |
| Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) | s. o. | 750 | 2,50 | 300 000 000 |
| Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) | s. o. | 750 | 2,50 | 300 000 000 |
| Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV) | s. o. | 800 | 2,50 | 320 000 000 |
| Titres secondaires^{2, 4} | | | | |
| Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV) | s. o. | 1 500 | 2,50 | 900 000 000 |
| Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV) | s. o. | 1 000 | 2,50 | 600 000 000 |
| Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV) | s. o. | 1 000 | 2,50 | 600 000 000 |
| Débetures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV) | s. o. | 1 000 | 2,50 | 600 000 000 |
| Débetures à 5,33 % échéant le 20 janvier 2033 (FPUNV) | s. o. | 1 000 | 2,50 | 600 000 000 |
| Débetures à 5,35 % échéant le 20 avril 2033 (FPUNV) | s. o. | 750 | 2,50 | 450 000 000 |
| Débetures à 5,30 % échéant le 16 janvier 2034 (FPUNV) | s. o. | 1 250 | 2,50 | 750 000 000 |
| Total | | 12 600 \$ | | 6 540 000 000 |

1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (1 000 \$ l'action dans le cas des actions de séries 56 et 57), plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de série 53, de série 54 et de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des billets avec remboursement de capital à recours limité sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 87 % selon le nombre d'actions ordinaires et d'instruments de FPUNV de la CIBC en circulation au 30 avril 2024. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 30 avril 2024, 57,7 G\$ (60,8 G\$ au 31 octobre 2023) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. D'autres précisions sur nos arrangements hors bilan figurent également aux pages 45 et 46 de notre Rapport annuel 2023 ainsi qu'aux notes 6 et 21 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023.

Gestion du risque

Notre approche à l'égard de la gestion du risque est sensiblement la même que celle décrite aux pages 47 à 87 de notre Rapport annuel 2023.

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- i) En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé des activités de gestion de la gouvernance, du risque et de contrôle au nom de la direction de l'unité d'exploitation. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle sont des groupes d'entreprise qui, de concert avec les unités d'exploitation, sont habituellement responsables de la gestion de certains types de risque précis à l'échelle de la banque. Ils fournissent une expertise à la direction des unités d'exploitation et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle pour les aspects relevant de leur expertise (par exemple la sécurité de l'information). Bien que les groupes de contrôle collaborent avec la direction des unités d'exploitation pour recenser et gérer les risques, la direction des unités d'exploitation demeure responsable de la gestion des risques. Les groupes de contrôle remettent également en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex. des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante de notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. Se reporter aux pages 55 à 58 de notre Rapport annuel 2023 pour plus de précisions sur les principaux risques et nouveaux risques suivants :

- inflation, taux d'intérêt et croissance économique;
- risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité;
- risque de désintermédiation;
- risque lié aux tiers;
- réglementation bancaire aux États-Unis;
- transactions d'entreprise.

Le reste de la présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui ont été mis à jour pour tenir compte des faits nouveaux survenus depuis la publication de notre Rapport annuel 2023, ainsi que des faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

Les plus récentes données sur le ratio dette-revenu des ménages reflètent une tendance à la baisse persistante qui s'est amorcée au troisième trimestre de 2023. Le ratio dette-revenu se situe en deçà des niveaux d'avant la pandémie étant donné que le revenu disponible a augmenté alors que la croissance de l'endettement a ralenti. La dette hypothécaire continue d'évoluer près des sommets historiques, et le ratio de la dette autre qu'hypothécaire sur le revenu et le ratio du service de la dette autre qu'hypothécaire demeurent à des niveaux historiquement élevés, alors que les clients maintiennent des taux d'utilisation faibles et des taux de remboursement élevés. Le ratio du service de la dette hypothécaire pourrait augmenter encore alors que les prêts hypothécaires continuent d'être renouvelés à des taux plus élevés et que l'essoufflement du marché du travail freine la croissance des revenus.

Le volume des ventes immobilières en 2023 et depuis le début de 2024 a diminué pour se situer près des niveaux de la période 2018-2019. Les taux d'intérêt toujours élevés continueront de peser sur les ventes et la croissance des prêts hypothécaires, ce qui exercera une pression sur le dénominateur de ce qui constitue d'importants taux d'arriérés, alors que les paiements en souffrance au titre des cohortes de prêts de l'exercice 2021-2022 arrivant à échéance sont en hausse. À son niveau actuel, le taux de chômage pourrait faire augmenter l'endettement autre qu'hypothécaire, ainsi que les taux de défaillance et de pertes sur les prêts non garantis, ce qui représente une phase habituelle du cycle de crédit. Le 1^{er} novembre 2023, le BSIF a révisé ses lignes directrices Normes de fonds propres et Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire, ce qui a entraîné une hausse de l'APR pour les prêts hypothécaires qui sont en situation d'amortissement négatif depuis trois mois consécutifs et dont le ratio prêt-valeur (RPV) est supérieur à 65 %.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- le conflit au Moyen-Orient;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- la guerre en Ukraine;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié aux changements climatiques

Le 13 mars 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié aux fins de consultation ses projets de Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) soit NCID 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, lesquelles sont alignées sur les nouvelles normes publiées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1), et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). Les normes proposées comprennent certaines modifications propres au Canada concernant les dates d'entrée en vigueur et un allègement transitoire par rapport aux normes IFRS S1 et IFRS S2, dont le report d'un an de la date de la première application qui ferait en sorte que les normes proposées deviendraient applicables pour l'exercice de la CIBC se terminant le 31 octobre 2026 advenant leur adoption au Canada.

Le 20 mars 2024, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques (ligne directrice B-15) afin d'en harmoniser les attentes minimales obligatoires en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques avec celles d'IFRS S2. Le BSIF devrait continuer de revoir la ligne directrice B-15 pour tenir compte de l'évolution des pratiques et des normes. La ligne directrice B-15 continue de s'appliquer initialement à la CIBC pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2024, pour ce qui est de certaines informations à fournir.

Prix des marchandises

Une volatilité importante peut toucher les prix des marchandises en raison de divers facteurs ayant une incidence sur les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, les risques géopolitiques, la liquidité du marché, les spéculateurs sur les marchés, le caractère saisonnier des activités et les conditions météorologiques, ainsi que la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables. À l'heure actuelle, la CIBC accorde une attention particulière aux perturbations que le conflit au Moyen-Orient et la guerre en Ukraine pourraient entraîner dans l'offre et le transport du pétrole, du gaz et des produits agricoles. L'incidence de ces facteurs sur l'inflation et les politiques monétaires des banques centrales est également au centre des préoccupations. Bien que la CIBC surveille son exposition aux variations des prix des marchandises et qu'elle ait mis en place des mesures pour atténuer les risques liés à cette exposition, les fluctuations des prix des marchandises pourraient avoir des répercussions défavorables sur les activités bancaires.

Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle

Tout au long de l'exercice 2023, nous avons observé le développement des outils d'intelligence artificielle (IA) générative et une progression constante des activités d'exploration en IA à l'échelle de la banque. La commercialisation de modèles de langage avancés, les progrès réalisés au chapitre de l'accès et de la disponibilité et l'accent qui est mis sur les pratiques responsables ont donné lieu à plusieurs cas d'utilisation. Les répercussions de l'IA sur le plan éthique, y compris les questions d'exactitude, de partis pris et d'équité qui y sont associées, suscitent de plus en plus l'attention du public et des organismes de réglementation. Afin de traiter ces questions, un modèle de gouvernance de l'IA est en cours d'élaboration à la banque, de même qu'un cadre de référence pour l'IA à l'échelle de l'entreprise, visant à intégrer des principes éprouvés dans les pratiques de développement et de déploiement de l'IA. En ce qui concerne la gestion du risque lié aux modèles, le BSIF a publié un projet de révision de la ligne directrice E-23 sur la gestion du risque de modélisation qui tient compte du fait que l'essor de l'analytique fondée sur l'IA et l'apprentissage automatique (AA) entraîne un accroissement du risque lié à l'utilisation de modèles. Ainsi, la définition de « modèle » dans le projet de révision de la ligne directrice E-23 englobe expressément les méthodes fondées sur l'IA et l'AA. Tandis que nous composons avec l'adoption croissante des solutions d'IA, notre approche demeurera axée sur l'utilisation responsable de cette technologie, ainsi que sur l'atténuation des risques opérationnels.

Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le financement des activités terroristes (LFAT) dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* continuent d'être publiées (dont certaines dispositions entreront en vigueur en 2024) afin de renforcer le régime de LBA et de LFAT. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires en matière de sanctions et de LBA/LFAT pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE) continuent de modifier et d'intensifier les sanctions économiques imposées dans le cadre de la guerre en Ukraine et les sanctions liées au conflit au Moyen-Orient, ces deux conflits ne cessant d'évoluer. Bien que l'exposition globale de la CIBC soit limitée, nous continuons de surveiller et d'améliorer les contrôles, au besoin, pour répondre à ces situations en évolution.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs (taux alternatifs) qui répondent aux critères définis par les organismes de réglementation. La transition vers des taux alternatifs des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros ainsi que des taux LIBOR en dollars américains pour certaines échéances a été effectuée en 2022, et celle des taux LIBOR en dollars américains pour les autres échéances a eu lieu en 2023. La transition du taux CDOR vers le taux CORRA devrait être effectuée en juin 2024. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Le 28 novembre 2023, le gouvernement fédéral a déposé au Parlement le projet de loi C-59, qui comprend certaines mesures fiscales tirées de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et du budget fédéral de 2023. Le projet de loi C-59 prévoit le refus de la déduction pour dividendes reçus sur des actions canadiennes reçues à titre de biens évalués à la valeur du marché, ainsi qu'un impôt de 2 % sur certains rachats d'actions. La date d'application de ces mesures a été fixée au 1^{er} janvier 2024. Les propositions contenues dans le projet de loi C-59 n'avaient pas encore été quasi adoptées au 30 avril 2024 et, par conséquent, ne sont pas prises en compte dans la charge d'impôt sur le résultat présentée pour le trimestre et le semestre clos le 30 avril 2024.

Le 28 mai 2024, le Parlement a achevé sa troisième lecture du projet de loi C-59. Par conséquent, la proposition qui prévoit le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques a été quasi adoptée à cette date et son incidence sera prise en compte dans la charge d'impôt sur le résultat qui sera présentée au troisième trimestre dont la date de clôture est le 31 juillet 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement fédéral canadien a déposé au Parlement le projet de loi C-69 en vue de la première lecture. Le projet de loi C-69 contient certaines dispositions du budget fédéral canadien déposé le 16 avril 2024, de même qu'une version révisée de la LIMM, quelque peu modifiée par rapport à celle publiée par le gouvernement fédéral canadien le 4 août 2023. La LIMM prévoit la mise en œuvre au Canada d'un impôt minimum mondial de 15 % conformément à l'engagement du pays d'adopter le régime du Pilier 2 de l'OCDE. Plus de 135 pays membres de l'OCDE ont convenu de l'adopter. Les règles du Pilier 2 en sont à différentes étapes de leur adoption à l'échelle mondiale. Certains pays dans lesquels la CIBC mène ses activités ont adopté des dispositions législatives pour la mise en œuvre des lois Pilier 2, lesquelles ne sont toutefois pas encore en vigueur. Pour respecter le calendrier de mise en œuvre recommandé par l'OCDE, le Canada devrait adopter la LIMM en 2024 et les règles prévues par celle-ci s'appliqueraient à compter de l'exercice 2025 de la CIBC. La CIBC étudie la version préliminaire la plus récente de la LIMM contenue dans le projet de loi C-69 et évalue l'incidence qu'elle aura sur ses activités à l'échelle mondiale, incidence dont l'importance ne peut être raisonnablement estimée à l'heure actuelle. Se reporter à la section Revue des résultats financiers – Impôt sur le résultat et taxes pour plus de précisions.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Gestion des fonds propres, Risque de crédit et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 30 avril 2024 :

| | Banque CIBC | | | | Siège social et autres |
|---|--|--|--|---|---|
| Unités d'exploitation stratégiques | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | |
| Activités commerciales | <ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance | <ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME | <ul style="list-style-type: none"> Services financiers aux entreprises Marchés CIBC, réseau mondial Services de Banque d'investissement Services financiers directs | <ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 23) |
| Bilan¹ | (en millions de dollars) Actif moyen 322 626 Dépôts moyens 225 492 | (en millions de dollars) Actif moyen 93 490 Dépôts moyens 97 367 | (en millions de dollars) Actif moyen 60 417 Dépôts moyens 49 484 | (en millions de dollars) Actif moyen 315 144 Dépôts moyens 119 327 | (en millions de dollars) Actif moyen 198 345 Dépôts moyens 241 445 |
| APR | (en millions de dollars) Risque de crédit 75 079 Risque de marché - Risque opérationnel 17 207 | (en millions de dollars) Risque de crédit 62 744 Risque de marché - Risque opérationnel 7 194 | (en millions de dollars) Risque de crédit ² 52 365 Risque de marché 47 Risque opérationnel 2 496 | (en millions de dollars) Risque de crédit ³ 58 261 Risque de marché 12 139 Risque opérationnel 6 613 | (en millions de dollars) Risque de crédit ⁴ 20 232 Risque de marché 601 Risque opérationnel 11 536 |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁵ | (%) Proportion du total de la CIBC 23 Comprend : Risque de crédit 77 Risque de marché - Risque opérationnel 18 Autres risques ⁶ 5 | (%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit 80 Risque de marché - Risque opérationnel 9 Autres risques ⁶ 11 | (%) Proportion du total de la CIBC 22 Comprend : Risque de crédit 57 Risque de marché - Risque opérationnel 3 Autres risques ⁶ 40 | (%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit 73 Risque de marché 15 Risque opérationnel 8 Autres risques ⁶ 4 | (%) Proportion du total de la CIBC 17 Comprend : Risque de crédit 55 Risque de marché 2 Risque opérationnel 20 Autres risques ⁶ 23 |
| Profil de risque | Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant principalement le risque stratégique, le risque environnemental et le risque social connexe, le risque lié à la conformité réglementaire, le risque d'assurance, les risques juridiques et de réputation et le risque lié au comportement. | | | | |

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie (RCC) de 21 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le RCC de 11 998 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le RCC de 496 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

6) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Expositions au risque de crédit

Le tableau ci-après présente nos expositions au risque de crédit par portefeuille, selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'exposition en cas de défaut (ECD) compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit selon les approches NI. Les montants bruts des expositions au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties.

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | 31 oct. 2023 | | |
|---|----------------------------|-------------------|--------------|----------------------------|-------------------|--------------|
| | Approche NI ^{1,2} | Approche standard | Total | Approche NI ^{1,2} | Approche standard | Total |
| Portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | | | |
| Engagements utilisés | 382 996 \$ | 15 580 \$ | 398 576 \$ | 318 366 \$ | 80 259 \$ | 398 625 \$ |
| Engagements non utilisés | 70 215 | 1 126 | 71 341 | 58 823 | 9 661 | 68 484 |
| Transactions assimilées à des mises en pension de titres | 390 560 | 1 | 390 561 | 340 267 | - | 340 267 |
| Divers – hors bilan | 16 674 | 412 | 17 086 | 15 482 | 937 | 16 419 |
| Dérivés de gré à gré | 16 714 | 124 | 16 838 | 17 688 | 140 | 17 828 |
| ECD du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut | 877 159 | 17 243 | 894 402 | 750 626 | 90 997 | 841 623 |
| Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres | 372 955 | - | 372 955 | 325 118 | - | 325 118 |
| ECD du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net | 504 204 | 17 243 | 521 447 | 425 508 | 90 997 | 516 505 |
| Portefeuilles de détail | | | | | | |
| Engagements utilisés | 325 153 | 7 949 | 333 102 | 320 785 | 11 012 | 331 797 |
| Engagements non utilisés | 106 369 | 3 888 | 110 257 | 103 846 | 3 826 | 107 672 |
| Divers – hors bilan | 437 | 120 | 557 | 413 | 116 | 529 |
| ECD du portefeuille de détail, montant brut | 431 959 | 11 957 | 443 916 | 425 044 | 14 954 | 439 998 |
| Expositions de titrisation ³ | 25 056 | 16 138 | 41 194 | 24 171 | 13 870 | 38 041 |
| ECD, montant brut ⁴ | 1 334 174 \$ | 45 338 \$ | 1 379 512 \$ | 1 199 841 \$ | 119 821 \$ | 1 319 662 \$ |
| ECD, montant net ⁴ | 961 219 \$ | 45 338 \$ | 1 006 557 \$ | 874 723 \$ | 119 821 \$ | 994 544 \$ |

1) Depuis le premier trimestre de 2024, l'approche NI est appliquée à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée.

2) Comprend les expositions assujetties à l'approche de classement prudentiel.

3) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'approche standard ou à l'approche NI. L'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), qui comprend l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA), inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions assujetties à l'approche standard.

4) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Les expositions aux titres détenus à des fins autres que de négociation sont également exclues et sont assujetties à un ensemble de pondérations en fonction du risque qui s'applique selon la nature du titre.

Techniques d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de accélérer des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garantis par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

| En milliards de dollars, au 30 avril 2024 | Prêts hypothécaires à l'habitation ¹ | | Marges de crédit hypothécaires ² | | Total | | | | | |
|--|---|-------------|---|-------------|----------------|--------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|
| | Assurés | Non assurés | Non assurés | Assurés | Non assurés | | | | | |
| Ontario ³ | 18,3 \$ | 12 % | 131,4 \$ | 88 % | 11,1 \$ | 100 % | 18,3 \$ | 11 % | 142,5 \$ | 89 % |
| Colombie-Britannique et territoires ⁴ | 6,0 | 12 | 45,0 | 88 | 4,0 | 100 | 6,0 | 11 | 49,0 | 89 |
| Alberta | 10,2 | 40 | 15,6 | 60 | 1,8 | 100 | 10,2 | 37 | 17,4 | 63 |
| Québec | 4,6 | 21 | 17,5 | 79 | 1,3 | 100 | 4,6 | 20 | 18,8 | 80 |
| Provinces des Prairies / du Centre | 2,7 | 39 | 4,3 | 61 | 0,6 | 100 | 2,7 | 36 | 4,9 | 64 |
| Provinces de l'Atlantique | 2,7 | 30 | 6,2 | 70 | 0,7 | 100 | 2,7 | 28 | 6,9 | 72 |
| Portefeuille canadien ^{5, 6} | 44,5 | 17 | 220,0 | 83 | 19,5 | 100 | 44,5 | 16 | 239,5 | 84 |
| Portefeuille américain ⁵ | - | - | 2,7 | 100 | - | - | - | - | 2,7 | 100 |
| Autre portefeuille international ⁵ | - | - | 2,8 | 100 | - | - | - | - | 2,8 | 100 |
| Total des portefeuilles | 44,5 \$ | 16 % | 225,5 \$ | 84 % | 19,5 \$ | 100 % | 44,5 \$ | 15 % | 245,0 \$ | 85 % |
| 31 octobre 2023 | 47,4 \$ | 17 % | 223,9 \$ | 83 % | 19,0 \$ | 100 % | 47,4 \$ | 16 % | 242,9 \$ | 84 % |

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avons aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023.

3) Comprend un montant de 8,1 G\$ (8,7 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 81,1 G\$ (80,1 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,4 G\$ (6,2 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 2,6 G\$ (2,8 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 30,5 G\$ (30,9 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,5 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 57 % (58 % au 31 octobre 2023) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS Limited (Morningstar DBRS).

Le tableau suivant présente les rapports RPV¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours du trimestre clos le 30 avril 2024.

| | Pour les trois mois clos les | | | | | | Pour les six mois clos les | | | |
|--|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | | 31 janv. 2024 | | 30 avr. 2023 | | 30 avr. 2024 | | 30 avr. 2023 | |
| | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires |
| Ontario ² | 67 % | 66 % | 66 % | 66 % | 65 % | 65 % | 67 % | 66 % | 65 % | 65 % |
| Colombie-Britannique et territoires ³ | 62 | 62 | 63 | 63 | 62 | 61 | 62 | 62 | 62 | 62 |
| Alberta | 71 | 71 | 71 | 71 | 72 | 72 | 71 | 71 | 72 | 71 |
| Québec | 69 | 70 | 68 | 70 | 68 | 69 | 68 | 70 | 68 | 69 |
| Provinces des Prairies / du Centre | 72 | 73 | 71 | 74 | 71 | 71 | 71 | 73 | 71 | 71 |
| Provinces de l'Atlantique | 67 | 68 | 68 | 69 | 69 | 69 | 68 | 69 | 69 | 69 |
| Portefeuille canadien ⁴ | 67 % | 66 % | 67 % | 66 % | 66 % | 65 % | 67 % | 66 % | 66 % | 65 % |
| Portefeuille américain ⁴ | 70 % | négl. | 65 % | négl. | 68 % | négl. | 67 % | négl. | 65 % | négl. |
| Autre portefeuille international ⁴ | 72 % | négl. | 73 % | négl. | 71 % | négl. | 73 % | négl. | 71 % | négl. |

1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction des moyennes pondérées.

2) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours du trimestre se sont établis à 67 % (66 % au 31 janvier 2024 et 64 % au 30 avril 2023) et à 67 % (65 % au 30 avril 2023) au cours du semestre clos le 30 avril 2024.

3) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours du trimestre se sont établis à 61 % (62 % au 31 janvier 2024 et 60 % au 30 avril 2023) et à 62 % (62 % au 30 avril 2023) au cours du semestre clos le 30 avril 2024.

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les RPV moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

| | Assurés | Non assurés |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| 30 avril 2024^{1, 2} | 55 % | 52 % |
| 31 octobre 2023 ^{1, 2} | 52 % | 50 % |

1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour le 30 avril 2024 et le 31 octobre 2023 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des logements au Canada.

2) Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 53 % (49 % au 31 octobre 2023). Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 45 % (44 % au 31 octobre 2023).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original. Le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

En fonction des paiements contractuels

| | Moins de 5 ans | De 5 ans à 10 ans | De 10 ans à 15 ans | De 15 ans à 20 ans | De 20 ans à 25 ans | De 25 ans à 30 ans | De 30 ans à 35 ans | Plus de 35 ans |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Portefeuille canadien | | | | | | | | |
| 30 avril 2024 | - % | 1 % | 1 % | 11 % | 48 % | 39 % | - % | - % |
| 31 octobre 2023 | - % | 1 % | 1 % | 11 % | 50 % | 37 % | - % | - % |
| Portefeuille américain | | | | | | | | |
| 30 avril 2024 | - % | 1 % | - % | 2 % | 11 % | 86 % | - % | - % |
| 31 octobre 2023 | - % | 1 % | - % | 2 % | 10 % | 87 % | - % | - % |
| Autre portefeuille international | | | | | | | | |
| 30 avril 2024 | 7 % | 12 % | 20 % | 22 % | 23 % | 15 % | 1 % | - % |
| 31 octobre 2023 | 7 % | 12 % | 20 % | 23 % | 21 % | 16 % | 1 % | - % |

En fonction des paiements réels des clients

| | Moins de 5 ans | De 5 ans à 10 ans | De 10 ans à 15 ans | De 15 ans à 20 ans | De 20 ans à 25 ans | De 25 ans à 30 ans | De 30 ans à 35 ans | Plus de 35 ans ¹ |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Portefeuille canadien | | | | | | | | |
| 30 avril 2024 | 2 % | 3 % | 6 % | 14 % | 31 % | 23 % | 1 % | 20 % |
| 31 octobre 2023 | 1 % | 3 % | 6 % | 13 % | 31 % | 22 % | 2 % | 22 % |
| Portefeuille américain | | | | | | | | |
| 30 avril 2024 | 1 % | 3 % | 7 % | 9 % | 11 % | 69 % | - % | - % |
| 31 octobre 2023 | 1 % | 2 % | 7 % | 8 % | 11 % | 71 % | - % | - % |
| Autre portefeuille international | | | | | | | | |
| 30 avril 2024 | 7 % | 12 % | 20 % | 22 % | 23 % | 15 % | 1 % | - % |
| 31 octobre 2023 | 7 % | 12 % | 20 % | 23 % | 21 % | 16 % | 1 % | - % |

1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 53,7 G\$ (59,9 G\$ au 31 octobre 2023), dont une tranche de 35,9 G\$ (42,9 G\$ au 31 octobre 2023) est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023, et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période pendant laquelle le prêt hypothécaire a été octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement est entraîné par la hausse du taux préférentiel qui a commencé au début de 2022 et qui touche les clients ayant un prêt hypothécaire à taux variable. Cette hausse des taux d'intérêt n'a pas eu d'effet sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui, dans le contexte des taux d'intérêt actuels, sont présumés avoir été renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous avons deux types de prêts liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 30 avril 2024, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 40,6 G\$ (40,2 G\$ au 31 octobre 2023), et une tranche de 17 % de ces prêts (18 % au 31 octobre 2023) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 2,2 G\$ (2,2 G\$ au 31 octobre 2023) ou 1,1 % (1,1 % au 31 octobre 2023) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 6,1 G\$ (6,3 G\$ au 31 octobre 2023). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 119 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

| En millions de dollars | Aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les | | | | | | Aux dates indiquées ou pour les six mois clos les | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------------|-----------------|--|---------------------------------|-----------------|--|---------------------------------|-----------------|--|---------------------------------|-----------------|--|---------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | | | 31 janv. 2024 | | | 30 avr. 2023 | | | 30 avr. 2024 | | | 30 avr. 2023 | | |
| | Prêts aux entreprises et aux gouverne- ments | Prêts à la consom- mation | Total | Prêts aux entreprises et aux gouverne- ments | Prêts à la consom- mation | Total | Prêts aux entreprises et aux gouverne- ments | Prêts à la consom- mation | Total | Prêts aux entreprises et aux gouverne- ments | Prêts à la consom- mation | Total | Prêts aux entreprises et aux gouverne- ments | Prêts à la consom- mation | Total |
| Prêts douteux bruts | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 1 839 \$ | 1 158 \$ | 2 997 \$ | 1 956 \$ | 1 034 \$ | 2 990 \$ | 1 042 \$ | 900 \$ | 1 942 \$ | 1 956 \$ | 1 034 \$ | 2 990 \$ | 920 \$ | 823 \$ | 1 743 \$ |
| Classement dans les prêts douteux au cours de la période | 399 | 673 | 1 072 | 456 | 633 | 1 089 | 528 | 481 | 1 009 | 855 | 1 306 | 2 161 | 760 | 970 | 1 730 |
| Transfert dans les prêts productifs au cours de la période | (19) | (127) | (146) | (78) | (88) | (166) | (24) | (137) | (161) | (97) | (215) | (312) | (71) | (228) | (299) |
| Remboursements nets ¹ | (240) | (177) | (417) | (226) | (124) | (350) | (108) | (79) | (187) | (466) | (301) | (767) | (149) | (171) | (320) |
| Montants radiés | (385) | (313) | (698) | (222) | (289) | (511) | (37) | (254) | (291) | (607) | (602) | (1 209) | (48) | (476) | (524) |
| Change et autres | 35 | 6 | 41 | (47) | (8) | (55) | 8 | 8 | 16 | (12) | (2) | (14) | (3) | 1 | (2) |
| Solde à la fin de la période | 1 629 \$ | 1 220 \$ | 2 849 \$ | 1 839 \$ | 1 158 \$ | 2 997 \$ | 1 409 \$ | 919 \$ | 2 328 \$ | 1 629 \$ | 1 220 \$ | 2 849 \$ | 1 409 \$ | 919 \$ | 2 328 \$ |
| Provision pour pertes sur créances – prêts douteux | 433 \$ | 452 \$ | 885 \$ | 636 \$ | 437 \$ | 1 073 \$ | 514 \$ | 363 \$ | 877 \$ | 433 \$ | 452 \$ | 885 \$ | 514 \$ | 363 \$ | 877 \$ |
| Prêts douteux nets² | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 1 203 \$ | 721 \$ | 1 924 \$ | 1 289 \$ | 629 \$ | 1 918 \$ | 632 \$ | 573 \$ | 1 205 \$ | 1 289 \$ | 629 \$ | 1 918 \$ | 569 \$ | 510 \$ | 1 079 \$ |
| Variation nette des prêts douteux bruts | (210) | 62 | (148) | (117) | 124 | 7 | 367 | 19 | 386 | (327) | 186 | (141) | 489 | 96 | 585 |
| Variation nette de la provision | 203 | (15) | 188 | 31 | (32) | (1) | (104) | (36) | (140) | 234 | (47) | 187 | (163) | (50) | (213) |
| Solde à la fin de la période | 1 196 \$ | 768 \$ | 1 964 \$ | 1 203 \$ | 721 \$ | 1 924 \$ | 895 \$ | 556 \$ | 1 451 \$ | 1 196 \$ | 768 \$ | 1 964 \$ | 895 \$ | 556 \$ | 1 451 \$ |
| Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets | | | 0,36 % | | | 0,36 % | | | 0,27 % | | | 0,36 % | | | 0,27 % |

1) Comprennent le produit tiré des cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 30 avril 2024, les prêts douteux bruts s'élevaient à 2 849 M\$, soit une hausse de 521 M\$ comparativement à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels au Canada, ainsi que dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, de la fabrication des biens d'équipement et du matériel informatique et des logiciels, le tout contrebalancé en partie par une baisse dans le secteur du commerce de détail et de gros.

Les prêts douteux bruts ont baissé de 148 M\$ comparativement à ceux du trimestre précédent, en raison principalement de diminutions dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, en lien notamment avec la vente de prêts au trimestre considéré, en partie contrebalancées par des hausses dans les secteurs de la fabrication des biens d'équipement et du matériel informatique et des logiciels.

Une tranche de 47 % des prêts douteux bruts se rapportait au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels et aux secteurs de l'immobilier et de la construction, ainsi que de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

Une tranche de 41 % des prêts douteux bruts se rapportait aux États-Unis, dont la majorité était liée aux secteurs de l'immobilier et de la construction, de la fabrication des biens d'équipement et du matériel informatique et des logiciels.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à Services bancaires internationaux, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est élevée à 885 M\$, soit une hausse de 8 M\$ comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans les portefeuilles de prêts hypothécaires et de prêts personnels au Canada, ainsi que dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, le tout contrebalancé en partie par une baisse dans le secteur du commerce de détail et de gros.

La provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 188 M\$ comparativement à celle du trimestre précédent, en raison surtout d'une baisse dans les secteurs de l'immobilier et de la construction.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | 31 oct. 2023 |
|--|---------------------------|---------------------|-----------------|-----------------|
| | De 31 jours à 90 jours | Plus de 90 jours | Total | Total |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 1 029 \$ | - \$ | 1 029 \$ | 1 019 \$ |
| Prêts personnels | 315 | - | 315 | 280 |
| Cartes de crédit | 269 | 162 | 431 | 361 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 274 | - | 274 | 184 |
| | 1 887 \$ | 162 \$ | 2 049 \$ | 1 844 \$ |

Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

| En millions de dollars, au 30 avril 2024 | Expositions directes | | | | | | | Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹ | | | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|----------------------|---|---|-------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|--|
| | Capitalisées | | | Non capitalisées | | | | | | | Exposi- tions nettes (C) | Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C) |
| | Prêts aux entreprises souveraines | Prêts aux entités souveraines | Prêts aux banques | Total des expositions capitali- sées (A) | Prêts aux entreprises | Prêts aux banques | Total des expositions non capitali- sées (B) | Prêts aux entreprises souveraines | Prêts aux entités souveraines | Prêts aux banques | | |
| Royaume-Uni | 10 772 \$ | 3 439 \$ | 2 608 \$ | 16 819 \$ | 6 599 \$ | 916 \$ | 7 515 \$ | 655 \$ | 25 \$ | 243 \$ | 923 \$ | 25 257 \$ |
| Europe, compte non tenu du Royaume-Uni ² | 8 010 | 2 620 | 4 456 | 15 086 | 7 244 | 1 530 | 8 774 | 50 | 77 | 582 | 709 | 24 569 |
| Caraïbes | 5 209 | 2 500 | 3 741 | 11 450 | 2 032 | 3 030 | 5 062 | 54 | - | 270 | 324 | 16 836 |
| Amérique latine ³ | 776 | 23 | 24 | 823 | 610 | 11 | 621 | 12 | 125 | - | 137 | 1 581 |
| Asie | 1 181 | 5 018 | 1 800 | 7 999 | 387 | 584 | 971 | - | 384 | 1 045 | 1 429 | 10 399 |
| Océanie ⁴ | 6 661 | 1 243 | 465 | 8 369 | 3 572 | 129 | 3 701 | 43 | - | 15 | 58 | 12 128 |
| Divers | 274 | - | 16 | 290 | 398 | 1 | 399 | - | - | - | - | 689 |
| Total⁵ | 32 883 \$ | 14 843 \$ | 13 110 \$ | 60 836 \$ | 20 842 \$ | 6 201 \$ | 27 043 \$ | 814 \$ | 611 \$ | 2 155 \$ | 3 580 \$ | 91 459 \$ |
| 31 octobre 2023 ⁶ | 29 883 \$ | 11 469 \$ | 14 007 \$ | 55 359 \$ | 20 111 \$ | 5 822 \$ | 25 933 \$ | 986 \$ | 523 \$ | 1 884 \$ | 3 393 \$ | 84 685 \$ |

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 3,6 G\$ (3,4 G\$ au 31 octobre 2023), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 66,6 G\$ (82,1 G\$ au 31 octobre 2023), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimales.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 5 975 M\$ (5 293 M\$ au 31 octobre 2023) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

6) Les montants des périodes antérieures ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation au premier trimestre de 2024.

Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis

Au 30 avril 2024, le montant utilisé des prêts octroyés dans le portefeuille lié aux secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis s'élevait à 22 209 M\$ (23 468 M\$ au 31 octobre 2023), déduction faite des provisions pour les pertes sur prêts douteux, dont un montant de 3 925 M\$ (2 851 M\$ US) (4 723 M\$ (3 405 M\$ US) au 31 octobre 2023) est attribuable à notre exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis. Le montant total de nos prêts commerciaux en cours en lien avec le secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis était de 4 293 M\$ (3 118 M\$ US) (5 067 M\$ (3 653 M\$ US) au 31 octobre 2023), dont un montant de 368 M\$ (267 M\$ US) (344 M\$ (248 M\$ US) au 31 octobre 2023) lié à des secteurs autres que ceux de l'immobilier et de la construction comprenant une tranche de 444 M\$ (322 M\$ US) (913 M\$ (659 M\$ US) au 31 octobre 2023) considérée comme étant des prêts douteux. La baisse des prêts commerciaux douteux en lien avec le secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis découle essentiellement de la vente d'un certain nombre de prêts au cours du trimestre clos le 30 avril 2024. Le RPV moyen du portefeuille était de 60 % (60 % au 31 octobre 2023) au moment de sa création, mais les valeurs ont fortement reculé en raison des difficultés qu'a connues ce secteur. Nous surveillons étroitement le portefeuille à mesure que la conjoncture évolue.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Mesure de risque

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé intermédiaire qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | | 31 oct. 2023 ¹ | | | | Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques |
|---|---------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| | Bilan consolidé | Exposés au risque de marché ² | | Non exposés au risque de marché | Bilan consolidé | Exposés au risque de marché ² | | Non exposés au risque de marché | |
| | | Activités de négociation | Activités autres que de négociation | | | Activités de négociation | Activités autres que de négociation | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 10 299 \$ | - \$ | 3 172 \$ | 7 127 \$ | 20 816 \$ | - \$ | 2 777 \$ | 18 039 \$ | de change |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 38 844 | 5 | 38 839 | - | 34 902 | - | 34 902 | - | de taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières | 235 530 | 83 911 | 151 619 | - | 211 348 | 65 728 | 145 620 | - | de taux d'intérêt, lié aux actions |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 13 755 | - | 13 755 | - | 14 651 | - | 14 651 | - | de taux d'intérêt |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 86 042 | 15 144 ³ | 70 898 | - | 80 184 | - | 80 184 | - | de taux d'intérêt |
| Prêts | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 274 544 | - | 274 544 | - | 274 244 | - | 274 244 | - | de taux d'intérêt |
| Prêts personnels | 46 010 | - | 46 010 | - | 45 587 | - | 45 587 | - | de taux d'intérêt |
| Cartes de crédit | 19 560 | - | 19 560 | - | 18 538 | - | 18 538 | - | de taux d'intérêt |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 201 551 | 494 | 201 057 | - | 194 870 | 117 | 194 753 | - | de taux d'intérêt |
| Provision pour pertes sur créances | (3 898) | - | (3 898) | - | (3 902) | - | (3 902) | - | de taux d'intérêt |
| Dérivés | 31 410 | 29 311 | 2 099 | - | 33 243 | 30 756 | 2 487 | - | de taux d'intérêt, de change |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 6 130 | - | 6 130 | - | 10 816 | - | 10 816 | - | de taux d'intérêt |
| Autres actifs | 41 981 | 1 944 | 27 054 | 12 983 | 40 393 | 1 947 | 24 833 | 13 613 | de taux d'intérêt, lié aux actions, de change |
| | 1 001 758 \$ | 130 809 \$ | 850 839 \$ | 20 110 \$ | 975 690 \$ | 98 548 \$ | 845 490 \$ | 31 652 \$ | |
| Dépôts | 731 952 \$ | 26 361 ⁴ \$ | 643 470 \$ | 62 121 \$ | 723 376 \$ | 23 190 ⁴ \$ | 635 028 \$ | 65 158 \$ | de taux d'intérêt |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 23 449 | 23 272 | 177 | - | 18 666 | 17 710 | 956 | - | de taux d'intérêt |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 8 629 | - | 8 629 | - | 8 081 | - | 8 081 | - | de taux d'intérêt |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 101 009 | - | 101 009 | - | 87 118 | - | 87 118 | - | de taux d'intérêt |
| Dérivés | 38 812 | 36 787 | 2 025 | - | 41 290 | 39 081 | 2 209 | - | de taux d'intérêt, de change |
| Acceptations | 6 139 | - | 6 139 | - | 10 820 | - | 10 820 | - | de taux d'intérêt |
| Autres passifs | 28 317 | 2 966 | 13 507 | 11 844 | 26 693 | 2 789 | 11 827 | 12 077 | de taux d'intérêt |
| Titres secondaires | 7 795 | - | 7 795 | - | 6 483 | - | 6 483 | - | de taux d'intérêt |
| | 946 102 \$ | 89 386 \$ | 782 751 \$ | 73 965 \$ | 922 527 \$ | 82 770 \$ | 762 522 \$ | 77 235 \$ | |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17 au cours du premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul.

3) Au premier trimestre de 2024, certains soldes ont été reclassés dans les activités de négociation dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III liées au risque de marché.

4) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché, y compris certains billets de dépôt exposés au risque lié aux actions et couverts sur le plan économique par les portefeuilles de négociation.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR et d'autres mesures de risque.

Le tableau ci-après présente la VAR selon la catégorie de risque pour nos activités de négociation.

| En millions de dollars | Aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les | | | | | | | | Aux dates indiquées ou pour les six mois clos les | |
|--|---|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---|---------------|
| | 30 avr. 2024 | | | | 31 janv. 2024 | | | | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2023 |
| | Haut | Bas | Clôture | Moyenne | Clôture | Moyenne | Clôture | Moyenne | Moyenne | Moyenne |
| Risque de taux d'intérêt | 18,7 \$ | 6,0 \$ | 11,7 \$ | 10,6 \$ | 7,5 \$ | 7,4 \$ | 6,3 \$ | 7,0 \$ | 9,0 \$ | 7,0 \$ |
| Risque d'écart de taux | 3,0 | 1,6 | 2,4 | 2,4 | 2,6 | 2,4 | 1,4 | 1,4 | 2,4 | 1,4 |
| Risque lié aux actions | 7,9 | 4,9 | 4,9 | 6,4 | 5,2 | 5,7 | 3,3 | 6,1 | 6,0 | 5,9 |
| Risque de change | 7,3 | 0,6 | 2,7 | 1,5 | 1,2 | 0,9 | 0,7 | 0,8 | 1,2 | 1,0 |
| Risque lié aux marchandises | 3,2 | 1,7 | 3,1 | 2,4 | 3,0 | 2,7 | 1,9 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Effet de diversification ¹ | négl. | négl. | (9,8) | (10,3) | (9,1) | (9,8) | (5,8) | (8,5) | (9,9) | (8,8) |
| Total de la VAR (mesure de un jour) | 18,8 \$ | 8,9 \$ | 15,0 \$ | 13,0 \$ | 10,4 \$ | 9,3 \$ | 7,8 \$ | 9,3 \$ | 11,2 \$ | 9,0 \$ |

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. Les montants des périodes antérieures ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation au premier trimestre de 2024.

négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour le trimestre clos le 30 avril 2024 a augmenté de 3,7 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent, du fait surtout de l'augmentation du risque de taux d'intérêt.

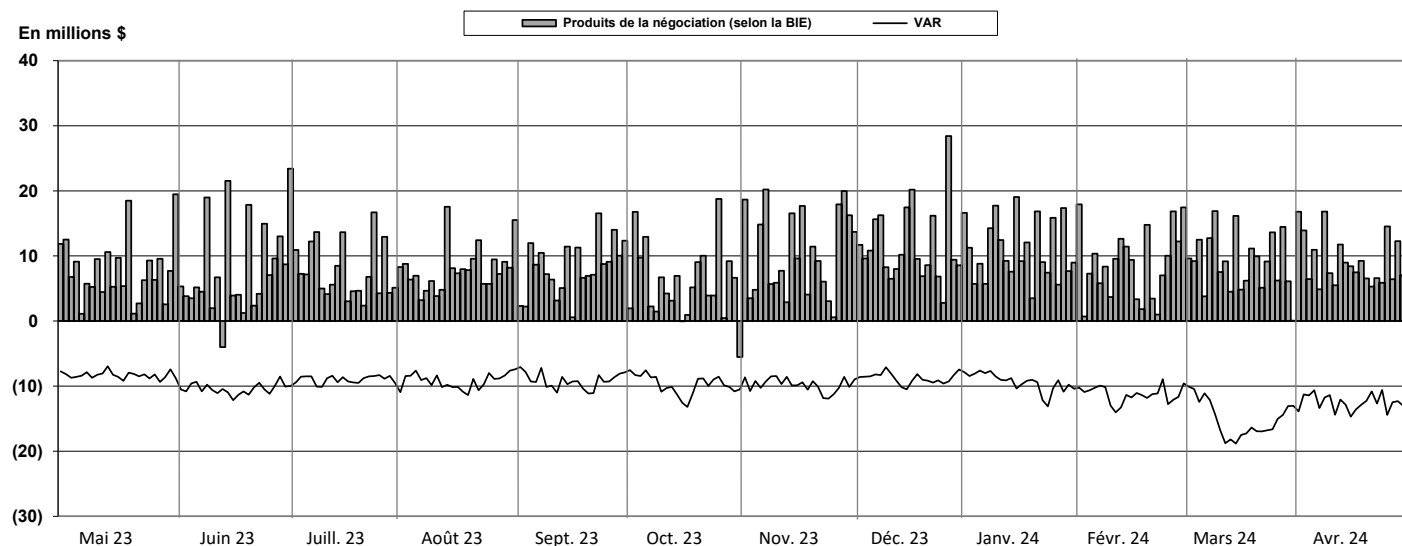
Produits de négociation

Les produits de négociation (selon la BIE) comprennent les produits de négociation nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (selon la BIE) présentés dans le graphique ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours du trimestre, les produits de négociation (selon la BIE) ont été positifs 100 % des jours. Les produits quotidiens moyens de négociation (selon la BIE) se sont établis à 9,0 M\$ au cours du trimestre. Les produits quotidiens moyens de négociation (selon la BIE) correspondent au total des produits de négociation (selon la BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans la période.

Produits de négociation (selon la BIE) c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (selon la BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (selon la BIE) du trimestre considéré et des trois trimestres précédents par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant de non-concordance entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

| En millions de dollars (avant impôt), aux | 30 avr. 2024 | | | 31 janv. 2024 | | | 30 avr. 2023 | | |
|--|--------------------|-------|---------|--------------------|--------|---------|--------------------|-------|--------|
| | \$ CA ¹ | \$ US | Total | \$ CA ¹ | \$ US | Total | \$ CA ¹ | \$ US | Total |
| Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt | | | | | | | | | |
| Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts | 216 \$ | 89 \$ | 305 \$ | 163 \$ | 114 \$ | 277 \$ | 276 \$ | 83 \$ | 359 \$ |
| Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres | (820) | (367) | (1 187) | (787) | (363) | (1 150) | (502) | (290) | (792) |
| Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt | | | | | | | | | |
| Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts | (273) | (88) | (361) | (217) | (111) | (328) | (328) | (62) | (390) |
| Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres | 724 | 380 | 1 104 | 708 | 379 | 1 087 | 413 | 311 | 724 |

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et au contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le Comité de gestion du risque (CGR) assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

| En millions de dollars, aux | | Actifs liquides détenus par la banque | Valeurs mobilières obtenues en garantie | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés ¹ |
|-----------------------------|---|---|--|------------------------------|---------------------------|--|
| 30 avr. | Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 49 143 \$ | - \$ | 49 143 \$ | 817 \$ | 48 326 \$ |
| 2024 | Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement | 165 574 | 105 954 | 271 528 | 149 696 | 121 832 |
| | Autres titres de créance | 5 753 | 10 271 | 16 024 | 3 850 | 12 174 |
| | Titres de participation | 53 521 | 34 160 | 87 681 | 44 819 | 42 862 |
| | Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien | 33 019 | 1 932 | 34 951 | 16 845 | 18 106 |
| | Autres actifs liquides² | 14 386 | 2 830 | 17 216 | 8 997 | 8 219 |
| | | 321 396 \$ | 155 147 \$ | 476 543 \$ | 225 024 \$ | 251 519 \$ |
| 31 oct. | Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 55 718 \$ | - \$ | 55 718 \$ | 862 \$ | 54 856 \$ |
| 2023 | Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement | 155 487 | 94 880 | 250 367 | 134 415 | 115 952 |
| | Autres titres de créance | 5 729 | 11 681 | 17 410 | 4 343 | 13 067 |
| | Titres de participation | 43 798 | 28 432 | 72 230 | 33 317 | 38 913 |
| | Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien | 31 733 | 4 908 | 36 641 | 17 365 | 19 276 |
| | Autres actifs liquides² | 12 597 | 2 685 | 15 282 | 8 238 | 7 044 |
| | | 305 062 \$ | 142 586 \$ | 447 648 \$ | 198 540 \$ | 249 108 \$ |

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains titres adossés à des créances mobilières et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------------|
| CIBC (société mère) | 175 883 \$ | 175 523 \$ |
| Filiales canadiennes | 13 011 | 13 571 |
| Filiales étrangères | 62 625 | 60 014 |
| | 251 519 \$ | 249 108 \$ |

Dans un scénario de crise de liquidité, des hypothèses liées à la décote et à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées à la valeur des actifs liquides non grevés pour estimer les entrées de trésorerie générées par la monétisation des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés au 30 avril 2024 affichaient une augmentation de 2,4 G\$ depuis le 31 octobre 2023, du fait surtout d'une augmentation des titres liquides non grevés détenus, en partie contrebalancée par une baisse des soldes de trésorerie.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

| En millions de dollars, aux | Actifs grevés | | Actifs non grevés | | Total de l'actif |
|--|--------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Donnés en garantie | Divers ¹ | Disponibles à titre de garantie | Divers ² | |
| 30 avr. 2024 | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | - \$ | 817 \$ | 48 326 \$ | - \$ | 49 143 \$ |
| Valeurs mobilières ³ | 199 949 | 8 145 | 178 836 | - | 386 930 |
| Prêts, nets de la provision ⁴ | - | 50 820 | 28 429 | 458 518 | 537 767 |
| Autres actifs | 7 413 | - | 2 445 | 69 663 | 79 521 |
| | 207 362 \$ | 59 782 \$ | 258 036 \$ | 528 181 \$ | 1 053 361 \$ |
| 31 oct. 2023 | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | - \$ | 862 \$ | 54 856 \$ | - \$ | 55 718 \$ |
| Valeurs mobilières ³ | 173 467 | 7 226 | 169 180 | - | 349 873 |
| Prêts, nets de la provision ⁴ | - | 51 357 | 30 111 | 447 869 | 529 337 |
| Autres actifs ⁵ | 6 846 | - | 2 481 | 75 125 | 84 452 |
| | 180 313 \$ | 59 445 \$ | 256 628 \$ | 522 994 \$ | 1 019 380 \$ |

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.

4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

5) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17 au cours du premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC réalise ses opérations principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et flexibles.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

| En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 30 avril 2024 | | Valeur non pondérée totale ¹ | Valeur pondérée totale ² |
|--|--|---|-------------------------------------|
| HQLA | | | |
| 1 | HQLA | s. o. | 193 672 \$ |
| Sorties de trésorerie | | | |
| 2 | Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : | 213 586 \$ | 16 188 |
| 3 | Dépôts stables | 98 980 | 2 969 |
| 4 | Dépôts moins stables | 114 606 | 13 219 |
| 5 | Financement de gros non garanti, dont : | 243 657 | 120 086 |
| 6 | Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives | 108 779 | 26 127 |
| 7 | Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | 101 503 | 60 584 |
| 8 | Dettes non garanties | 33 375 | 33 375 |
| 9 | Financement de gros garanti | s. o. | 18 246 |
| 10 | Exigences supplémentaires, dont : | 160 347 | 36 537 |
| 11 | Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées | 20 258 | 7 830 |
| 12 | Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette | 5 187 | 5 187 |
| 13 | Facilités de crédit et de liquidité | 134 902 | 23 520 |
| 14 | Autres obligations de financement contractuelles | 3 104 | 2 150 |
| 15 | Autres obligations de financement conditionnelles | 418 961 | 8 584 |
| 16 | Total des sorties de trésorerie | s. o. | 201 791 |
| Entrées de trésorerie | | | |
| 17 | Prêts garantis (p. ex. prises en pension de titres) | 111 736 | 23 373 |
| 18 | Entrées liées aux expositions parfaitement productives | 24 032 | 12 585 |
| 19 | Autres entrées de trésorerie | 16 234 | 16 234 |
| 20 | Total des entrées de trésorerie | 152 002 \$ | 52 192 \$ |
| | | Valeur ajustée totale | |
| 21 | Total des HQLA | s. o. | 193 672 \$ |
| 22 | Total des sorties nettes de trésorerie | s. o. | 149 599 \$ |
| 23 | LCR | s. o. | 129 % |
| En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 janvier 2024 | | Valeur ajustée totale | |
| 24 | Total des HQLA | s. o. | 191 694 \$ |
| 25 | Total des sorties nettes de trésorerie | s. o. | 139 910 \$ |
| 26 | LCR | s. o. | 137 % |

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.
s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 30 avril 2024, notre LCR moyen avait diminué, passant de 137 % au trimestre précédent à 129 %, ce qui découle d'une augmentation des soldes nettes de trésorerie, en partie contrebalancée par une hausse des HQLA. L'augmentation des soldes nettes de trésorerie par rapport au trimestre précédent reflète principalement l'approche de l'échéance du financement.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires.

| | a | b | c | d | e |
|---|---|-----------------|----------------------|--------------|-------------------------------|
| | Valeur non pondérée par échéance résiduelle | | | | Valeur pondérée |
| | Sans échéance | Moins de 6 mois | De 6 mois à 1 an | Plus de 1 an | |
| En millions de dollars, au 30 avril 2024 | | | | | |
| Élément de FSD | | | | | |
| 1 Fonds propres | 56 686 \$ | - \$ | - \$ | 7 235 \$ | 63 921 \$ |
| 2 Fonds propres réglementaires | 56 686 | - | - | 7 235 | 63 921 |
| 3 Autres instruments de fonds propres | - | - | - | - | - |
| 4 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises | 175 663 | 59 981 | 26 097 | 20 038 | 261 378 |
| 5 Dépôts stables | 88 966 | 22 333 | 13 145 | 9 609 | 127 832 |
| 6 Dépôts moins stables | 86 697 | 37 648 | 12 952 | 10 429 | 133 546 |
| 7 Financement de gros | 174 044 | 215 798 | 46 897 | 93 471 | 224 387 |
| 8 Dépôts opérationnels | 109 528 | 3 793 | - | - | 56 661 |
| 9 Autres financements de gros | 64 516 | 212 005 | 46 897 | 93 471 | 167 726 |
| 10 Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants | - | 1 474 | 1 228 | 11 551 | - |
| 11 Autres passifs | - | - | 110 867 ¹ | - | 7 601 |
| 12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR | - | - | 11 911 ¹ | - | - |
| 13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus | - | 55 025 | 127 | 43 804 | 7 601 |
| 14 FSD total | | | | | 557 287 |
| Élément de RSF | | | | | |
| 15 Total des HQLA du NSFR | | | | | 17 744 |
| 16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles | - | 2 754 | - | 42 | 1 419 |
| 17 Prêts et titres productifs | 77 187 | 134 285 | 63 429 | 380 851 | 404 272 |
| 18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 | - | 25 477 | 1 175 | 42 | 1 903 |
| 19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis | 979 | 43 144 | 6 651 | 22 158 | 31 327 |
| 20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont : | 38 489 | 42 316 | 25 963 | 154 161 | 167 979 |
| 21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | - | - | - | - | - |
| 22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont : | 18 457 | 21 657 | 29 013 | 195 787 | 178 135 |
| 23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | 18 457 | 21 571 | 28 934 | 190 345 | 173 428 |
| 24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés | 19 262 | 1 691 | 627 | 8 703 | 24 928 |
| 25 Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants | - | 1 474 | 1 228 | 11 551 | - |
| 26 Autres actifs | 12 553 | - | 68 473 ¹ | - | 46 689 |
| 27 Produits de base physiques, y compris l'or | 2 445 | - | - | - | 2 078 |
| 28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale | - | - | 10 843 ¹ | - | 9 217 |
| 29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR | - | - | 6 463 ¹ | - | - |
| 30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée | - | - | 47 ¹ | - | 1 069 |
| 31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus | 10 108 | 43 327 | 166 | 7 627 | 34 325 |
| 32 Éléments hors bilan | - | - | 425 653 ¹ | - | 14 547 |
| 33 RSF total | | | | | 484 671 \$ |
| 34 NSFR | | | | | 115 % |
| En millions de dollars, au 31 janvier 2024 | | | | | |
| 35 FSD total | | | | | Valeur pondérée 551 067 \$ |
| 36 RSF total | | | | | 478 069 \$ |
| 37 NSFR | | | | | 115 % |

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 30 avril 2024, notre NSFR s'est établi à 115 %, ce qui est comparable à celui du trimestre précédent, en raison surtout d'une hausse des dépôts de détail, neutralisée par une baisse du financement de gros et des exigences de financement plus élevées au titre des prêts.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

| En millions de dollars, au 30 avril 2024 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 12 mois | Moins de 1 an au total | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans | Total |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Dépôts provenant d'autres banques ¹ | 6 875 \$ | 1 185 \$ | 475 \$ | 604 \$ | 9 139 \$ | - \$ | - \$ | 9 139 \$ |
| Certificats de dépôt et papier commercial | 14 977 | 18 930 | 16 440 | 19 079 | 69 426 | - | - | 69 426 |
| Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires | 251 | 532 | 616 | 72 | 1 471 | - | - | 1 471 |
| Papier commercial adossé à des créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang ² | 1 648 | 4 538 | 3 912 | 13 619 | 23 717 | 10 995 | 27 398 | 62 110 |
| Billets structurés non garantis de premier rang | - | 35 | - | 62 | 97 | - | 69 | 166 |
| Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières | - | 1 065 | 406 | 1 252 | 2 723 | 1 507 | 10 177 | 14 407 |
| Titrisation de créances hypothécaires | - | - | - | 506 | 506 | 11 518 | 19 766 | 31 790 |
| Obligations sécurisées | - | - | - | 899 | 899 | 2 049 | - | 2 948 |
| Titrisation de créances sur cartes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passifs subordonnés | - | 36 | - | - | 36 | - | 7 759 | 7 795 |
| Divers ³ | - | 275 | - | - | 275 | - | 8 | 283 |
| | 23 751 \$ | 26 596 \$ | 21 849 \$ | 36 093 \$ | 108 289 \$ | 26 069 \$ | 65 177 \$ | 199 535 \$ |
| Dont : | | | | | | | | |
| Garanti | - \$ | 1 065 \$ | 406 \$ | 2 657 \$ | 4 128 \$ | 15 074 \$ | 29 943 \$ | 49 145 \$ |
| Non garanti | 23 751 | 25 531 | 21 443 | 33 436 | 104 161 | 10 995 | 35 234 | 150 390 |
| | 23 751 \$ | 26 596 \$ | 21 849 \$ | 36 093 \$ | 108 289 \$ | 26 069 \$ | 65 177 \$ | 199 535 \$ |
| 31 octobre 2023 | 12 518 \$ | 25 094 \$ | 30 427 \$ | 36 338 \$ | 104 377 \$ | 26 650 \$ | 71 028 \$ | 202 055 \$ |

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

3) Compré les dépôts de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

| En milliards de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | 31 oct. 2023 | |
|------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| \$ CA | 47,4 \$ | 24 % | 45,8 \$ | 23 % |
| \$ US | 111,4 | 56 | 113,2 | 56 |
| Divers | 40,7 | 20 | 43,1 | 21 |
| | 199,5 \$ | 100 % | 202,1 \$ | 100 % |

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de rarefaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision découlant de la consultation publique de mai 2023 au sujet du réexamen de la ligne directrice Normes de liquidité au regard des sources de financement de gros assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé. Nous avons mis en œuvre ces changements, qui ont une incidence sur le LCR et le NSFR, au premier trimestre de 2024.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

| Au 30 avril 2024 | Morningstar DBRS | Fitch | Moody's | S&P |
|--|---------------------|--------|---------|--------------|
| Dépôt/contrepartie ¹ | AA | AA | Aa2 | A+ |
| Créances de premier rang ² | AA | AA | Aa2 | A+ |
| Créances de premier rang requalifiables ³ | AA (faible) | AA- | A2 | A- |
| Titres secondaires | A (élevé) | A | Baa1 | A- |
| Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴ | A (faible) | A | Baa1 | BBB+ |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴ | BBB (élevé) | s. o. | Baa3 | BBB- |
| Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴ | Pfd-2 | s. o. | Baa3 | P-2 (faible) |
| Créances à court terme | R-1 (élevé) | F1+ | P-1 | A-1 |
| Perspective | Stable | Stable | Stable | Stable |

1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch Ratings Inc. (Fitch), note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's Investors Service Inc. (Moody's), et note de crédit de l'émetteur attribuée par Standard & Poor's (S&P).

2) Comprennent les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.

3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

| En milliards de dollars, aux | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Baisse de un cran | - \$ | - \$ |
| Baisse de deux crans | 0,1 | 0,2 |
| Baisse de trois crans | 0,3 | 0,4 |

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

| En millions de dollars, au 30 avril 2024 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 9 mois | De 9 mois à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | Total |
|---|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹ | 10 299 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 10 299 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 38 844 | - | - | - | - | - | - | - | - | 38 844 |
| Valeurs mobilières | 5 775 | 6 889 | 8 609 | 5 493 | 8 933 | 40 353 | 54 521 | 46 409 | 58 548 | 235 530 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 13 755 | - | - | - | - | - | - | - | - | 13 755 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 52 341 | 16 363 | 11 508 | 1 164 | 3 111 | 1 555 | - | - | - | 86 042 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 3 746 | 8 128 | 14 216 | 11 155 | 23 578 | 80 807 | 123 916 | 8 998 | - | 274 544 |
| Prêts personnels | 1 054 | 466 | 914 | 711 | 877 | 686 | 4 567 | 5 021 | 31 714 | 46 010 |
| Cartes de crédit | 411 | 822 | 1 232 | 1 232 | 1 232 | 4 929 | 9 702 | - | - | 19 560 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 13 377 | 11 478 | 10 644 | 11 037 | 12 111 | 34 439 | 69 849 | 26 949 | 11 667 | 201 551 |
| Provision pour pertes sur créances | - | - | - | - | - | - | - | - | (3 898) | (3 898) |
| Dérivés | 1 581 | 5 561 | 2 592 | 2 923 | 1 761 | 4 507 | 6 883 | 5 602 | - | 31 410 |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 5 752 | 378 | - | - | - | - | - | - | - | 6 130 |
| Autres actifs | - | - | - | - | - | - | - | - | 41 981 | 41 981 |
| | 146 935 \$ | 50 085 \$ | 49 715 \$ | 33 715 \$ | 51 603 \$ | 167 276 \$ | 269 438 \$ | 92 979 \$ | 140 012 \$ | 1 001 758 \$ |
| 31 octobre 2023 ² | 148 846 \$ | 41 962 \$ | 44 949 \$ | 38 144 \$ | 42 260 \$ | 151 110 \$ | 301 854 \$ | 80 914 \$ | 125 651 \$ | 975 690 \$ |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Dépôts ³ | 50 592 \$ | 48 318 \$ | 55 668 \$ | 46 057 \$ | 50 314 \$ | 42 054 \$ | 68 715 \$ | 18 096 \$ | 352 138 \$ | 731 952 \$ |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 23 449 | - | - | - | - | - | - | - | - | 23 449 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 8 629 | - | - | - | - | - | - | - | - | 8 629 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 88 035 | 11 174 | 679 | 1 | - | 500 | 620 | - | - | 101 009 |
| Dérivés | 475 | 4 607 | 2 922 | 3 594 | 1 887 | 4 767 | 9 819 | 10 740 | 1 | 38 812 |
| Acceptations | 5 761 | 378 | - | - | - | - | - | - | - | 6 139 |
| Autres passifs | 23 | 48 | 71 | 71 | 70 | 263 | 600 | 914 | 26 257 | 28 317 |
| Titres secondaires | - | 36 | - | - | - | - | - | 7 759 | - | 7 795 |
| Capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | - | 55 656 | 55 656 |
| | 176 964 \$ | 64 561 \$ | 59 340 \$ | 49 723 \$ | 52 271 \$ | 47 584 \$ | 79 754 \$ | 37 509 \$ | 434 052 \$ | 1 001 758 \$ |
| 31 octobre 2023 ² | 143 144 \$ | 58 442 \$ | 57 764 \$ | 58 203 \$ | 50 934 \$ | 49 917 \$ | 87 009 \$ | 39 861 \$ | 430 416 \$ | 975 690 \$ |

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17 au cours du premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

3) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 248,4 G\$ (239,0 G\$ au 31 octobre 2023); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 457,7 G\$ (462,1 G\$ au 31 octobre 2023); et des dépôts bancaires totalisant 25,9 G\$ (22,3 G\$ au 31 octobre 2023).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

| En millions de dollars, au 30 avril 2024 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 9 mois | De 9 mois à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise ¹ | Total |
|---|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|-------------------|
| Engagements de crédit inutilisés | 2 598 \$ | 10 103 \$ | 5 330 \$ | 5 445 \$ | 7 266 \$ | 24 305 \$ | 71 450 \$ | 2 763 \$ | 238 371 \$ | 367 631 \$ |
| Prêts de valeurs ² | 50 032 | 5 159 | 5 030 | - | - | - | - | - | - | 60 221 |
| Lettres de crédit de soutien et de bonne fin | 4 399 | 2 676 | 2 956 | 5 958 | 3 483 | 655 | 750 | 208 | - | 21 085 |
| Facilités de garantie de liquidité | 51 | 240 | 37 | 19 400 | - | 190 | 413 | - | - | 20 331 |
| Lettres de crédit documentaires et commerciales | 44 | 94 | 30 | 4 | 3 | 38 | 26 | - | - | 239 |
| Divers | 341 | - | - | - | - | - | - | - | - | 341 |
| | 57 465 \$ | 18 272 \$ | 13 383 \$ | 30 807 \$ | 10 752 \$ | 25 188 \$ | 72 639 \$ | 2 971 \$ | 238 371 \$ | 469 848 \$ |
| 31 octobre 2023 | 50 748 \$ | 31 234 \$ | 14 032 \$ | 11 853 \$ | 8 917 \$ | 29 890 \$ | 72 394 \$ | 3 516 \$ | 232 656 \$ | 455 240 \$ |

1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 184,0 G\$ (179,2 G\$ au 31 octobre 2023).

2) Excluent les prêts de valeurs de 8,6 G\$ (8,1 G\$ au 31 octobre 2023) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

| En millions de dollars, au 30 avril 2024 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 9 mois | De 9 mois à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Obligations d'achat ¹ | 133 \$ | 318 \$ | 272 \$ | 260 \$ | 180 \$ | 658 \$ | 638 \$ | 153 \$ | 2 612 \$ |
| Engagements au titre de contrats de location futurs ² | - | - | - | - | - | 24 | 92 | 453 | 569 |
| Engagements d'investissement | - | - | 1 | 1 | 12 | - | 20 | 476 | 510 |
| Engagements de prise ferme | 260 | - | - | - | - | - | - | - | 260 |
| Cotisations de retraite ³ | 11 | 22 | 32 | - | - | - | - | - | 65 |
| | 404 \$ | 340 \$ | 305 \$ | 261 \$ | 192 \$ | 682 \$ | 750 \$ | 1 082 \$ | 4 016 \$ |
| 31 octobre 2023 ² | 145 \$ | 172 \$ | 237 \$ | 251 \$ | 201 \$ | 527 \$ | 705 \$ | 1 106 \$ | 3 344 \$ |

1) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) Excluent les obligations locatives qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16 et qui sont habituellement comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.

3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours de la dernière période de l'exercice qui se terminera le 31 octobre 2024, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Nous disposons de politiques et de processus en vue d'évaluer, de surveiller et de contrôler les autres risques auxquels nous sommes exposés, dont le risque stratégique, le risque de réputation, le risque environnemental et social et le risque opérationnel, dont le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité et le risque de réglementation. Ces risques, de même que les politiques et les processus s'y rattachant, sont sensiblement les mêmes que ceux décrits aux pages 83 à 87 de notre Rapport annuel 2023.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 (IAS 34), *Information financière intermédiaire*, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la CIBC au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, sauf en ce qui concerne l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, de façon rétrospective à compter du 1^{er} novembre 2023, avec retraitement des informations de la période comparative, et l'adoption de certaines modifications de l'IAS 12, *Impôt sur le résultat* (IAS 12), liées au document intitulé *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*, de façon prospective à compter du 1^{er} novembre 2023.

L'adoption de l'IFRS 17 a donné lieu à une diminution après impôt de 56 M\$ dans les résultats non distribués au 1^{er} novembre 2022, soit le début de l'exercice comparatif, et à une hausse de 6 M\$ du résultat net après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. L'incidence financière de l'IFRS 17 est décrite à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires.

L'adoption des modifications de l'IAS 12 nous oblige à présenter des informations supplémentaires pour les périodes au cours desquelles les lois Pilier 2 ont été adoptées, ou quasi adoptées même sans être encore en vigueur, comme il est présenté à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. Le contexte macroéconomique actuel, y compris l'incidence de la hausse des taux d'intérêt, de l'atténuation des pressions inflationnistes, des événements survenus dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques, continue d'accroître le degré d'incertitude à l'égard des estimations et hypothèses comptables et d'augmenter la nécessité de faire appel au jugement. En particulier, tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 et à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions sur les modifications de méthodes comptables futures.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » demeurent assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des réformes. Conformément aux annonces faites par divers organismes de réglementation, nous avons déjà effectué la transition de nos expositions aux taux en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros vers les nouveaux taux de référence alternatifs. Nous avons aussi déjà en grande partie terminé la transition de nos contrats indexés au taux LIBOR en dollars américains vers les taux alternatifs en date du 30 juin 2023. La Financial Conduct Authority ayant annoncé que l'administrateur du taux LIBOR poursuivrait la publication du taux LIBOR en dollars américains pour certaines échéances sur une base synthétique non représentative pour une période limitée après le 30 juin 2023 afin de permettre aux intervenants du marché d'utiliser ces taux dans des contrats de longue date, nous continuons de détenir des passifs d'un montant de 48 M\$ US au titre d'une débeture subordonnée indexée au taux LIBOR.

En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé à l'administrateur du taux CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux CORRA. Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. Après cette annonce, le BSIF a publié ses attentes relatives à la transition, lesquelles correspondaient à l'approche en deux étapes proposée par le Groupe de travail sur le TARCOM pour la transition du taux CDOR. Le BSIF s'attendait à ce que tous les nouveaux dérivés et toutes les nouvelles valeurs mobilières passent à des taux alternatifs d'ici le 30 juin 2023, et il s'attend à ce qu'aucune nouvelle exposition indexée sur le taux CDOR ne soit créée après cette date, seules quelques exceptions étant autorisées. Le BSIF s'attend également à ce que la transition soit effectuée d'ici le 28 juin 2024 pour tous les contrats de prêts faisant référence au taux CDOR et que les institutions financières fédérales se consacrent en priorité à la mise à jour des systèmes et des modèles facilitant le recours au taux CORRA avant le 28 juin 2024. En 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé la création de taux CORRA pour des échéances de un mois et de trois mois, lesquels ont été lancés officiellement le 5 septembre 2023. En juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé qu'aucun nouveau prêt fondé sur le taux CDOR ou sur des acceptations bancaires ne pourra être monté après le 1^{er} novembre 2023. De plus, en janvier 2023, le Forum canadien des titres à revenu fixe a publié un livre blanc sur les conséquences de l'abandon du taux CDOR pour le marché des acceptations bancaires et sur les possibilités de recourir à des instruments de rechange. En octobre 2023, la Banque du Canada a également annoncé que les grandes banques canadiennes n'émettront plus d'acceptations bancaires après l'abandon de la publication du taux CDOR en juin 2024. En avril 2024, RBSL a confirmé qu'elle cessera de publier le taux CDOR pour les trois échéances restantes à compter du 28 juin 2024, et le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé qu'aucun taux CDOR synthétique ne sera produit ni publié après la cessation du CDOR par RBSL.

La transition des taux d'intérêt de référence actuels, comme le taux CDOR, vers les taux alternatifs, comme le taux CORRA, pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur, le rendement ou le marché de la négociation des contrats faisant référence aux taux d'intérêt de référence actuels. Un nombre important des contrats de dérivés, de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts de la CIBC sont indexés au taux CDOR, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà des dates de cessation annoncées par les organismes de réglementation.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme) pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

La transition vers des taux alternatifs des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses, en euros et en dollars américains ayant été effectuée, la mise en œuvre du plan de transition du taux CDOR se poursuit dans le cadre de notre programme afin d'assurer une transition ordonnée et en phase avec les attentes des autorités de réglementation. Ainsi, il n'y a eu aucun montage de nouvelles valeurs mobilières ou de nouveaux dérivés fondés sur le taux LIBOR après le 30 juin 2023, seules quelques exceptions ayant été autorisées. Nous nous employons, pour nos contrats fondés sur le taux CDOR et les taux des acceptations bancaires, à effectuer la transition de ces taux vers les taux alternatifs en y ajoutant les clauses de remplacement appropriées ou en modifiant les contrats pour tenir compte des taux de référence alternatifs, et nous avons élaboré des processus opérationnels connexes en appui à la transition. Nous avons également réduit nos émissions de prêts fondés sur des acceptations bancaires avant la date d'abandon prévu du taux CDOR et, en collaboration avec des chambres de compensation, nous avons établi des plans pour effectuer la transition de nos dérivés indexés au taux CDOR vers des taux alternatifs conformément aux attentes des organismes de réglementation. Dans le cadre du programme, nous continuons également d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours et d'en tenir compte dans notre plan de mise en œuvre tout en rendant l'information accessible à nos clients et en offrant à ces derniers des conseils concernant les faits nouveaux. La haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil sont informés régulièrement des progrès réalisés dans le cadre du programme.

Cotisation spéciale à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)

Le 16 novembre 2023, le conseil d'administration de la FDIC a approuvé la version définitive de la réglementation visant l'établissement d'une cotisation spéciale pour certaines institutions de dépôts assurés des États-Unis dans le but de récupérer le coût des mesures prises pour protéger les déposants non assurés à la suite de la fermeture de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank. La cotisation spéciale a été établie à un taux annuel d'environ 13,4 points de base de la valeur estimée de leurs dépôts non assurés en date du 31 décembre 2022, ajustée pour exclure la première tranche de 5 G\$ US applicable aux institutions de dépôts assurés, initialement pour un montant total qui serait payable sur une période de huit trimestres. La cotisation spéciale fait l'objet d'un ajustement par la FDIC fondé sur les pertes subies dans le cadre de la procédure de mise sous séquestre. La cotisation spéciale commencera à s'appliquer au cours de la première période de cotisation trimestrielle de 2024 (c.-à-d. du 1^{er} janvier au 31 mars 2024, la date d'échéance pour le paiement de cette cotisation étant fixée au 28 juin 2024). Notre institution de dépôt aux États-Unis, CIBC Bank USA, qui est assujettie à cette cotisation spéciale, a comptabilisé une charge avant impôt de 91 M\$ (67 M\$ US) au premier trimestre de 2024 et une charge avant impôt additionnelle de 13 M\$ (10 M\$ US) au deuxième trimestre de 2024 en fonction des attentes révisées quant au montant total qui sera à payer.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 30 avril 2024 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Transactions entre parties liées

Les procédures et les politiques de la CIBC concernant les transactions entre parties liées n'ont fait l'objet d'aucun changement important depuis le 31 octobre 2023. Pour plus de précisions, se reporter aux pages 94 et 187 de notre Rapport annuel 2023.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location. Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation

L'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation correspond à l'actif productif d'intérêts moyen se rapportant aux activités de négociation qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF. À compter du premier trimestre de 2024, la mise en œuvre d'une définition révisée du risque qui régit la négociation a entraîné un changement dans le classement de certaines activités de financement à revenu fixe qui étaient auparavant considérées comme des activités à des fins autres que de négociation et qui sont maintenant classées comme des activités à des fins de négociation, lesquelles comprennent les activités de financement à revenu fixe qui étaient déjà prises en compte dans les activités à des fins de négociation depuis le premier trimestre de 2023. La définition révisée a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre des règles du Fundamental Review of the Trading Book (FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché, règles qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de pension fédéraux au Canada qui sont constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotations à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation)

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts, moins les produits nets d'intérêts issus de la négociation compte non tenu de l'ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen compte non tenu de l'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Produits nets d'intérêts issus de la négociation

Les produits nets d'intérêts issus de la négociation représentent les produits nets d'intérêts issus des activités de négociation répondant à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation et tiennent compte de l'ajustement selon la BIE. À compter du premier trimestre de 2024, la mise en œuvre d'une définition révisée du risque qui régit la négociation a entraîné un changement dans le classement de certaines activités de financement à revenu fixe qui étaient auparavant considérées comme des activités à des fins autres que de négociation et qui sont maintenant classées comme des activités à des fins de négociation, lesquelles comprennent les activités de financement à revenu fixe qui étaient déjà prises en compte dans les activités à des fins de négociation depuis le premier trimestre de 2023. La définition révisée a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre des règles du Fundamental Review of the Trading Book (FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché, règles qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Provision pour pertes sur créances

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de contrepartie (RCC), nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swap

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie au prêteur par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie au prêteur par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. Depuis le premier trimestre de 2024, l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est fondé sur les exigences de fonds propres selon l'approche standard définies par le BSIF. Avant le premier trimestre de 2024, l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation était estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en appliquant un facteur d'ajustement déterminé par le BSIF aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon l'approche NI est ajoutée à l'APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du RCC visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, sous réserve du respect des exigences minimales. À compter du deuxième trimestre de 2023, il n'est plus permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'expositions.

Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et appliquent aux autres composantes, telles que la PCD et l'ECD, celles de l'autorité de contrôle. Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'expositions.

Approche fondée sur les notations internes visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Depuis le deuxième trimestre de 2023, cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments : i) l'indicateur d'activité, qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessous) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, soldes inutilisés des expositions sur cartes de crédit, expositions de titrisation et opérations non réglées).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, à des sociétés en nom collectif et à des entreprises individuelles, ainsi qu'aux prêts garantis par ces entités.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Méthode des modèles internes (MMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

Méthode des modèles internes (MMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts accordés aux PME notées conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Prêts spécialisés

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objets (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellés en devise.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la VAR à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

États financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Table des matières

| | |
|-----------|---|
| 61 | Bilan consolidé |
| 62 | Compte de résultat consolidé |
| 63 | État du résultat global consolidé |
| 64 | État des variations des capitaux propres consolidé |
| 65 | Tableau des flux de trésorerie consolidé |
| 66 | Notes des états financiers consolidés intermédiaires |

| | | | | | | | |
|----|--------|---|---------------------------------------|----|---------|---|---|
| 66 | Note 1 | – | Changements de méthodes comptables | 81 | Note 9 | – | Capital-actions |
| 67 | Note 2 | – | Estimations et hypothèses importantes | 82 | Note 10 | – | Avantages postérieurs à l'emploi |
| 68 | Note 3 | – | Évaluation de la juste valeur | 82 | Note 11 | – | Impôts sur le résultat |
| 71 | Note 4 | – | Transactions importantes | 83 | Note 12 | – | Résultat par action |
| 72 | Note 5 | – | Valeurs mobilières | 83 | Note 13 | – | Passifs éventuels et provisions |
| 74 | Note 6 | – | Prêts | 84 | Note 14 | – | Produits d'intérêts et charges d'intérêts |
| 80 | Note 7 | – | Dépôts | 84 | Note 15 | – | Informations sectorielles |
| 80 | Note 8 | – | Titres secondaires | | | | |

Bilan consolidé

| Non audité, en millions de dollars canadiens, aux | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 ¹ |
|---|---------------------|------------------------------|
| ACTIF | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 10 299 \$ | 20 816 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 38 844 | 34 902 |
| Valeurs mobilières (note 5) | 235 530 | 211 348 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 13 755 | 14 651 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 86 042 | 80 184 |
| Prêts (note 6) | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 274 544 | 274 244 |
| Prêts personnels | 46 010 | 45 587 |
| Cartes de crédit | 19 560 | 18 538 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 201 551 | 194 870 |
| Provision pour pertes sur créances | (3 898) | (3 902) |
| | 537 767 | 529 337 |
| Divers | | |
| Dérivés | 31 410 | 33 243 |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 6 130 | 10 816 |
| Immobilisations corporelles | 3 256 | 3 251 |
| Goodwill | 5 393 | 5 425 |
| Logiciels et autres immobilisations incorporelles | 2 751 | 2 742 |
| Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 698 | 669 |
| Actif d'impôt différé | 669 | 647 |
| Autres actifs | 29 214 | 27 659 |
| | 79 521 | 84 452 |
| | 1 001 758 \$ | 975 690 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Dépôts (note 7) | | |
| Particuliers | 248 396 \$ | 239 035 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 408 563 | 412 561 |
| Banques | 25 848 | 22 296 |
| Emprunts garantis | 49 145 | 49 484 |
| | 731 952 | 723 376 |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 23 449 | 18 666 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 8 629 | 8 081 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 101 009 | 87 118 |
| Divers | | |
| Dérivés | 38 812 | 41 290 |
| Acceptations | 6 139 | 10 820 |
| Passif d'impôt différé | 37 | 40 |
| Autres passifs | 28 280 | 26 653 |
| | 73 268 | 78 803 |
| Titres secondaires (note 8) | 7 795 | 6 483 |
| Capitaux propres | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | 5 098 | 4 925 |
| Actions ordinaires (note 9) | 16 813 | 16 082 |
| Surplus d'apport | 114 | 109 |
| Résultats non distribués | 31 990 | 30 352 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 1 394 | 1 463 |
| Total des capitaux propres applicables aux actionnaires | 55 409 | 52 931 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 247 | 232 |
| Total des capitaux propres | 55 656 | 53 163 |
| | 1 001 758 \$ | 975 690 \$ |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Compte de résultat consolidé

| | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|--|---------------------------------|------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ |
| Non audité, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire | | | | | |
| Produits d'intérêts (note 14) ² | | | | | |
| Prêts | 8 250 \$ | 8 281 \$ | 7 263 \$ | 16 531 \$ | 14 190 \$ |
| Valeurs mobilières | 2 379 | 2 306 | 1 735 | 4 685 | 3 306 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | 1 452 | 1 390 | 1 028 | 2 842 | 2 023 |
| Dépôts auprès d'autres banques et autres dépôts | 692 | 757 | 657 | 1 449 | 1 424 |
| | 12 773 | 12 734 | 10 683 | 25 507 | 20 943 |
| Charges d'intérêts (note 14) | | | | | |
| Dépôts | 7 576 | 7 711 | 6 211 | 15 287 | 12 098 |
| Valeurs vendues à découvert | 150 | 156 | 102 | 306 | 194 |
| Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | 1 492 | 1 354 | 987 | 2 846 | 1 877 |
| Titres secondaires | 136 | 120 | 118 | 256 | 221 |
| Divers | 138 | 144 | 78 | 282 | 161 |
| | 9 492 | 9 485 | 7 496 | 18 977 | 14 551 |
| Produits nets d'intérêts | 3 281 | 3 249 | 3 187 | 6 530 | 6 392 |
| Produits autres que d'intérêts | | | | | |
| Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation | 191 | 169 | 136 | 360 | 239 |
| Frais sur les dépôts et les paiements | 228 | 231 | 214 | 459 | 434 |
| Commissions sur crédit | 332 | 366 | 324 | 698 | 661 |
| Honoraires d'administration de cartes | 112 | 100 | 106 | 212 | 212 |
| Honoraires de gestion de placements et de garde | 488 | 458 | 435 | 946 | 863 |
| Produits tirés des fonds communs de placement | 434 | 445 | 422 | 879 | 894 |
| Produits des activités d'assurance, montant net ¹ | 87 | 97 | 84 | 184 | 176 |
| Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières | 106 | 87 | 87 | 193 | 175 |
| Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net | 685 | 845 | 495 | 1 530 | 1 173 |
| Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net | 31 | 15 | 31 | 46 | 41 |
| Produits tirés des opérations de change autres que de négociation | 102 | 92 | 77 | 194 | 204 |
| Produits (pertes) découlant des résultats des entreprises associées et des contreparties comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 25 | 16 | 36 | 41 | 32 |
| Divers | 62 | 51 | 70 | 113 | 137 |
| | 2 883 | 2 972 | 2 517 | 5 855 | 5 241 |
| Total des produits | 6 164 | 6 221 | 5 704 | 12 385 | 11 633 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 6) | 514 | 585 | 438 | 1 099 | 733 |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | |
| Salaires et avantages du personnel | 2 009 | 1 950 | 1 863 | 3 959 | 3 772 |
| Frais d'occupation | 208 | 217 | 200 | 425 | 408 |
| Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau | 653 | 621 | 608 | 1 274 | 1 196 |
| Communications | 96 | 86 | 96 | 182 | 185 |
| Publicité et expansion des affaires | 86 | 77 | 68 | 163 | 141 |
| Honoraires | 64 | 52 | 59 | 116 | 117 |
| Taxes d'affaires et taxes sur le capital | 28 | 35 | 31 | 63 | 70 |
| Divers (note 13) | 357 | 427 | 215 | 784 | 1 713 |
| | 3 501 | 3 465 | 3 140 | 6 966 | 7 602 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 2 149 | 2 171 | 2 126 | 4 320 | 3 298 |
| Impôt sur le résultat | 400 | 443 | 437 | 843 | 1 176 |
| Résultat net | 1 749 \$ | 1 728 \$ | 1 689 \$ | 3 477 \$ | 2 122 \$ |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 10 \$ | 12 \$ | 11 \$ | 22 \$ | 20 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 61 \$ | 67 \$ | 67 \$ | 128 \$ | 139 \$ |
| Porteurs d'actions ordinaires | 1 678 | 1 649 | 1 611 | 3 327 | 1 963 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 1 739 \$ | 1 716 \$ | 1 678 \$ | 3 455 \$ | 2 102 \$ |
| Résultat par action (en dollars) (note 12) | | | | | |
| De base | 1,79 \$ | 1,77 \$ | 1,77 \$ | 3,56 \$ | 2,16 \$ |
| Dilué | 1,79 | 1,77 | 1,76 | 3,55 | 2,16 |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) | 0,900 | 0,900 | 0,850 | 1,800 | 1,700 |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Comprend des produits d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de 11,9 G\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (11,9 G\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et 10,1 G\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2023) et de 23,9 G\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (19,7 G\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État du résultat global consolidé

| Non audité, en millions de dollars canadiens | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|--|---------------------------------|------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ |
| Résultat net | 1 749 \$ | 1 728 \$ | 1 689 \$ | 3 477 \$ | 2 122 \$ |
| Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | | | |
| Écart de change, montant net | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger | 1 244 | (1 603) | 784 | (359) | (226) |
| Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger | (779) | 962 | (431) | 183 | 112 |
| | 465 | (641) | 353 | (176) | (114) |
| Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG | 21 | 160 | 134 | 181 | 263 |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | (21) | (10) | (25) | (31) | (32) |
| | - | 150 | 109 | 150 | 231 |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (374) | 871 | 105 | 497 | 681 |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | (92) | (116) | (107) | (208) | (480) |
| | (466) | 755 | (2) | 289 | 201 |
| Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | 13 | (78) | (69) | (65) | (163) |
| Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit | (57) | (199) | 7 | (256) | (141) |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | (10) | - | 7 | (10) | 13 |
| | (54) | (277) | (55) | (331) | (291) |
| Total des autres éléments du résultat global² | (55) | (13) | 405 | (68) | 27 |
| Résultat global | 1 694 \$ | 1 715 \$ | 2 094 \$ | 3 409 \$ | 2 149 \$ |
| Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 10 \$ | 12 \$ | 11 \$ | 22 \$ | 20 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 61 \$ | 67 \$ | 67 \$ | 128 \$ | 139 \$ |
| Porteurs d'actions ordinaires | 1 623 | 1 636 | 2 016 | 3 259 | 1 990 |
| Résultat global applicable aux actionnaires | 1 684 \$ | 1 703 \$ | 2 083 \$ | 3 387 \$ | 2 129 \$ |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Comprend des profits de 1 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (profits de 53 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et profits de 40 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2023) et des profits de 54 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (profits de 61 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023), ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

| Non audité, en millions de dollars canadiens | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|--|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| (Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global | | | | | |
| Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | | | |
| Écart de change, montant net | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger | (34) \$ | 45 \$ | (28) \$ | 11 \$ | 7 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger | 78 | (96) | 32 | (18) | (11) |
| | 44 | (51) | 4 | (7) | (4) |
| Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG | (2) | (32) | (29) | (34) | (63) |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | 8 | 4 | 10 | 12 | 13 |
| | 6 | (28) | (19) | (22) | (50) |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 144 | (335) | (21) | (191) | (242) |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | 35 | 45 | 33 | 80 | 176 |
| | 179 | (290) | 12 | (111) | (66) |
| Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | (5) | 31 | 10 | 26 | 46 |
| Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit | 21 | 77 | (6) | 98 | 51 |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | 3 | - | (3) | 3 | (4) |
| | 19 | 108 | 1 | 127 | 93 |
| | 248 \$ | (261) \$ | (2) \$ | (13) \$ | (27) \$ |

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État des variations des capitaux propres consolidé

| Non audité, en millions de dollars canadiens | Pour les trois mois clos les | | Pour les six mois clos les | |
|--|------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | | | | |
| Solde au début de la période | 4 925 \$ | 4 925 \$ | 4 925 \$ | 4 923 \$ |
| Émission d'actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité | 500 | - | 500 | - |
| Rachat d'actions privilégiées | (325) | - | (325) | - |
| Actions autodétenuës | (2) | - | (2) | 2 |
| Solde à la fin de la période | 5 098 \$ | 4 925 \$ | 5 098 \$ | 4 925 \$ |
| Actions ordinaires (note 9) | | | | |
| Solde au début de la période | 16 447 \$ | 15 046 \$ | 16 082 \$ | 14 726 \$ |
| Émission d'actions ordinaires | 367 | 341 | 734 | 663 |
| Actions autodétenuës | (1) | 2 | (3) | - |
| Solde à la fin de la période | 16 813 \$ | 15 389 \$ | 16 813 \$ | 15 389 \$ |
| Surplus d'apport | | | | |
| Solde au début de la période | 108 \$ | 115 \$ | 109 \$ | 115 \$ |
| Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres | 4 | 3 | 6 | 5 |
| Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres | (1) | (1) | (3) | (3) |
| Divers ² | 3 | 1 | 2 | 1 |
| Solde à la fin de la période | 114 \$ | 118 \$ | 114 \$ | 118 \$ |
| Résultats non distribués | | | | |
| Solde au début de la période compte non tenu des modifications aux normes comptables | s. o. | 28 348 \$ | s. o. | 28 823 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1 ^{er} novembre 2022 | s. o. | s. o. | s. o. | (56) |
| Solde au début de la période selon l'IFRS 17 | 31 162 \$ | 28 348 \$ | 30 352 \$ | 28 767 \$ |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 1 739 | 1 678 | 3 455 | 2 102 |
| Dividendes et distributions | | | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | (61) | (67) | (128) | (139) |
| Actions ordinaires | (844) | (775) | (1 683) | (1 546) |
| Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global | - | 2 | 1 | 2 |
| Divers | (6) | - | (7) | - |
| Solde à la fin de la période | 31 990 \$ | 29 186 \$ | 31 990 \$ | 29 186 \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat | | | | |
| Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | | |
| Écart de change, montant net | | | | |
| Solde au début de la période | 1 521 \$ | 1 344 \$ | 2 162 \$ | 1 811 \$ |
| Variation nette de l'écart de change | 465 | 353 | (176) | (114) |
| Solde à la fin de la période | 1 986 \$ | 1 697 \$ | 1 986 \$ | 1 697 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG | | | | |
| Solde au début de la période | (257) \$ | (494) \$ | (407) \$ | (616) \$ |
| Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG | - | 109 | 150 | 231 |
| Solde à la fin de la période | (257) \$ | (385) \$ | (257) \$ | (385) \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| Solde au début de la période | (271) \$ | (459) \$ | (1 026) \$ | (662) \$ |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | (466) | (2) | 289 | 201 |
| Solde à la fin de la période | (737) \$ | (461) \$ | (737) \$ | (461) \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | | |
| Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | | | | |
| Solde au début de la période | 514 \$ | 738 \$ | 592 \$ | 832 \$ |
| Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | 13 | (69) | (65) | (163) |
| Solde à la fin de la période | 527 \$ | 669 \$ | 527 \$ | 669 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit | | | | |
| Solde au début de la période | (71) \$ | 86 \$ | 128 \$ | 234 \$ |
| Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit | (57) | 7 | (256) | (141) |
| Solde à la fin de la période | (128) \$ | 93 \$ | (128) \$ | 93 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | | | | |
| Solde au début de la période | 13 \$ | 1 \$ | 14 \$ | (5) \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | (10) | 7 | (10) | 13 |
| (Profits réalisés) pertes réalisées sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés(e)s en résultats non distribués | - | (2) | (1) | (2) |
| Solde à la fin de la période | 3 \$ | 6 \$ | 3 \$ | 6 \$ |
| Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat | 1 394 \$ | 1 619 \$ | 1 394 \$ | 1 619 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | |
| Solde au début de la période | 235 \$ | 203 \$ | 232 \$ | 201 \$ |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 10 | 11 | 22 | 20 |
| Dividendes | (2) | (2) | (4) | (4) |
| Divers | 4 | 3 | (3) | (2) |
| Solde à la fin de la période | 247 \$ | 215 \$ | 247 \$ | 215 \$ |
| Capitaux propres à la fin de la période | 55 656 \$ | 51 452 \$ | 55 656 \$ | 51 452 \$ |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Comprend la partie de l'économie d'impôt estimée liée aux options sur actions des employés qui s'ajoute au montant comptabilisé dans le compte de résultat consolidé intermédiaire. s. o. Sans objet

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

| Non audité, en millions de dollars canadiens | Pour les trois mois clos les | | Pour les six mois clos les | |
|--|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ |
| Flux de trésorerie d'exploitation | | | | |
| Résultat net | 1 749 \$ | 1 689 \$ | 3 477 \$ | 2 122 \$ |
| Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation : | | | | |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 514 | 438 | 1 099 | 733 |
| Amortissement et perte de valeur ² | 288 | 282 | 564 | 559 |
| Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes | 4 | 3 | 6 | 5 |
| Impôt différé | (58) | 206 | (19) | (64) |
| Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | (31) | (31) | (46) | (41) |
| Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles | - | (3) | - | (3) |
| Autres éléments hors caisse, montant net | 201 | 1 | (489) | 61 |
| Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | (1 234) | (2 757) | (3 942) | 976 |
| Prêts, nets des remboursements | (8 907) | (8 411) | (8 872) | (10 618) |
| Dépôts, nets des retraits | 8 869 | 9 573 | 4 818 | 1 333 |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 3 311 | (908) | 4 783 | 1 447 |
| Intérêts courus à recevoir | (475) | (564) | (538) | (852) |
| Intérêts courus à payer | 565 | 905 | 762 | 1 641 |
| Actifs dérivés | (6 787) | 1 440 | 1 803 | 14 056 |
| Passifs dérivés | 6 128 | (2 788) | (2 473) | (15 652) |
| Valeurs mobilières évaluées à la JVRN | (5 832) | 290 | (14 109) | (2 121) |
| Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN | (472) | 215 | 2 393 | 4 107 |
| Impôt exigible | 1 | (400) | (68) | 204 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 1 038 | 1 581 | 548 | 824 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 11 399 | 5 590 | 13 891 | (324) |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 6 008 | 2 189 | 896 | 5 069 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | (13 347) | (4 608) | (5 858) | (577) |
| Divers, montant net | 511 | 2 470 | 1 016 | 3 658 |
| | 3 443 | 6 402 | (358) | 6 543 |
| Flux de trésorerie de financement | | | | |
| Émission de titres secondaires | - | 750 | 1 250 | 1 750 |
| Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires | - | (1 500) | - | (1 500) |
| Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission | 498 | - | 498 | - |
| Rachat d'actions privilégiées | (325) | - | (325) | - |
| Émission d'actions ordinaires au comptant | 67 | 44 | 124 | 92 |
| Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net | (3) | 2 | (5) | 2 |
| Dividendes et distributions versés | (606) | (546) | (1 204) | (1 117) |
| Remboursement des obligations locatives | (78) | (83) | (128) | (165) |
| | (447) | (1 333) | 210 | (938) |
| Flux de trésorerie d'investissement | | | | |
| Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti | (19 056) | (20 516) | (39 567) | (42 605) |
| Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti | 10 910 | 5 977 | 16 598 | 10 470 |
| Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | 6 694 | 8 726 | 13 045 | 17 413 |
| Vente (achat) d'immobilisations corporelles et de logiciels, montant net | (212) | (240) | (421) | (486) |
| | (1 664) | (6 053) | (10 345) | (15 208) |
| Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 57 | 49 | (24) | 9 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de la période | 1 389 | (935) | (10 517) | (9 594) |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de la période | 8 910 | 22 876 | 20 816 | 31 535 |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de la période³ | 10 299 \$ | 21 941 \$ | 10 299 \$ | 21 941 \$ |
| Intérêts versés au comptant | 8 928 \$ | 6 590 \$ | 18 216 \$ | 12 910 \$ |
| Intérêts reçus au comptant | 11 870 | 9 876 | 24 146 | 19 598 |
| Dividendes reçus au comptant | 428 | 242 | 823 | 493 |
| Impôt sur le résultat payé au comptant | 458 | 629 | 931 | 1 033 |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, ainsi que des logiciels et autres immobilisations incorporelles.

3) Comprend des liquidités soumises à restrictions de 522 M\$ (494 M\$ au 30 avril 2023) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non auditées)

Les états financiers consolidés intermédiaires de la CIBC ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 (IAS 34), *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toute l'information qui doit être présentée dans les états financiers consolidés annuels complets. À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été dressés selon les mêmes méthodes et conventions comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la CIBC au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés intermédiaires sont libellés en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires a été approuvée par le conseil d'administration le 29 mai 2024.

Note 1. Changements de méthodes comptables

a) Application rétrospective des nouvelles normes

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

Le 1^{er} novembre 2023, la CIBC a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en remplacement de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard des contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. Nous avons appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à compter du 1^{er} novembre 2023, avec retraitement des informations des périodes comparatives de 2023. Nous avons comptabilisé une diminution après impôt de 56 M\$ dans le solde d'ouverture des résultats non distribués de l'exercice comparatif, soit au 1^{er} novembre 2022, en raison de l'adoption de l'IFRS 17.

L'IFRS 17 exige que des groupes de contrats d'assurance soient établis et évalués sur la base des flux de trésorerie d'exécution à l'aide des modèles d'évaluation énoncés dans la norme. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode générale d'évaluation (MGE) sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels qui représente le profit non acquis au niveau du portefeuille, lequel est ensuite ventilé en groupes constitués en fonction de leur niveau de rentabilité. Nous avons évalué nos contrats d'assurance selon la MGE lorsque le périmètre du contrat excède un an. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes (MRP) sont évalués sur la base des primes reçues et des flux de trésorerie connexes, et cette méthode a été appliquée à nos contrats d'assurance dont le périmètre du contrat est inférieur à un an. Selon les deux modèles d'évaluation, nous avons évalué le passif au titre des sinistres survenus sur la base des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus.

Au moment de la transition, nous avons appliqué l'approche rétrospective intégrale aux contrats d'assurance dont le périmètre du contrat est inférieur à un an, ce qui constitue la majorité de nos activités d'assurance. Conformément à l'approche rétrospective intégrale, nous avons évalué les contrats d'assurance comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée. Nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats d'assurance lorsque le périmètre du contrat excède un an et que nous n'avons pas été en mesure d'appliquer l'approche rétrospective intégrale à ces contrats. Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, nous avons établi la marge sur services contractuels du passif au titre de la couverture restante à la date de transition comme étant la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucun reclassement de nos actifs financiers selon l'IFRS 9.

Les postes du bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} novembre 2022 touchés par l'application rétrospective de l'IFRS 17 étaient les suivants :

| En millions de dollars | Présentés au 31 octobre 2022 | Ajustements transitoires liés à l'IFRS 17 | Retraités dans le bilan d'ouverture au 1 ^{er} novembre 2022 |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|--|
| Actif | | | |
| Actif d'impôt différé | 480 \$ | 20 \$ | 500 \$ |
| Autres actifs | 35 197 | (44) | 35 153 |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Autres passifs | 28 072 \$ | 32 \$ | 28 104 \$ |
| Résultats non distribués | 28 823 | (56) | 28 767 |

Par suite de l'adoption de l'IFRS 17, nous présentons les résultats de nos activités d'assurance au poste Produits des activités d'assurance, montant net (auparavant au poste Produits tirés des assurances, nets des réclamations). L'adoption de l'IFRS 17 a entraîné une augmentation de 9 M\$ du résultat net avant impôt et de 3 M\$ de l'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Elle a également entraîné une augmentation de 2 M\$ du résultat net avant impôt et une augmentation de 1 M\$ de l'impôt sur le résultat pour le trimestre clos le 30 avril 2023, ainsi qu'une augmentation de 4 M\$ du résultat net avant impôt et une augmentation de 2 M\$ de l'impôt sur le résultat pour le semestre clos le 30 avril 2023.

b) Application prospective de nouvelles normes

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modification de l'IAS 12, Impôt sur le résultat [IAS 12])

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, qui prévoit une exception temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2. La CIBC a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé rattaché aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. D'autres modifications de l'IAS 12 exigent de la CIBC qu'elle présente des informations supplémentaires depuis le début de son exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023, à l'égard des périodes au cours desquelles les lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées, même sans être encore en vigueur, tel qu'il est décrit à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires.

c) Changements des méthodes comptables à venir

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, soit l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2027 pour la CIBC, qui sera tenue de retravailler les périodes comparatives. L'adoption anticipée est permise. L'IFRS 18 est le produit du projet de l'IASB en ce qui concerne les états financiers de base, qui a comme objectif d'améliorer la comparabilité et la transparence de la communication dans les états financiers. Il introduit certaines nouvelles exigences, comme un compte du résultat consolidé plus structuré, de nouvelles informations à fournir pour certains indicateurs de performance définis par la direction et de nouvelles indications sur la manière de regrouper ou de ventiler les informations dans les états financiers consolidés et dans les notes annexes. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur nos états financiers consolidés.

Note 2. Estimations et hypothèses importantes

Ainsi qu'il est mentionné dans notre Rapport annuel 2023, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations fournies connexes pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, les contrats de location, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain, ce qui engendre une incertitude grandissante à l'égard des estimations et hypothèses comptables et augmente la nécessité de faire appel au jugement dans l'évaluation de la conjoncture de l'économie et du marché et de ses incidences sur les estimations importantes.

Il est particulièrement nécessaire de faire appel au jugement pour formuler les estimations et les hypothèses qui concernent la provision pour pertes sur créances, pour lesquelles une part importante de jugement était toujours inhérente à l'établissement des prévisions des informations prospectives. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes sur créances d'une période à l'autre. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 et à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Note 3. Évaluation de la juste valeur

Juste valeur des instruments financiers

| En millions de dollars, aux | Valeur comptable | | | | Total | Juste valeur | Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable |
|---|------------------|------------------------------------|--------------------|--|------------|--------------|--|
| | Coût amorti | Obligatoire-ment évalués à la JVRN | Désignés à la JVRN | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | |
| 30 avr. Actifs financiers | | | | | | | |
| 2024 Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 49 143 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 49 143 \$ | 49 143 \$ | - \$ |
| Valeurs mobilières | 69 136 | 96 832 | - | 69 562 | 235 530 | 233 947 | (1 583) |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 13 755 | - | - | - | 13 755 | 13 755 | - |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 70 898 | 15 144 | - | - | 86 042 | 86 042 | - |
| Prêts | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 274 042 | 3 | - | - | 274 045 | 270 486 | (3 559) |
| Prêts personnels | 44 955 | - | - | - | 44 955 | 44 903 | (52) |
| Cartes de crédit | 18 816 | - | - | - | 18 816 | 18 861 | 45 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 199 304 | 526 | 121 | - | 199 951 | 199 681 | (270) |
| Dérivés | - | 31 410 | - | - | 31 410 | 31 410 | - |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 6 130 | - | - | - | 6 130 | 6 130 | - |
| Autres actifs | 20 097 | 207 | - | - | 20 304 | 20 304 | - |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Particuliers | 232 147 \$ | - \$ | 16 249 \$ | - \$ | 248 396 \$ | 248 429 \$ | 33 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 387 435 | - | 21 128 | - | 408 563 | 409 452 | 889 |
| Banques | 25 848 | - | - | - | 25 848 | 25 848 | - |
| Emprunts garantis | 47 861 | - | 1 284 | - | 49 145 | 49 269 | 124 |
| Dérivés | - | 38 812 | - | - | 38 812 | 38 812 | - |
| Acceptations | 6 139 | - | - | - | 6 139 | 6 139 | - |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | - | 23 449 | - | - | 23 449 | 23 449 | - |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 8 629 | - | - | - | 8 629 | 8 629 | - |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 96 189 | - | 4 820 | - | 101 009 | 101 009 | - |
| Autres passifs | 20 055 | 167 | 27 | - | 20 249 | 20 249 | - |
| Titres secondaires | 7 795 | - | - | - | 7 795 | 8 030 | 235 |
| 31 oct. Actifs financiers | | | | | | | |
| 2023 Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 55 718 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 55 718 \$ | 55 718 \$ | - \$ |
| Valeurs mobilières | 67 294 | 82 723 | - | 61 331 | 211 348 | 209 326 | (2 022) |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 14 651 | - | - | - | 14 651 | 14 651 | - |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 66 797 | 13 387 | - | - | 80 184 | 80 184 | - |
| Prêts | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 273 785 | 3 | - | - | 273 788 | 268 403 | (5 385) |
| Prêts personnels | 44 570 | - | - | - | 44 570 | 44 454 | (116) |
| Cartes de crédit | 17 853 | - | - | - | 17 853 | 17 909 | 56 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 192 856 | 126 | 144 | - | 193 126 | 192 727 | (399) |
| Dérivés | - | 33 243 | - | - | 33 243 | 33 243 | - |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 816 | - | - | - | 10 816 | 10 816 | - |
| Autres actifs | 18 651 | - | - | - | 18 651 | 18 651 | - |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Particuliers | 225 183 \$ | - \$ | 13 852 \$ | - \$ | 239 035 \$ | 238 725 \$ | (310) \$ |
| Entreprises et gouvernements | 392 021 | - | 20 540 | - | 412 561 | 412 983 | 422 |
| Banques | 22 296 | - | - | - | 22 296 | 22 296 | - |
| Emprunts garantis | 48 098 | - | 1 386 | - | 49 484 | 49 353 | (131) |
| Dérivés | - | 41 290 | - | - | 41 290 | 41 290 | - |
| Acceptations | 10 820 | - | - | - | 10 820 | 10 820 | - |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | - | 18 666 | - | - | 18 666 | 18 666 | - |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 8 081 | - | - | - | 8 081 | 8 081 | - |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 82 403 | - | 4 715 | - | 87 118 | 87 118 | - |
| Autres passifs | 18 459 | 119 | 16 | - | 18 594 | 18 594 | - |
| Titres secondaires | 6 483 | - | - | - | 6 483 | 6 561 | 78 |

Le tableau ci-après présente les niveaux au sein de la hiérarchie de la juste valeur dans lesquels sont classées les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé intermédiaire :

| | Niveau 1 | | Niveau 2 | | Niveau 3 | | Total 30 avr. 2024 | Total 31 oct. 2023 |
|---|--------------------|-------------------|--|---------------------|--|-------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Cours du marché | | Technique d'évaluation – données observables sur le marché | | Technique d'évaluation – données non observables sur le marché | | | |
| | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 | | |
| En millions de dollars, aux | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par des gouvernements | 4 132 \$ | 4 194 \$ | 25 920 \$ | 25 128 \$ | - \$ | - \$ | 30 052 \$ | 29 322 \$ |
| Titres de créance de sociétés | - | - | 4 330 | 4 455 | - | - | 4 330 | 4 455 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | - | - | 4 415 | 3 056 | 101 | 151 | 4 516 | 3 207 |
| | 4 132 | 4 194 | 34 665 | 32 639 | 101 | 151 | 38 898 | 36 984 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | - | - | 526 | 126 | 121 ¹ | 144 ¹ | 647 | 270 |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | - | - | 3 | 3 | - | - | 3 | 3 |
| | - | - | 529 | 129 | 121 | 144 | 650 | 273 |
| Titres de créance évalués à la JVAERG | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par des gouvernements | 3 382 | 3 468 | 53 603 | 48 717 | - | - | 56 985 | 52 185 |
| Titres de créance de sociétés | - | - | 7 971 | 6 658 | - | - | 7 971 | 6 658 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | - | - | 3 992 | 1 916 | - | - | 3 992 | 1 916 |
| | 3 382 | 3 468 | 65 566 | 57 291 | - | - | 68 948 | 60 759 |
| Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG | | | | | | | | |
| | 57 092 | 44 852 | 848 | 872 | 608 | 587 | 58 548 | 46 311 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN | | | | | | | | |
| | - | - | 15 144 | 13 387 ² | - | - | 15 144 | 13 387 |
| Autres actifs | | | | | | | | |
| Dérivés | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 1 | 1 | 7 666 | 9 385 | 36 | 21 | 7 703 | 9 407 |
| De change | - | - | 13 486 | 15 509 | - | - | 13 486 | 15 509 |
| De crédit | - | - | 1 | 18 | 46 | 46 | 47 | 64 |
| Sur actions | 3 524 | 2 331 | 3 634 | 2 900 | 5 | 4 | 7 163 | 5 235 |
| Sur métaux précieux et sur autres marchandises | 18 | 15 | 2 993 | 3 013 | - | - | 3 011 | 3 028 |
| | 3 543 | 2 347 | 27 780 | 30 825 | 87 | 71 | 31 410 | 33 243 |
| Total des actifs financiers | 68 149 \$ | 54 861 \$ | 144 739 \$ | 135 143 \$ | 917 \$ | 953 \$ | 213 805 \$ | 190 957 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts et autres passifs ³ | - \$ | - \$ | (38 475) \$ | (35 671) \$ | (380) \$ | (242) \$ | (38 855) \$ | (35 913) \$ |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | | | | | | | | |
| | (12 849) | (6 265) | (10 600) | (12 401) | - | - | (23 449) | (18 666) |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | | | | | | | | |
| | - | - | (4 820) | (4 715) | - | - | (4 820) | (4 715) |
| Dérivés | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | - | (1) | (11 453) | (13 781) | (1 222) | (1 817) | (12 675) | (15 599) |
| De change | - | - | (15 452) | (17 677) | (13) | - | (15 465) | (17 677) |
| De crédit | - | - | (5) | (11) | (51) | (52) | (56) | (63) |
| Sur actions | (2 899) | (2 406) | (4 262) | (3 498) | (4) | (5) | (7 165) | (5 909) |
| Sur métaux précieux et sur autres marchandises | (61) | (68) | (3 390) | (1 974) | - | - | (3 451) | (2 042) |
| | (2 960) | (2 475) | (34 562) | (36 941) | (1 290) | (1 874) | (38 812) | (41 290) |
| Total des passifs financiers | (15 809) \$ | (8 740) \$ | (88 457) \$ | (89 728) \$ | (1 670) \$ | (2 116) \$ | (105 936) \$ | (100 584) \$ |

1) Comprend un montant de 121 M\$ lié à des prêts désignés à la JVRN (144 M\$ au 31 octobre 2023).

2) Retraité par rapport aux montants présentés précédemment.

3) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 38 335 M\$ (35 639 M\$ au 31 octobre 2023), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 326 M\$ (139 M\$ au 31 octobre 2023), les autres passifs désignés à la JVRN de 27 M\$ (16 M\$ au 31 octobre 2023) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 167 M\$ (119 M\$ au 31 octobre 2023).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024, nous avons transféré un montant de 1 597 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 759 M\$ du niveau 2 au niveau 1, ainsi qu'un montant de 1 775 M\$ de valeurs vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 2 535 M\$ du niveau 2 au niveau 1, en raison de changements quant à l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs (pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, nous avons transféré un montant de 394 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN du niveau 1 au niveau 2 et un montant de néant du niveau 2 au niveau 1, ainsi qu'un montant de 1 002 M\$ de valeurs vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 551 M\$ du niveau 2 au niveau 1; pour le trimestre clos le 30 avril 2023, nous avons transféré un montant de 2 166 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 372 M\$ du niveau 2 au niveau 1, ainsi qu'un montant de 954 M\$ de valeurs vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 22 M\$ du niveau 2 au niveau 1). De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours des trimestres clos le 30 avril 2024, le 31 janvier 2024 et le 30 avril 2023, essentiellement en raison d'un changement concernant l'évaluation de l'observabilité de certaines données liées à la corrélation, à la volatilité du marché et à la probabilité utilisées pour évaluer la juste valeur des passifs et des dérivés désignés à leur juste valeur.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

| En millions de dollars, pour les trois mois clos les | Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹ | | | Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁴ | Transfert au niveau 3 | Transfert du niveau 3 | Achats/ émissions | Ventes/ règlements | Solde de clôture |
|---|---|--------------------------|---------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | Solde d'ouverture | Réalisé(e)s ² | Latent(e)s ^{2,3} | | | | | | |
| 30 avr. 2024 | | | | | | | | | |
| Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de créance de sociétés | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 147 | - | - | - | - | - | 12 | (58) | 101 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 131 | - | (1) | 3 | - | - | - | (12) | 121 |
| Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG | | | | | | | | | |
| | 586 | 3 | 16 | (11) | - | - | 32 | (18) | 608 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 117 | - | (44) | - | - | (37) | - | - | 36 |
| De change | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| De crédit | 45 | (2) | 2 | - | - | - | 1 | - | 46 |
| Sur actions | 5 | - | - | - | - | - | - | - | 5 |
| Total de l'actif | 1 031 \$ | 1 \$ | (27) \$ | (8) \$ | - \$ | (37) \$ | 45 \$ | (88) \$ | 917 \$ |
| Dépôts et autres passifs ⁵ | | | | | | | | | |
| | (399) \$ | (4) \$ | 2 \$ | - \$ | (1) \$ | 5 \$ | (24) \$ | 41 \$ | (380) \$ |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (908) | - | (386) | - | - | 52 | - | 20 | (1 222) |
| De change | (9) | - | (13) | - | - | 9 | - | - | (13) |
| De crédit | (50) | - | - | - | (2) | - | - | 1 | (51) |
| Sur actions | (6) | - | - | - | - | 2 | - | - | (4) |
| Total du passif | (1 372) \$ | (4) \$ | (397) \$ | - \$ | (3) \$ | 68 \$ | (24) \$ | 62 \$ | (1 670) \$ |
| 31 janv. 2024 | | | | | | | | | |
| Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de créance de sociétés | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 151 | - | (3) | - | - | - | 49 | (50) | 147 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 144 | - | 3 | (4) | - | - | - | (12) | 131 |
| Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG | | | | | | | | | |
| | 587 | 2 | (6) | (2) | - | - | 30 | (25) | 586 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 21 | - | 97 | - | - | (1) | - | - | 117 |
| De crédit | 46 | (1) | - | - | - | - | - | - | 45 |
| Sur actions | 4 | - | - | - | 2 | (2) | 2 | (1) | 5 |
| Total de l'actif | 953 \$ | 1 \$ | 91 \$ | (6) \$ | 2 \$ | (3) \$ | 81 \$ | (88) \$ | 1 031 \$ |
| Dépôts et autres passifs ⁵ | | | | | | | | | |
| | (242) \$ | 9 \$ | (114) \$ | - \$ | - \$ | 7 \$ | (77) \$ | 18 \$ | (399) \$ |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (1 817) | - | 569 | - | - | 311 | - | 29 | (908) |
| De change | - | - | (9) | - | - | - | - | - | (9) |
| De crédit | (52) | 1 | 1 | - | - | - | - | - | (50) |
| Sur actions | (5) | - | (1) | - | (1) | 1 | - | - | (6) |
| Total du passif | (2 116) \$ | 10 \$ | 446 \$ | - \$ | (1) \$ | 319 \$ | (77) \$ | 47 \$ | (1 372) \$ |
| 30 avr. 2023 | | | | | | | | | |
| Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de créance de sociétés | 2 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 2 \$ |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 305 | - | - | - | - | - | 4 | (80) | 229 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 374 | - | 2 | 3 | - | - | (11) | (188) | 180 |
| Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG | | | | | | | | | |
| | 478 | - | 26 | 9 | - | - | 142 | (62) | 593 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 43 | - | 2 | - | - | - | 5 | - | 50 |
| De change | - | - | 24 | - | - | - | - | - | 24 |
| De crédit | 44 | (1) | 2 | - | - | - | - | - | 45 |
| Sur actions | 6 | - | - | - | 2 | - | 1 | (3) | 6 |
| Total de l'actif | 1 252 \$ | (1) \$ | 56 \$ | 12 \$ | 2 \$ | - \$ | 141 \$ | (333) \$ | 1 129 \$ |
| Dépôts et autres passifs ⁵ | | | | | | | | | |
| | (428) \$ | (12) \$ | 40 \$ | - \$ | (2) \$ | 2 \$ | (20) \$ | 78 \$ | (342) \$ |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (753) | - | (36) | - | - | 8 | - | 13 | (768) |
| De change | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| De crédit | (49) | 1 | (2) | - | - | - | - | - | (50) |
| Sur actions | (5) | - | - | - | (1) | 3 | - | - | (3) |
| Total du passif | (1 235) \$ | (11) \$ | 2 \$ | - \$ | (3) \$ | 13 \$ | (20) \$ | 91 \$ | (1 163) \$ |

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Comprendent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

3) Comprendent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

5) Comprendent les dépôts désignés à la JVRN de 197 M\$ (212 M\$ au 31 janvier 2024 et 76 M\$ au 30 avril 2023), des passifs dérivés incorporés séparés nets de 156 M\$ (174 M\$ au 31 janvier 2024 et 245 M\$ au 30 avril 2023) et d'autres passifs désignés à la JVRN de 27 M\$ (13 M\$ au 31 janvier 2024 et 21 M\$ au 30 avril 2023).

| En millions de dollars, pour les six mois clos les | Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹ | | | Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁴ | Transfert au niveau 3 | Transfert du niveau 3 | Achats/émissions | Ventes/règlements | Solde de clôture |
|--|---|--------------------------|---------------------------|--|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Solde d'ouverture | Réalisé(e)s ² | Latent(e)s ^{2,3} | | | | | | |
| 30 avr. 2024 | | | | | | | | | |
| Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de créance de sociétés | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 151 | - | (3) | - | - | - | 61 | (108) | 101 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 144 | - | 2 | (1) | - | - | - | (24) | 121 |
| Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG | 587 | 5 | 10 | (13) | - | - | 62 | (43) | 608 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 21 | - | 53 | - | - | (38) | - | - | 36 |
| De change | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| De crédit | 46 | (3) | 2 | - | - | - | 1 | - | 46 |
| Sur actions | 4 | - | - | - | 2 | (2) | 2 | (1) | 5 |
| Total de l'actif | 953 \$ | 2 \$ | 64 \$ | (14) \$ | 2 \$ | (40) \$ | 126 \$ | (176) \$ | 917 \$ |
| Dépôts et autres passifs⁵ | (242) \$ | (9) \$ | (81) \$ | - \$ | (1) \$ | 10 \$ | (101) \$ | 44 \$ | (380) \$ |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (1 817) | - | 183 | - | - | 363 | - | 49 | (1 222) |
| De change | - | - | (22) | - | - | 9 | - | - | (13) |
| De crédit | (52) | 1 | 1 | - | (2) | - | - | 1 | (51) |
| Sur actions | (5) | - | (1) | - | (1) | 3 | - | - | (4) |
| Total du passif | (2 116) \$ | (8) \$ | 80 \$ | - \$ | (4) \$ | 385 \$ | (101) \$ | 94 \$ | (1 670) \$ |
| 30 avr. 2023 | | | | | | | | | |
| Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de créance de sociétés | 2 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 2 \$ |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 207 | - | - | - | - | - | 106 | (84) | 229 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 687 | - | 6 | (5) | - | - | (48) | (460) | 180 |
| Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG | 459 | 1 | 35 | 9 | - | - | 168 | (79) | 593 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 18 | - | 25 | - | - | - | 7 | - | 50 |
| De change | - | - | 24 | - | - | - | - | - | 24 |
| De crédit | 45 | (1) | 1 | - | - | - | - | - | 45 |
| Sur actions | 4 | - | - | - | 2 | (2) | 5 | (3) | 6 |
| Total de l'actif | 1 422 \$ | - \$ | 91 \$ | 4 \$ | 2 \$ | (2) \$ | 238 \$ | (626) \$ | 1 129 \$ |
| Dépôts et autres passifs⁵ | (409) \$ | (17) \$ | (9) \$ | - \$ | (2) \$ | 2 \$ | (29) \$ | 122 \$ | (342) \$ |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (1 533) | - | 351 | - | - | 386 | (3) | 31 | (768) |
| De change | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| De crédit | (50) | 1 | (1) | - | - | - | - | - | (50) |
| Sur actions | (3) | - | (1) | - | (1) | 3 | (1) | - | (3) |
| Total du passif | (1 995) \$ | (16) \$ | 340 \$ | - \$ | (3) \$ | 391 \$ | (33) \$ | 153 \$ | (1 163) \$ |

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

3) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

5) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 197 M\$ (76 M\$ au 30 avril 2023), des passifs dérivés incorporés séparés nets de 156 M\$ (245 M\$ au 30 avril 2023) et d'autres passifs désignés à la JVRN de 27 M\$ (21 M\$ au 30 avril 2023).

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Un profit net de 7 M\$, net des couvertures, qui figure dans le compte de résultat consolidé intermédiaire au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, a été comptabilisé dans les actifs et les passifs désignés à la juste valeur pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (respectivement une perte nette de 7 M\$ et une perte nette de 12 M\$ pour les trimestres clos le 31 janvier 2024 et le 30 avril 2023). Un résultat net de néant, net des couvertures, a été comptabilisé dans les actifs et les passifs désignés à la juste valeur pour le semestre clos le 30 avril 2024 (perte nette de 20 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023).

La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Note 4. Transactions importantes

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 31 octobre 2023, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint-Martin. La vente des actifs bancaires situés à Curaçao a été conclue le 24 mai 2024, les conditions de clôture ayant été satisfaites, et n'a pas eu de répercussions importantes. La transaction visant les actifs bancaires situés à Saint-Martin est assujettie au respect des conditions de clôture et devrait être finalisée au premier trimestre de 2025. Les répercussions de la clôture des transactions ne devraient pas être importantes.

Note 5. Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| | Valeur comptable | |
| Valeurs mobilières évaluées et désignées à la JVAERG | 69 562 \$ | 61 331 \$ |
| Valeurs mobilières évaluées au coût amorti ¹ | 69 136 | 67 294 |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | 96 832 | 82 723 |
| | 235 530 \$ | 211 348 \$ |

1) Aucune vente de valeurs évaluées au coût amorti n'a eu lieu au cours du trimestre (profit réalisé de néant au 31 octobre 2023).

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | | 31 oct. 2023 | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------|
| | Coût/coût amorti ¹ | Profits latents bruts | Pertes latentes brutes | Juste valeur | Coût/coût amorti ¹ | Profits latents bruts | Pertes latentes brutes | Juste valeur |
| Valeurs mobilières émises ou garanties par : | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 11 704 \$ | 6 \$ | (7) \$ | 11 703 \$ | 10 890 \$ | 16 \$ | (9) \$ | 10 897 \$ |
| Autres gouvernements canadiens | 15 448 | 34 | (64) | 15 418 | 13 526 | 33 | (74) | 13 485 |
| Trésor des États-Unis et autres organismes américains | 24 588 | 11 | (163) | 24 436 | 22 383 | 4 | (223) | 22 164 |
| Gouvernements d'autres pays | 5 415 | 21 | (8) | 5 428 | 5 632 | 21 | (14) | 5 639 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | 2 835 | 3 | (31) | 2 807 | 1 021 | - | (43) | 978 |
| Titres adossés à des créances mobilières | 1 182 | 3 | - | 1 185 | 944 | - | (6) | 938 |
| Titres de créance de sociétés | 7 987 | 3 | (19) | 7 971 | 6 691 | 1 | (34) | 6 658 |
| | 69 159 | 81 | (292) | 68 948 | 61 087 | 75 | (403) | 60 759 |
| Titres de participation de sociétés ² | 613 | 49 | (48) | 614 | 556 | 48 | (32) | 572 |
| | 69 772 \$ | 130 \$ | (340) \$ | 69 562 \$ | 61 643 \$ | 123 \$ | (435) \$ | 61 331 \$ |

1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 20 M\$ (22 M\$ au 31 octobre 2023).

2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours du trimestre clos le 30 avril 2024 a été de néant (néant et 5 M\$, respectivement, pour les trimestres clos le 31 janvier 2024 et le 30 avril 2023), et de néant pour le semestre clos le 30 avril 2024 (5 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023) au moment de la cession.

Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de néant pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (1 M\$ et 2 M\$, respectivement, pour les trimestres clos le 31 janvier 2024 et le 30 avril 2023) et de 1 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (2 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et du remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 30 avril 2024 a été de néant (1 M\$ et 2 M\$, respectivement, pour les trimestres clos le 31 janvier 2024 et le 30 avril 2023) et de 1 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (3 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui avaient été cédés au 30 avril 2024 a été de néant (néant et néant, respectivement, pour les trimestres clos le 31 janvier 2024 et le 30 avril 2023) et de néant pour le semestre clos le 30 avril 2024 (néant pour le semestre clos le 30 avril 2023).

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti :

| | | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
|---|--|--|--|--|-------|
| | | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ¹ | |
| En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les | | | | | |
| 30 avr. 2024 | Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | | | | |
| | Solde au début de la période | 7 \$ | 20 \$ | 13 \$ | 40 \$ |
| | Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ² | (1) | (1) | - | (2) |
| | Radiations | - | - | - | - |
| | Change et autres | - | - | - | - |
| | Solde à la fin de la période | 6 \$ | 19 \$ | 13 \$ | 38 \$ |
| | Se compose de ce qui suit : | | | | |
| | Titres de créance évalués à la JVAERG | 1 | 19 | - | 20 |
| | Titres de créance évalués au coût amorti | 5 | - | 13 | 18 |
| 31 janv. 2024 | Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | | | | |
| | Solde au début de la période | 8 \$ | 20 \$ | 14 \$ | 42 \$ |
| | Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ² | - | - | (1) | (1) |
| | Radiations | - | - | - | - |
| | Change et autres | (1) | - | - | (1) |
| | Solde à la fin de la période | 7 \$ | 20 \$ | 13 \$ | 40 \$ |
| | Se compose de ce qui suit : | | | | |
| | Titres de créance évalués à la JVAERG | 1 | 20 | - | 21 |
| | Titres de créance évalués au coût amorti | 6 | - | 13 | 19 |
| 30 avr. 2023 | Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | | | | |
| | Solde au début de la période | 6 \$ | 19 \$ | 12 \$ | 37 \$ |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances ² | 2 | - | 3 | 5 |
| | Radiations | - | - | - | - |
| | Change et autres | - | 1 | - | 1 |
| | Solde à la fin de la période | 8 \$ | 20 \$ | 15 \$ | 43 \$ |
| | Se compose de ce qui suit : | | | | |
| | Titres de créance évalués à la JVAERG | 2 | 20 | - | 22 |
| | Titres de créance évalués au coût amorti | 6 | - | 15 | 21 |

En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les six mois clos les

| | | | | | |
|---------------------|--|------|-------|-------|-------|
| 30 avr. 2024 | Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | | | | |
| | Solde au début de la période | 8 \$ | 20 \$ | 14 \$ | 42 \$ |
| | Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ² | (1) | (1) | (1) | (3) |
| | Radiations | - | - | - | - |
| | Change et autres | (1) | - | - | (1) |
| | Solde à la fin de la période | 6 \$ | 19 \$ | 13 \$ | 38 \$ |
| 30 avr. 2023 | Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | | | | |
| | Solde au début de la période | 7 \$ | 20 \$ | 12 \$ | 39 \$ |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances ² | 2 | - | 3 | 5 |
| | Radiations | - | - | - | - |
| | Change et autres | (1) | - | - | (1) |
| | Solde à la fin de la période | 8 \$ | 20 \$ | 15 \$ | 43 \$ |

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti.

2) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé intermédiaire.

Note 6. Prêts

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues :

30 avr.
2024

En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les

| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
|--|--|--|---|-----------------|
| | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | |
| Solde au début de la période | 88 \$ | 165 \$ | 250 \$ | 503 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 4 | (4) | (12) | (12) |
| Changements apportés au modèle | - | 4 | 11 | 15 |
| Réévaluation nette ² | (18) | 6 | 13 | 1 |
| Transferts ² | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 19 | (19) | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (2) | 3 | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (3) | 3 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 3 | (13) | 14 | 4 |
| Radiations | - | - | (4) | (4) |
| Recouvrements | - | - | - | - |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (6) | (6) |
| Change et autres | 1 | (1) | 2 | 2 |
| Solde à la fin de la période | 92 \$ | 151 \$ | 256 \$ | 499 \$ |
| Prêts personnels | | | | |
| Solde au début de la période | 176 \$ | 735 \$ | 187 \$ | 1 098 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 7 | (15) | (9) | (17) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (137) | 155 | 110 | 128 |
| Transferts ² | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 144 | (144) | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (16) | 17 | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (24) | 24 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | (2) | (11) | 124 | 111 |
| Radiations | - | - | (132) | (132) |
| Recouvrements | - | - | 15 | 15 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (2) | (2) |
| Change et autres | 1 | - | 4 | 5 |
| Solde à la fin de la période | 175 \$ | 724 \$ | 196 \$ | 1 095 \$ |
| Cartes de crédit | | | | |
| Solde au début de la période | 194 \$ | 580 \$ | - \$ | 774 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 6 | (5) | - | 1 |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (94) | 161 | 96 | 163 |
| Transferts ² | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 93 | (93) | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (15) | 15 | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (50) | 50 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | (10) | 28 | 146 | 164 |
| Radiations | - | - | (177) | (177) |
| Recouvrements | - | - | 31 | 31 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | - | - |
| Change et autres | - | - | - | - |
| Solde à la fin de la période | 184 \$ | 608 \$ | - \$ | 792 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | |
| Solde au début de la période | 258 \$ | 912 \$ | 637 \$ | 1 807 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 9 | (2) | (10) | (3) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | 21 | 64 | 153 | 238 |
| Transferts ² | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 33 | (30) | (3) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (13) | 14 | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (24) | 24 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 50 | 22 | 163 | 235 |
| Radiations | - | - | (385) | (385) |
| Recouvrements | - | - | 31 | 31 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (21) | (21) |
| Change et autres | 4 | 19 | 10 | 33 |
| Solde à la fin de la période | 312 \$ | 953 \$ | 435 \$ | 1 700 \$ |
| Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁴ | 763 \$ | 2 436 \$ | 887 \$ | 4 086 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | |
| Prêts | 667 \$ | 2 346 \$ | 885 \$ | 3 898 \$ |
| Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵ | 96 | 90 | 2 | 188 |

1) Ne tiennent pas compte des cessions et des radiations de prêts douteux.

2) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé intermédiaire.

4) Se reporter à la note 5 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 30 avril 2024, au 31 janvier 2024 et au 30 avril 2023 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé intermédiaire, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

5) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé intermédiaire.

6) Les montants au 30 avril 2023 tiennent compte de l'incidence du changement apporté à la méthode de notation du risque interne appliqué par CIBC Bank USA au cours du premier trimestre de 2023.

En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les

| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
|--|--|--|---|-----------------|--|--|---|-----------------|
| | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 90 \$ | 142 \$ | 224 \$ | 456 \$ | 58 \$ | 80 \$ | 170 \$ | 308 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 4 | (2) | (9) | (7) | 2 | (1) | (9) | (8) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (20) | 38 | 43 | 61 | - | 47 | 43 | 90 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 17 | (16) | (1) | - | 19 | (18) | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (2) | 3 | (1) | - | (1) | 3 | (2) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (1) | 1 | - | - | (2) | 2 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | (1) | 22 | 33 | 54 | 20 | 29 | 33 | 82 |
| Radiations | - | - | (3) | (3) | - | - | (6) | (6) |
| Recouvrements | - | - | 4 | 4 | - | - | 3 | 3 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (6) | (6) | - | - | (3) | (3) |
| Change et autres | (1) | 1 | (2) | (2) | - | 1 | (1) | - |
| Solde à la fin de la période | 88 \$ | 165 \$ | 250 \$ | 503 \$ | 78 \$ | 110 \$ | 196 \$ | 384 \$ |
| Prêts personnels | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 174 \$ | 709 \$ | 181 \$ | 1 064 \$ | 147 \$ | 639 \$ | 157 \$ | 943 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 8 | (14) | (11) | (17) | 10 | (20) | (10) | (20) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (128) | 183 | 108 | 163 | (128) | 120 | 89 | 81 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 140 | (140) | - | - | 147 | (146) | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (18) | 19 | (1) | - | (10) | 15 | (5) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (23) | 23 | - | - | (20) | 20 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 2 | 25 | 119 | 146 | 19 | (51) | 93 | 61 |
| Radiations | - | - | (126) | (126) | - | - | (101) | (101) |
| Recouvrements | - | - | 17 | 17 | - | - | 17 | 17 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (1) | (1) | - | - | (1) | (1) |
| Change et autres | - | 1 | (3) | (2) | (1) | - | 2 | 1 |
| Solde à la fin de la période | 176 \$ | 735 \$ | 187 \$ | 1 098 \$ | 165 \$ | 588 \$ | 167 \$ | 920 \$ |
| Cartes de crédit | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 181 \$ | 591 \$ | - \$ | 772 \$ | 142 \$ | 685 \$ | - \$ | 827 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 6 | (19) | - | (13) | 8 | (20) | - | (12) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (94) | 165 | 77 | 148 | (142) | 123 | 49 | 30 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 119 | (119) | - | - | 171 | (171) | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (18) | 18 | - | - | (6) | 6 | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (56) | 56 | - | - | (64) | 64 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 13 | (11) | 133 | 135 | 31 | (126) | 113 | 18 |
| Radiations | - | - | (160) | (160) | - | - | (147) | (147) |
| Recouvrements | - | - | 27 | 27 | - | - | 34 | 34 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Change et autres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Solde à la fin de la période | 194 \$ | 580 \$ | - \$ | 774 \$ | 173 \$ | 559 \$ | - \$ | 732 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 294 \$ | 864 \$ | 667 \$ | 1 825 \$ | 303 \$ | 579 \$ | 411 \$ | 1 293 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 3 | (20) | (11) | (28) | 9 | (3) | (16) | (10) |
| Changements apportés au modèle | 12 | 29 | - | 41 | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (85) | 211 | 111 | 237 | (35) | 170 | 152 | 287 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 51 | (49) | (2) | - | 66 | (63) | (3) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (9) | 11 | (2) | - | (9) | 10 | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (111) | 111 | - | - | (8) | 8 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | (28) | 71 | 207 | 250 | 31 | 106 | 140 | 277 |
| Radiations | - | - | (222) | (222) | - | - | (37) | (37) |
| Recouvrements | - | - | 18 | 18 | - | - | 8 | 8 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (23) | (23) | - | - | (8) | (8) |
| Change et autres | (8) | (23) | (10) | (41) | 5 | 6 | 1 | 12 |
| Solde à la fin de la période | 258 \$ | 912 \$ | 637 \$ | 1 807 \$ | 339 \$ | 691 \$ | 515 \$ | 1 545 \$ |
| Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁴ | 716 \$ | 2 392 \$ | 1 074 \$ | 4 182 \$ | 755 \$ | 1 948 \$ | 878 \$ | 3 581 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | | | | | |
| Prêts | 631 \$ | 2 316 \$ | 1 073 \$ | 4 020 \$ | 668 \$ | 1 852 \$ | 877 \$ | 3 397 \$ |
| Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵ | 85 | 76 | 1 | 162 | 87 | 96 | 1 | 184 |

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

| En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les six mois clos les | 30 avr. 2024 | | | | 30 avr. 2023 | | | |
|--|--|--|---|-----------------|--|--|---|-----------------|
| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
| | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 90 \$ | 142 \$ | 224 \$ | 456 \$ | 57 \$ | 69 \$ | 167 \$ | 293 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 8 | (6) | (21) | (19) | 5 | (1) | (13) | (9) |
| Changements apportés au modèle | - | 4 | 11 | 15 | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (38) | 44 | 56 | 62 | (16) | 76 | 55 | 115 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 36 | (35) | (1) | - | 35 | (34) | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (4) | 6 | (2) | - | (3) | 5 | (2) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (4) | 4 | - | - | (5) | 5 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 2 | 9 | 47 | 58 | 21 | 41 | 44 | 106 |
| Radiations | - | - | (7) | (7) | - | - | (10) | (10) |
| Recouvrements | - | - | 4 | 4 | - | - | 5 | 5 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (12) | (12) | - | - | (8) | (8) |
| Change et autres | - | - | - | - | - | - | (2) | (2) |
| Solde à la fin de la période | 92 \$ | 151 \$ | 256 \$ | 499 \$ | 78 \$ | 110 \$ | 196 \$ | 384 \$ |
| Prêts personnels | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 174 \$ | 709 \$ | 181 \$ | 1 064 \$ | 137 \$ | 656 \$ | 146 \$ | 939 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 15 | (29) | (20) | (34) | 22 | (35) | (14) | (27) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (265) | 338 | 218 | 291 | (195) | 201 | 155 | 161 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 284 | (284) | - | - | 221 | (220) | (1) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (34) | 36 | (2) | - | (19) | 24 | (5) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (47) | 47 | - | - | (37) | 37 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | - | 14 | 243 | 257 | 29 | (67) | 172 | 134 |
| Radiations | - | - | (258) | (258) | - | - | (187) | (187) |
| Recouvrements | - | - | 32 | 32 | - | - | 38 | 38 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (3) | (3) | - | - | (2) | (2) |
| Change et autres | 1 | 1 | 1 | 3 | (1) | (1) | - | (2) |
| Solde à la fin de la période | 175 \$ | 724 \$ | 196 \$ | 1 095 \$ | 165 \$ | 588 \$ | 167 \$ | 920 \$ |
| Cartes de crédit | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 181 \$ | 591 \$ | - \$ | 772 \$ | 159 \$ | 709 \$ | - \$ | 868 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 12 | (24) | - | (12) | 9 | (47) | - | (38) |
| Changements apportés au modèle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Réévaluation nette ² | (188) | 326 | 173 | 311 | (317) | 347 | 90 | 120 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 212 | (212) | - | - | 344 | (344) | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (33) | 33 | - | - | (22) | 22 | - | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (106) | 106 | - | - | (128) | 128 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 3 | 17 | 279 | 299 | 14 | (150) | 218 | 82 |
| Radiations | - | - | (337) | (337) | - | - | (279) | (279) |
| Recouvrements | - | - | 58 | 58 | - | - | 61 | 61 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Change et autres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Solde à la fin de la période | 184 \$ | 608 \$ | - \$ | 792 \$ | 173 \$ | 559 \$ | - \$ | 732 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 294 \$ | 864 \$ | 667 \$ | 1 825 \$ | 335 \$ | 490 \$ | 351 \$ | 1 176 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹ | 12 | (22) | (21) | (31) | 16 | (6) | (20) | (10) |
| Changements apportés au modèle | 12 | 29 | - | 41 | - | 6 | - | 6 |
| Réévaluation nette ^{2, 6} | (64) | 275 | 264 | 475 | (89) | 280 | 224 | 415 |
| Transferts ² | | | | | | | | |
| - aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 84 | (79) | (5) | - | 101 | (98) | (3) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (22) | 25 | (3) | - | (22) | 36 | (14) | - |
| - aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | - | (135) | 135 | - | - | (17) | 17 | - |
| Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³ | 22 | 93 | 370 | 485 | 6 | 201 | 204 | 411 |
| Radiations | - | - | (607) | (607) | - | - | (48) | (48) |
| Recouvrements | - | - | 49 | 49 | - | - | 16 | 16 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | - | - | (44) | (44) | - | - | (12) | (12) |
| Change et autres | (4) | (4) | - | (8) | (2) | - | 4 | 2 |
| Solde à la fin de la période | 312 \$ | 953 \$ | 435 \$ | 1 700 \$ | 339 \$ | 691 \$ | 515 \$ | 1 545 \$ |
| Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁴ | 763 \$ | 2 436 \$ | 887 \$ | 4 086 \$ | 755 \$ | 1 948 \$ | 878 \$ | 3 581 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | | | | | |
| Prêts | 667 \$ | 2 346 \$ | 885 \$ | 3 898 \$ | 668 \$ | 1 852 \$ | 877 \$ | 3 397 \$ |
| Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵ | 96 | 90 | 2 | 188 | 87 | 96 | 1 | 184 |

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique des taux d'intérêt plus élevés, de l'assouplissement des pressions inflationnistes, des événements dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard de ces éléments, comme il est décrit ci-après, afin d'estimer les pertes de crédit attendues. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 et à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions sur l'importance des estimations et du jugement en matière de crédit inhérents à l'estimation des pertes de crédit attendues.

Les tableaux suivants présentent les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

| | Scénario de référence | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | |
|---|--|---|--|---|--|---|
| | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ |
| Au 30 avril 2024 | | | | | | |
| Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel d'une année à l'autre | | | | | | |
| Canada ² | 1,0 % | 1,9 % | 2,3 % | 2,7 % | (0,5) % | 1,1 % |
| États-Unis | 2,0 % | 2,0 % | 3,2 % | 2,9 % | 0,3 % | 0,8 % |
| Taux de chômage | | | | | | |
| Canada ² | 6,1 % | 6,0 % | 5,3 % | 5,3 % | 7,3 % | 6,9 % |
| États-Unis | 4,2 % | 4,0 % | 3,5 % | 3,2 % | 5,1 % | 4,7 % |
| Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier d'une année à l'autre ² | 1,5 % | 3,1 % | 6,2 % | 8,0 % | (5,3) % | 1,6 % |
| Taux de croissance de l'indice Standard & Poor (S&P) 500 d'une année à l'autre | 5,9 % | 5,9 % | 10,0 % | 9,7 % | (6,7) % | (2,6) % |
| Ratio du service de la dette des ménages au Canada | 15,2 % | 14,6 % | 14,6 % | 14,3 % | 15,8 % | 15,0 % |
| Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US) | 78 \$ | 75 \$ | 98 \$ | 131 \$ | 66 \$ | 57 \$ |
| Au 31 janvier 2024 | | | | | | |
| Croissance du PIB réel d'une année à l'autre | | | | | | |
| Canada ² | 0,6 % | 2,0 % | 1,7 % | 2,7 % | (0,6) % | 1,0 % |
| États-Unis | 2,1 % | 1,9 % | 3,1 % | 3,0 % | 0,0 % | 0,6 % |
| Taux de chômage | | | | | | |
| Canada ² | 6,2 % | 5,9 % | 5,3 % | 5,3 % | 7,2 % | 6,9 % |
| États-Unis | 4,1 % | 3,9 % | 3,3 % | 3,3 % | 5,6 % | 5,0 % |
| Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier d'une année à l'autre ² | 0,2 % | 3,5 % | 2,3 % | 5,0 % | (4,8) % | 1,9 % |
| Taux de croissance de l'indice S&P 500 d'une année à l'autre | 5,9 % | 5,9 % | 10,8 % | 10,2 % | (8,4) % | (4,6) % |
| Ratio du service de la dette des ménages au Canada | 15,4 % | 14,6 % | 14,9 % | 14,3 % | 15,9 % | 15,0 % |
| Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US) | 73 \$ | 76 \$ | 97 \$ | 129 \$ | 71 \$ | 57 \$ |
| Au 31 octobre 2023 | | | | | | |
| Croissance du PIB réel d'une année à l'autre | | | | | | |
| Canada ² | 0,6 % | 1,9 % | 2,0 % | 2,7 % | (0,7) % | 1,3 % |
| États-Unis | 0,9 % | 1,7 % | 3,0 % | 3,1 % | (0,8) % | 0,9 % |
| Taux de chômage | | | | | | |
| Canada ² | 6,1 % | 5,8 % | 5,3 % | 5,4 % | 7,1 % | 6,9 % |
| États-Unis | 4,1 % | 4,0 % | 3,2 % | 3,2 % | 5,4 % | 4,9 % |
| Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier d'une année à l'autre ² | 0,8 % | 3,0 % | 4,4 % | 5,4 % | (7,8) % | 0,4 % |
| Taux de croissance de l'indice S&P 500 d'une année à l'autre | 5,5 % | 5,9 % | 12,5 % | 11,1 % | (2,5) % | (0,5) % |
| Ratio du service de la dette des ménages au Canada | 15,5 % | 14,8 % | 14,9 % | 14,5 % | 16,1 % | 15,0 % |
| Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US) | 84 \$ | 76 \$ | 97 \$ | 110 \$ | 70 \$ | 58 \$ |

1) La période de prévision restante est généralement de quatre ans.

2) Les tableaux ci-dessus présentent les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier font également l'objet de prévisions au niveau municipal. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

Conformément aux exigences, les informations prospectives servant à estimer les pertes de crédit attendues reflètent nos attentes au 30 avril 2024, au 31 janvier 2024 et au 31 octobre 2023 respectivement, et ne reflètent pas les changements à l'égard des attentes découlant des prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur la période de projection respective.

Notre projection sous-jacente au scénario de référence au 30 avril 2024 se caractérise par un ralentissement de la croissance du PIB réel au Canada, alors que les ménages continueront de refinancer leurs prêts hypothécaires à des taux d'intérêt plus élevés et réduiront leurs achats discrétionnaires, et par une croissance modérée aux États-Unis où la résilience à la hausse des taux d'intérêt a été beaucoup plus grande. Notre scénario de référence présume toujours que les taux d'intérêt baisseront au cours du deuxième semestre de l'année civile 2024, mais demeureront à un niveau plus élevé que celui d'avant la pandémie.

Les prévisions du scénario pessimiste continuent de supposer une récession et un taux de chômage plus élevé au Canada, en raison de la correction à la baisse du marché du logement et de la baisse des dépenses de consommation découlant des hausses des taux d'intérêt passées. En ce qui concerne les États-Unis, les prévisions du scénario pessimiste supposent un ralentissement de la croissance jusqu'au troisième trimestre de l'année civile 2024, suivi d'une légère récession. Par la suite, le scénario pessimiste reflète également une reprise plus lente menant à un niveau d'activité économique soutenue plus faible et un taux de chômage demeurant plus élevé que le niveau d'avant la pandémie. Le scénario optimiste continue de refléter une conjoncture économique plus favorable par rapport à celle du scénario de référence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables pour de multiples scénarios et de déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario fait intervenir une grande part de jugement de la direction. Les hypothèses sur les mesures que les gouvernements pourraient mettre en place pour contrer l'inflation, l'incidence économique de la hausse des taux d'intérêt, des événements dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques sont cruciales pour ces prévisions. Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte actuel, nous continuons d'appliquer les superpositions aux fins de gestion à l'égard de l'incidence de certaines informations prospectives et de certaines mesures du crédit qui ne devraient pas être aussi représentatives de la condition de crédit des portefeuilles que ce que les données historiques de nos modèles auraient pu autrement laisser supposer. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Si nous avons seulement utilisé notre scénario de référence pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 259 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 30 avril 2024 (284 M\$ au 31 octobre 2023). Si nous avons seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 851 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 30 avril 2024 (926 M\$ au 31 octobre 2023). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et se seraient produites dans un scénario de référence intégral ou un scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon nos tranches de probabilités de défaut (PD) utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Se reporter à la section Risque de crédit de notre Rapport annuel 2023 pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC.

Prêts¹

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | | 31 oct. 2023 | | | |
|--|-------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade ² | Total | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade ² | Total |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | | | | | |
| - Exceptionnellement faible | 151 026 \$ | 11 933 \$ | - \$ | 162 959 \$ | 150 022 \$ | 14 999 \$ | - \$ | 165 021 \$ |
| - Très faible | 76 647 | 8 733 | - | 85 380 | 74 149 | 9 107 | - | 83 256 |
| - Faible | 9 998 | 4 119 | - | 14 117 | 10 817 | 5 112 | - | 15 929 |
| - Moyen | 781 | 6 123 | - | 6 904 | 322 | 4 980 | - | 5 302 |
| - Élevé | - | 1 339 | - | 1 339 | - | 1 100 | - | 1 100 |
| - Défaut | - | - | 725 | 725 | - | - | 585 | 585 |
| - Non noté | 2 702 | 213 | 205 | 3 120 | 2 630 | 219 | 202 | 3 051 |
| Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{3, 4} | 241 154 | 32 460 | 930 | 274 544 | 237 940 | 35 517 | 787 | 274 244 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 92 | 151 | 256 | 499 | 90 | 142 | 224 | 456 |
| Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net | 241 062 | 32 309 | 674 | 274 045 | 237 850 | 35 375 | 563 | 273 788 |
| Prêts personnels | | | | | | | | |
| - Exceptionnellement faible | 18 907 | 5 | - | 18 912 | 18 785 | 3 | - | 18 788 |
| - Très faible | 4 392 | 13 | - | 4 405 | 4 389 | 12 | - | 4 401 |
| - Faible | 11 158 | 4 029 | - | 15 187 | 11 031 | 4 311 | - | 15 342 |
| - Moyen | 1 387 | 3 115 | - | 4 502 | 1 165 | 3 062 | - | 4 227 |
| - Élevé | 218 | 1 738 | - | 1 956 | 211 | 1 624 | - | 1 835 |
| - Défaut | - | - | 259 | 259 | - | - | 214 | 214 |
| - Non noté | 734 | 24 | 31 | 789 | 723 | 24 | 33 | 780 |
| Prêts personnels, montant brut ⁴ | 36 796 | 8 924 | 290 | 46 010 | 36 304 | 9 036 | 247 | 45 587 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 146 | 713 | 196 | 1 055 | 141 | 695 | 181 | 1 017 |
| Prêts personnels, montant net | 36 650 | 8 211 | 94 | 44 955 | 36 163 | 8 341 | 66 | 44 570 |
| Cartes de crédit | | | | | | | | |
| - Exceptionnellement faible | 4 492 | - | - | 4 492 | 4 279 | - | - | 4 279 |
| - Très faible | 1 138 | - | - | 1 138 | 1 061 | - | - | 1 061 |
| - Faible | 6 840 | 1 | - | 6 841 | 6 642 | 35 | - | 6 677 |
| - Moyen | 3 251 | 2 780 | - | 6 031 | 2 626 | 2 953 | - | 5 579 |
| - Élevé | 6 | 894 | - | 900 | 6 | 777 | - | 783 |
| - Défaut | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Non noté | 151 | 7 | - | 158 | 153 | 6 | - | 159 |
| Cartes de crédit, montant brut | 15 878 | 3 682 | - | 19 560 | 14 767 | 3 771 | - | 18 538 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 168 | 576 | - | 744 | 166 | 519 | - | 685 |
| Cartes de crédit, montant net | 15 710 | 3 106 | - | 18 816 | 14 601 | 3 252 | - | 17 853 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | | | | | |
| - De première qualité | 98 950 | 794 | - | 99 744 | 99 322 | 512 | - | 99 834 |
| - De qualité inférieure | 92 438 | 9 928 | - | 102 366 | 91 920 | 7 190 | - | 99 110 |
| - Liste de surveillance | 58 | 3 648 | - | 3 706 | 101 | 4 478 | - | 4 579 |
| - Défaut | - | - | 1 629 | 1 629 | - | - | 1 956 | 1 956 |
| - Non noté | 212 | 24 | - | 236 | 192 | 15 | - | 207 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{3, 5} | 191 658 | 14 394 | 1 629 | 207 681 | 191 535 | 12 195 | 1 956 | 205 686 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 261 | 906 | 433 | 1 600 | 253 | 824 | 667 | 1 744 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net | 191 397 | 13 488 | 1 196 | 206 081 | 191 282 | 11 371 | 1 289 | 203 942 |
| Total des prêts, montant net | 484 819 \$ | 57 114 \$ | 1 964 \$ | 543 897 \$ | 479 896 \$ | 58 339 \$ | 1 918 \$ | 540 153 \$ |

1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 20 M\$ (22 M\$ au 31 octobre 2023) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 18 M\$ avaient été comptabilisées au 30 avril 2024 (20 M\$ au 31 octobre 2023). Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé intermédiaire, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Ne comprennent pas les biens saisis de 16 M\$ (13 M\$ au 31 octobre 2023) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé intermédiaire.

3) Comprennent 3 M\$ (3 M\$ au 31 octobre 2023) au titre de prêts hypothécaires à l'habitation et 647 M\$ (270 M\$ au 31 octobre 2023) au titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.

4) Les catégories de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'augmentation importante du risque de crédit s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

5) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 6 130 M\$ (10 816 M\$ au 31 octobre 2023).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | | 31 oct. 2023 | | | |
|---|-----------------|----------------|-----------------|------------|-----------------|----------------|-----------------|------------|
| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
| Détail | | | | | | | | |
| - Exceptionnellement faible | 163 179 \$ | 23 \$ | - \$ | 163 202 \$ | 159 254 \$ | 7 \$ | - \$ | 159 261 \$ |
| - Très faible | 15 743 | 44 | - | 15 787 | 15 367 | 26 | - | 15 393 |
| - Faible | 11 146 | 1 209 | - | 12 355 | 10 723 | 1 405 | - | 12 128 |
| - Moyen | 1 508 | 810 | - | 2 318 | 1 256 | 986 | - | 2 242 |
| - Élevé | 171 | 721 | - | 892 | 118 | 763 | - | 881 |
| - Défaut | - | - | 46 | 46 | - | - | 37 | 37 |
| - Non noté | 523 | 7 | - | 530 | 506 | 6 | - | 512 |
| Expositions de détail, montant brut | 192 270 | 2 814 | 46 | 195 130 | 187 224 | 3 193 | 37 | 190 454 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 45 | 43 | - | 88 | 48 | 86 | - | 134 |
| Expositions de détail, montant net | 192 225 | 2 771 | 46 | 195 042 | 187 176 | 3 107 | 37 | 190 320 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | | | | | |
| - De première qualité | 145 963 | 610 | - | 146 573 | 147 206 | 361 | - | 147 567 |
| - De qualité inférieure | 62 619 | 3 034 | - | 65 653 | 56 707 | 2 097 | - | 58 804 |
| - Liste de surveillance | 13 | 856 | - | 869 | 7 | 1 000 | - | 1 007 |
| - Défaut | - | - | 220 | 220 | - | - | 161 | 161 |
| - Non noté | 776 | 65 | - | 841 | 614 | 30 | - | 644 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut | 209 371 | 4 565 | 220 | 214 156 | 204 534 | 3 488 | 161 | 208 183 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 51 | 47 | 2 | 100 | 41 | 40 | - | 81 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net | 209 320 | 4 518 | 218 | 214 056 | 204 493 | 3 448 | 161 | 208 102 |
| Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net | 401 545 \$ | 7 289 \$ | 264 \$ | 409 098 \$ | 391 669 \$ | 6 555 \$ | 198 \$ | 398 422 \$ |

Note 7. Dépôts^{1, 2}

| En millions de dollars, aux | 30 avr. 2024 | | | 31 oct. 2023 | |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------|------------|
| | Payables à vue ³ | Payables sur préavis ⁴ | Payables à terme fixe ^{5, 6} | Total | Total |
| Particuliers | 13 424 \$ | 127 950 \$ | 107 022 \$ | 248 396 \$ | 239 035 \$ |
| Entreprises et gouvernements ⁷ | 97 167 | 99 492 | 211 904 | 408 563 | 412 561 |
| Banques | 13 927 | 178 | 11 743 | 25 848 | 22 296 |
| Emprunts garantis ⁸ | - | - | 49 145 | 49 145 | 49 484 |
| | 124 518 \$ | 227 620 \$ | 379 814 \$ | 731 952 \$ | 723 376 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | | |
| Détenus au coût amorti | | | | 693 617 \$ | 687 737 \$ |
| Désignés à leur juste valeur | | | | 38 335 | 35 639 |
| | | | | 731 952 \$ | 723 376 \$ |
| Composition du total des dépôts ⁹ : | | | | | |
| Dépôts non productifs d'intérêts | | | | | |
| Canada | | | | 81 163 \$ | 84 165 \$ |
| États-Unis | | | | 11 498 | 12 816 |
| Établissements à l'étranger | | | | 6 182 | 5 821 |
| Dépôts productifs d'intérêts | | | | | |
| Canada | | | | 501 314 | 488 490 |
| États-Unis | | | | 94 627 | 95 109 |
| Établissements à l'étranger | | | | 37 168 | 36 975 |
| | | | | 731 952 \$ | 723 376 \$ |

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 264,2 G\$ (258,4 G\$ au 31 octobre 2023) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 51 G\$ (53,6 G\$ au 31 octobre 2023).

2) Nets de billets acquis de 0,6 G\$ (1,6 G\$ au 31 octobre 2023).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprennent un montant de 57,7 G\$ (60,8 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC dans le cas où elle deviendrait non viable.

7) Comprennent un montant de 14,9 G\$ (14,6 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des passifs liés aux billets structurés qui ont été vendus à l'émission à des intermédiaires financiers tiers, qui peuvent vendre les billets à des investisseurs de détail à l'étranger.

8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

9) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 8. Titres secondaires

Le 16 janvier 2024, nous avons émis des débentures à 5,30 % d'un montant en capital de 1,25 G\$ échéant le 16 janvier 2034. Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 5,30 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 16 janvier 2029 et par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 2,02 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 16 janvier 2034.

Le 14 mai 2024, après la fin du trimestre, nous avons annoncé le rachat d'un montant de 1,5 G\$ de nos débentures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029. Le prix de rachat des débentures sera équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités.

Note 9. Capital-actions

Actions ordinaires

| En millions de dollars, sauf le nombre d'actions | Pour les trois mois clos les | | | | Pour les six mois clos les | | | |
|---|------------------------------|-----------|------------------|-----------|----------------------------|-----------|------------------|-----------|
| | 30 avr. 2024 | | 30 avr. 2023 | | 30 avr. 2024 | | 30 avr. 2023 | |
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Solde au début de la période | 937 223 345 | 16 447 \$ | 911 628 796 | 15 046 \$ | 931 098 941 | 16 082 \$ | 906 040 097 | 14 726 \$ |
| Émission en vertu de ce qui suit : | | | | | | | | |
| Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres | 313 852 | 17 | 61 493 | 3 | 692 877 | 37 | 192 824 | 9 |
| Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹ | 4 693 884 | 299 | 5 337 388 | 296 | 9 811 613 | 607 | 10 083 813 | 568 |
| Régime d'achat d'actions par les employés | 786 615 | 51 | 708 052 | 42 | 1 457 807 | 90 | 1 448 566 | 86 |
| | 943 017 696 | 16 814 \$ | 917 735 729 | 15 387 \$ | 943 061 238 | 16 816 \$ | 917 765 300 | 15 389 \$ |
| Actions autodétenues | (15 277) | (1) | 33 634 | 2 | (58 819) | (3) | 4 063 | - |
| Solde à la fin de la période | 943 002 419 | 16 813 \$ | 917 769 363 | 15 389 \$ | 943 002 419 | 16 813 \$ | 917 769 363 | 15 389 \$ |

1) Depuis le dividende versé le 27 janvier 2023, les participants qui exercent leurs options de réinvestissement des dividendes et de dividendes en actions dans le cadre du régime d'investissement à l'intention des actionnaires bénéficient d'un escompte de 2 % par rapport au cours moyen du marché sur les dividendes réinvestis dans des actions ordinaires additionnelles émises à même le capital autorisé.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 57 (FPUNV) (actions de série 57)

Le 12 mars 2024, nous avons émis 500 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 57 (FPUNV) (actions de série 57), d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 500 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 12 avril 2029, les actions de série 57 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 12^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,337 %. Le dividende initial, s'il est déclaré, sera payable le 12 octobre 2024. Le 12 avril 2029 et le 12 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,90 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 57 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 12 mars 2029 au 12 avril 2029 inclusivement et au cours de la période du 12 mars au 12 avril inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49)

Le 30 avril 2024, nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 49, pour un coût de rachat total de 325 M\$.

Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Nos ratios de fonds propres, de levier et de CTAP sont présentés dans le tableau ci-après :

| En millions de dollars, aux | | 30 avr. 2024 | 31 oct. 2023 |
|---|-----|--------------|--------------|
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | | 42 728 \$ | 40 327 \$ |
| Fonds propres de première catégorie | A | 47 845 | 45 270 |
| Total des fonds propres | | 55 478 | 52 119 |
| Total de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) | B | 326 514 | 326 120 |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | | 13,1 % | 12,4 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | | 14,7 % | 13,9 % |
| Ratio du total des fonds propres | | 17,0 % | 16,0 % |
| Exposition aux fins du ratio de levier | C | 1 112 411 \$ | 1 079 103 \$ |
| Ratio de levier | A/C | 4,3 % | 4,2 % |
| CTAP disponible | D | 95 890 \$ | 100 176 \$ |
| Ratio de CTAP | D/B | 29,4 % | 30,7 % |
| Ratio de levier CTAP | D/C | 8,6 % | 9,3 % |

Nos ratios de fonds propres réglementaires sont assujettis à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada et est assujettie à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 %, alors qu'elle était de 3,0 % au 1^{er} novembre 2023 et avait été augmentée à compter de cette date. Les ratios cibles applicables aux BISN, tels qu'ils ont été établis par le BSIF et tenant compte de toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres sont donc respectivement de 11,5 %, 13,0 % et 15,0 %.

Pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent un ratio de levier, soit une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, au moins équivalent à 3,5 %, y compris une réserve applicable aux BISN de 0,5 %.

Aux termes de la ligne directrice CTAP, le BSIF exige en outre que les BISN maintiennent un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). Le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % majoré des exigences de RSI alors applicables (soit 3,5 % comme mentionné précédemment), ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 7,25 %.

Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP du BSIF.

Note 10. Avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-après présentent le détail de la charge au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée dans le compte de résultat consolidé intermédiaire et des réévaluations comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé intermédiaire :

Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | | | | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|---|------------------|-----------------|---|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| | Régimes de retraite | | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | | Régimes de d'avantages postérieurs à l'emploi | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 47 \$ | 48 \$ | 53 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 95 \$ | 106 \$ |
| (Produits nets) charges nettes d'intérêts | (15) | (16) | (20) | 6 | 6 | 6 | (31) | (41) |
| Frais d'administration liés aux régimes | 2 | 2 | 2 | - | - | - | 4 | 4 |
| Charge nette (produits nets) au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé(e)s en résultat net | 34 \$ | 34 \$ | 35 \$ | 7 \$ | 7 \$ | 7 \$ | 68 \$ | 69 \$ |
| | | | | | | | 14 \$ | 14 \$ |

Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|--|---------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| Régimes de retraite à cotisations définies | 16 \$ | 22 \$ | 13 \$ | 38 \$ | 32 \$ |
| Régimes de retraite d'État ¹ | 52 | 43 | 51 | 95 | 99 |
| Total de la charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies | 68 \$ | 65 \$ | 64 \$ | 133 \$ | 131 \$ |

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Réévaluation des régimes d'avantages du personnel à prestations définies¹

| En millions de dollars | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | | | | |
|---|---------------------------------|------------------|-----------------|---|------------------|-----------------|---|-----------------|
| | 30 avr. 2024 ² | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 |
| | Régimes de retraite | | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | | Régimes de d'avantages postérieurs à l'emploi | |
| Écarts actuariels nets liés aux obligations au titre des prestations définies | 267 \$ | (699) \$ | (67) \$ | 12 \$ | (35) \$ | (3) \$ | (432) \$ | (515) \$ |
| Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes | (262) | 626 | (9) | - | - | - | 364 | 333 |
| Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts | 1 | (1) | - | - | - | - | - | (1) |
| Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global | 6 \$ | (74) \$ | (76) \$ | 12 \$ | (35) \$ | (3) \$ | (68) \$ | (183) \$ |
| | | | | | | | (23) \$ | (26) \$ |

1) Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada sont réévalués chaque trimestre pour déterminer s'il y a eu des changements au taux d'actualisation et pour déterminer les rendements réels sur les actifs. Toutes les hypothèses actuarielles des autres régimes offerts au Canada et des régimes offerts à l'étranger sont mises à jour au moins chaque année.

2) Nets du transfert des pertes actuarielles cumulées de 5 M\$ aux résultats non distribués au règlement d'un régime de retraite pour une de nos filiales.

Note 11. Impôt sur le résultat

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt total d'environ 1 772 M\$ pour les années d'imposition de 2011 à 2018 et a proposé d'établir une nouvelle cotisation d'un montant d'environ 75 M\$ à l'égard de l'année d'imposition 2019 en lien avec le refus des déductions de certains dividendes. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations similaires visant des années d'imposition ultérieures. La CIBC a déposé un avis d'appel à l'égard de l'année d'imposition 2011 afin que l'affaire soit judiciairisée. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés intermédiaires.

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision contre la CIBC, refusant la déduction d'une perte en capital de change, et la CIBC a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. En mai 2023, la CIBC a perdu son appel devant la Cour d'appel fédérale. L'incidence de la décision de la Cour d'appel fédérale a été comptabilisée dans les résultats du deuxième trimestre de 2023, tout comme des montants compensatoires découlant d'autres ajustements. En août 2023, la CIBC a déposé une demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada. En février 2024, la Cour suprême du Canada a rejeté notre demande d'autorisation, ce qui n'a eu aucune incidence supplémentaire sur nos résultats comme présentés, et ce dossier est maintenant considéré comme clos. L'exposition totale potentielle au titre d'autres questions similaires est d'environ 74 M\$ et aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Au cours d'exercices précédents, l'ARC a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire *Enron* et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à *Enron*). Ultérieurement, l'ARC a conclu avec la CIBC une entente de règlement relative à la partie des frais liés à *Enron* qui sont déductibles au Canada. La CIBC travaille conjointement avec l'Internal Revenue Service en vue du règlement de la partie des frais liés à *Enron* qui sont déductibles aux États-Unis. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Le 28 novembre 2023, le gouvernement fédéral a déposé au Parlement le projet de loi C-59, qui comprend certaines mesures fiscales tirées de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et du budget fédéral de 2023. Le projet de loi C-59 prévoit le refus de la déduction pour dividendes reçus sur des actions canadiennes reçues à titre de biens évalués à la valeur du marché, ainsi qu'un impôt de 2 % sur certains rachats d'actions. La date d'application de ces mesures a été fixée au 1^{er} janvier 2024. Les propositions contenues dans le projet de loi C-59 n'avaient pas encore été quasi adoptées au 30 avril 2024 et, par conséquent, ne sont pas prises en compte dans la charge d'impôt sur le résultat présentée au trimestre et au semestre clos le 30 avril 2024.

Le 28 mai 2024, le Parlement a achevé sa troisième lecture du projet de loi C-59. Par conséquent, la proposition qui prévoit le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les banques a été quasi adoptée à cette date et son incidence sera prise en compte dans la charge d'impôt sur le résultat qui sera présentée au troisième trimestre dont la date de clôture est le 31 juillet 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement fédéral canadien a déposé le projet de loi C-69 en vue d'une première lecture au Parlement. Le projet de loi comprend certaines dispositions du budget fédéral canadien déposé le 16 avril 2024, de même qu'une version révisée de la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM), quelque peu modifiée par rapport à celle publiée par le gouvernement fédéral canadien le 4 août 2023. La LIMM prévoit la mise en œuvre au Canada d'un impôt minimum mondial de 15 % conformément à l'engagement du pays d'adopter le régime du Pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les règles du Pilier 2 en sont à différentes étapes de leur adoption à l'échelle mondiale. Certains pays dans lesquels la CIBC mène ses activités ont adopté des dispositions législatives pour la mise en œuvre des lois Pilier 2, lesquelles ne sont toutefois pas encore en vigueur. Le Canada devrait adopter la LIMM en 2024 et les règles prévues par celle-ci s'appliqueraient à compter de l'exercice 2025 de la CIBC. La CIBC étudie la version préliminaire la plus récente de la LIMM contenue dans le projet de loi C-69 et évalue l'incidence qu'elle aura sur ses activités à l'échelle mondiale, incidence dont l'importance ne peut être raisonnablement estimée à l'heure actuelle.

Note 12. Résultat par action

| En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action | Pour les trois mois clos les | | | Pour les six mois clos les | |
|---|---------------------------------|------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | 30 avr. 2024 | 31 janv. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ | 30 avr. 2024 | 30 avr. 2023 ¹ |
| Résultat de base par action | | | | | |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 1 739 \$ | 1 716 \$ | 1 678 \$ | 3 455 \$ | 2 102 \$ |
| Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres | 61 | 67 | 67 | 128 | 139 |
| Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires | 1 678 \$ | 1 649 \$ | 1 611 \$ | 3 327 \$ | 1 963 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 937 849 | 931 775 | 912 297 | 934 779 | 909 488 |
| Résultat de base par action | 1,79 \$ | 1,77 \$ | 1,77 \$ | 3,56 \$ | 2,16 \$ |
| Résultat dilué par action | | | | | |
| Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires | 1 678 \$ | 1 649 \$ | 1 611 \$ | 3 327 \$ | 1 963 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 937 849 | 931 775 | 912 297 | 934 779 | 909 488 |
| Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ² (en milliers) | 1 964 | 555 | 665 | 1 201 | 706 |
| Ajouter : contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers) | - | - | 257 | - | 250 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers) | 939 813 | 932 330 | 913 219 | 935 980 | 910 444 |
| Résultat dilué par action | 1,79 \$ | 1,77 \$ | 1,76 \$ | 3,55 \$ | 2,16 \$ |

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

2) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen d'options en cours de 2 553 244 (7 202 031 pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et 6 839 822 pour le trimestre clos le 30 avril 2023) à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,05 \$ (63,27 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et 63,23 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2023) pour le trimestre clos le 30 avril 2024, et d'un nombre moyen d'options en cours de 2 553 244 (6 295 949 pour le semestre clos le 30 avril 2023) à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,05 \$ (63,56 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2023) pour le semestre clos le 30 avril 2024, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 13. Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés intermédiaires. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 22 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires à la date de ces derniers, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires, à l'exception des contrôles et litiges fiscaux, qui sont abordés à la note 19 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 et à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 0,6 G\$ au 30 avril 2024. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 30 avril 2024 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023 telles qu'elles sont mises à jour ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Voici les faits nouveaux ayant trait à nos procédures judiciaires importantes depuis la publication des états financiers consolidés annuels de 2023 :

- *Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants* : En janvier 2024, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Pozgaj*. En janvier 2024, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rejeté l'appel interjeté par le demandeur contre la décision rejetant la certification dans *Frayce*. En février 2024, le demandeur a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision dans *Frayce*. Il y a eu désistement dans les affaires *Ciardullo et Ciardullo and Aggarwal*. Le sursis temporaire dans *Woodard* a été levé.
- *Salko c. Services investisseurs CIBC inc., et al.* : L'appel interjeté par le demandeur contre la décision d'autorisation a été entendu en décembre 2023. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.
- *Campbell v. CIBC* : L'audition de la motion en certification, prévue pour février 2024, a été reportée.

Outre les points mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu de changements importants relativement aux affaires présentées à la note 22 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2023, et aucune nouvelle procédure judiciaire importante n'a été intentée depuis la publication des états financiers consolidés annuels de 2023.

Note 14. Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

| En millions de dollars | Pour les trois mois | | | | | | Pour les six mois | | | |
|--|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | 30 avr. 2024 | | 31 janv. 2024 | | 30 avr. 2023 | | 30 avr. 2024 | | 30 avr. 2023 | |
| | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts |
| Évaluation au coût amorti ^{1,2} | 11 032 \$ | 8 974 \$ | 11 056 \$ | 8 938 \$ | 9 440 \$ | 7 148 \$ | 22 088 \$ | 17 912 \$ | 18 488 \$ | 13 884 \$ |
| Titres de créance évalués à la JVAERG ¹ | 905 | s. o. | 867 | s. o. | 659 | s. o. | 1 772 | s. o. | 1 258 | s. o. |
| Divers ³ | 836 | 518 | 811 | 547 | 584 | 348 | 1 647 | 1 065 | 1 197 | 667 |
| Total | 12 773 \$ | 9 492 \$ | 12 734 \$ | 9 485 \$ | 10 683 \$ | 7 496 \$ | 25 507 \$ | 18 977 \$ | 20 943 \$ | 14 551 \$ |

1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2) Comprend les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.

3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.

s. o. Sans objet

Note 15. Informations sectorielles

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans six marchés américains.

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placements directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

| En millions de dollars, pour les trois mois clos les | | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC |
|--|---|--|--|---|---|------------------------|-------------------|
| 30 avr. 2024 | Produits nets d'intérêts ¹ | 1 899 \$ | 442 \$ | 458 \$ | 420 \$ | 62 \$ | 3 281 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts ² | 577 | 942 | 208 | 1 068 | 88 | 2 883 |
| | Total des produits¹ | 2 476 | 1 384 | 666 | 1 488 | 150 | 6 164 |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances | 270 | 37 | 186 | 16 | 5 | 514 |
| | Amortissement et perte de valeur ³ | 58 | 1 | 25 | 2 | 202 | 288 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 1 261 | 719 | 371 | 704 | 158 | 3 213 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 887 | 627 | 84 | 766 | (215) | 2 149 |
| | Impôt sur le résultat ¹ | 238 | 171 | (9) | 206 | (206) | 400 |
| | Résultat net (perte nette) | 649 \$ | 456 \$ | 93 \$ | 560 \$ | (9) \$ | 1 749 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 10 \$ | 10 \$ |
| | Actionnaires | 649 | 456 | 93 | 560 | (19) | 1 739 |
| | Actif moyen^{4,5} | 322 626 \$ | 93 490 \$ | 60 417 \$ | 315 144 \$ | 198 345 \$ | 990 022 \$ |
| 31 janv. 2024 | Produits nets d'intérêts ¹ | 1 927 \$ | 449 \$ | 465 \$ | 358 \$ | 50 \$ | 3 249 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts ² | 570 | 925 | 216 | 1 203 | 58 | 2 972 |
| | Total des produits¹ | 2 497 | 1 374 | 681 | 1 561 | 108 | 6 221 |
| | Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 |
| | Amortissement et perte de valeur ³ | 58 | - | 23 | 2 | 193 | 276 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 1 222 | 669 | 455 | 710 | 133 | 3 189 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 888 | 685 | (41) | 841 | (202) | 2 171 |
| | Impôt sur le résultat ¹ | 238 | 187 | (32) | 229 | (179) | 443 |
| | Résultat net (perte nette) | 650 \$ | 498 \$ | (9) \$ | 612 \$ | (23) \$ | 1 728 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 12 \$ | 12 \$ |
| | Actionnaires | 650 | 498 | (9) | 612 | (35) | 1 716 |
| | Actif moyen^{4,5} | 323 080 \$ | 92 335 \$ | 59 152 \$ | 312 583 \$ | 195 171 \$ | 982 321 \$ |
| 30 avr. 2023 ⁶ | Produits (pertes) net(te)s d'intérêts ¹ | 1 732 \$ | 453 \$ | 460 \$ | 562 \$ | (20) \$ | 3 187 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts ² | 550 | 883 | 188 | 800 | 96 | 2 517 |
| | Total des produits¹ | 2 282 | 1 336 | 648 | 1 362 | 76 | 5 704 |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances | 123 | 46 | 248 | 19 | 2 | 438 |
| | Amortissement et perte de valeur ³ | 61 | - | 31 | 1 | 189 | 282 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 1 213 | 673 | 323 | 663 | (14) | 2 858 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 885 | 617 | 46 | 679 | (101) | 2 126 |
| | Impôt sur le résultat ¹ | 247 | 165 | (9) | 182 | (148) | 437 |
| | Résultat net | 638 \$ | 452 \$ | 55 \$ | 497 \$ | 47 \$ | 1 689 \$ |
| | Résultat net applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 11 \$ | 11 \$ |
| | Actionnaires | 638 | 452 | 55 | 497 | 36 | 1 678 |
| | Actif moyen^{4,5} | 317 531 \$ | 91 708 \$ | 61 440 \$ | 273 196 \$ | 188 900 \$ | 932 775 \$ |

En millions de dollars, pour les six mois clos les

| | | | | | | | |
|---------------------------|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 30 avr. 2024 | Produits nets d'intérêts ¹ | 3 826 \$ | 891 \$ | 923 \$ | 778 \$ | 112 \$ | 6 530 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts ² | 1 147 | 1 867 | 424 | 2 271 | 146 | 5 855 |
| | Total des produits¹ | 4 973 | 2 758 | 1 347 | 3 049 | 258 | 12 385 |
| | Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 599 | 57 | 430 | 24 | (11) | 1 099 |
| | Amortissement et perte de valeur ³ | 116 | 1 | 48 | 4 | 395 | 564 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 2 483 | 1 388 | 826 | 1 414 | 291 | 6 402 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 1 775 | 1 312 | 43 | 1 607 | (417) | 4 320 |
| | Impôt sur le résultat ¹ | 476 | 358 | (41) | 435 | (385) | 843 |
| | Résultat net (perte nette) | 1 299 \$ | 954 \$ | 84 \$ | 1 172 \$ | (32) \$ | 3 477 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 22 \$ | 22 \$ |
| | Actionnaires | 1 299 | 954 | 84 | 1 172 | (54) | 3 455 |
| | Actif moyen^{4,5} | 322 855 \$ | 92 906 \$ | 59 778 \$ | 313 849 \$ | 196 741 \$ | 986 129 \$ |
| 30 avr. 2023 ⁶ | Produits nets d'intérêts ¹ | 3 441 \$ | 917 \$ | 936 \$ | 1 097 \$ | 1 \$ | 6 392 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts ² | 1 103 | 1 770 | 418 | 1 746 | 204 | 5 241 |
| | Total des produits¹ | 4 544 | 2 687 | 1 354 | 2 843 | 205 | 11 633 |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances | 281 | 92 | 346 | 9 | 5 | 733 |
| | Amortissement et perte de valeur ³ | 120 | 1 | 61 | 3 | 374 | 559 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 2 444 | 1 337 | 673 | 1 311 | 1 278 | 7 043 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 1 699 | 1 257 | 274 | 1 520 | (1 452) | 3 298 |
| | Impôt sur le résultat ¹ | 471 | 336 | 18 | 411 | (60) | 1 176 |
| | Résultat net (perte nette) | 1 228 \$ | 921 \$ | 256 \$ | 1 109 \$ | (1 392) \$ | 2 122 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 20 \$ | 20 \$ |
| | Actionnaires | 1 228 | 921 | 256 | 1 109 | (1 412) | 2 102 |
| | Actif moyen^{4,5} | 317 739 \$ | 90 793 \$ | 60 414 \$ | 285 074 \$ | 189 118 \$ | 943 138 \$ |

1) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs comprennent un ajustement sur une BIE de 71 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (68 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et 64 M\$ pour le trimestre clos le 30 avril 2023) et 139 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (126 M\$ pour le semestre clos le 30 avril 2023), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit segment de clientèle-canal de distribution.

3) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, ainsi que des logiciels et autres immobilisations incorporelles.

4) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

5) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

6) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de précisions.

POUR NOUS JOINDRE

Secrétaire général : Les actionnaires peuvent communiquer avec ce service par courriel, à l'adresse corporate.secretary@cibc.com.

Relations avec les investisseurs : Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs qui désirent obtenir des renseignements financiers peuvent communiquer avec ce service par téléphone, au 416 813-3743, ou par courriel, à l'adresse relationsinvestisseurs@cibc.com.

Communications et affaires publiques : Les médias financiers, commerciaux et spécialisés peuvent communiquer avec ce service par courriel, à l'adresse corpcommmailbox@cibc.com.

Services bancaires téléphoniques CIBC : Conformément à notre engagement envers nos clients, des renseignements sur les produits et les services de la CIBC peuvent être obtenus en composant sans frais au Canada le 1 800 465-2422.

Présentation aux investisseurs en direct : De l'information financière supplémentaire, le Rapport au titre du troisième pilier, de l'information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires et une présentation destinée aux investisseurs et aux analystes peuvent être consultés à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la Banque CIBC.

Conférence téléphonique sur les résultats financiers : La conférence téléphonique avec des analystes et investisseurs sur les résultats financiers de la Banque CIBC pour le deuxième trimestre aura lieu jeudi 30 mai 2024, à 7 h 30 (HE). Pour la conférence en français, composez le 514 392-1587 ou le numéro sans frais 1 800 898-3989, code d'accès 5601311#; pour la conférence en anglais, composez le 416 340-2217 ou le numéro sans frais 1 800 806-5484, code d'accès 1073773#. L'enregistrement de la conférence sera accessible en français et en anglais jusqu'au 13 juin 2024, à 23 h 59 (HE). Pour accéder à la retransmission en français, composez le 514 861-2272 ou le 1 800 408-3053, code d'accès 6432963#. Pour accéder à la retransmission en anglais, composez le 905 694-9451 ou le 1 800 408-3053, code d'accès 8797228#.

Webdiffusion audio : Une diffusion audio en direct sur les résultats financiers du deuxième trimestre de la Banque CIBC aura lieu le jeudi 30 mai 2024, à 7 h 30 (HE) en français et en anglais. Pour accéder à la webdiffusion audio, rendez-vous à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la Banque CIBC. Une version archivée de la webdiffusion audio sera aussi accessible en français et en anglais après la conférence à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la Banque CIBC.

Assemblée annuelle : La prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 3 avril 2025.

Fonds propres réglementaires : De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la Banque CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Créances requalifiables : De l'information concernant les créances requalifiables et les instruments de capacité totale d'absorption des pertes de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la Banque CIBC : Relations avec les investisseurs : Renseignements sur la dette : Créances requalifiables.

Les informations contenues dans le site Web de la CIBC, à l'adresse www.cibc.com/francais ne sont pas réputées être intégrées aux présentes.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT DES DIVIDENDES

Les résidents du Canada porteurs d'actions ordinaires peuvent choisir de faire déposer leurs dividendes directement à leur compte, dans toute institution financière membre de Paiements Canada. Pour prendre les dispositions nécessaires, veuillez écrire à Compagnie Trust TSX (Canada), C. P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3, ou envoyer un courriel à l'adresse shareholderinquiries@tmx.com.

RÉGIME D'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la CIBC qui souhaitent acquérir des actions ordinaires additionnelles de la CIBC peuvent participer au régime d'investissement à l'intention des actionnaires, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service.

Pour obtenir un exemplaire de la circulaire d'offre, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX (Canada) par téléphone, au 416 682-3860, au numéro sans frais 1 800 258-0499, ou par courriel à l'adresse shareholderinquiries@tmx.com.

PRIX DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES EN VERTU DU RÉGIME D'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

| Date | Régime d'options d'achat d'actions | Options de réinvestissement des dividendes et de dividendes en actions |
|----------------------------|------------------------------------|--|
| 1 ^{er} févr. 2024 | 61,56 \$ | |
| 1 ^{er} mars 2024 | 63,47 \$ | |
| 1 ^{er} avr. 2024 | 68,37 \$ | |
| 29 avr. 2024 | | 63,70 \$ |



Banque Canadienne Impériale de Commerce
Siège social : CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7, Canada
www.cibc.com/francais